

M. Pierre Trudeau



M. René Lévesque



M. William Davis



M. Richard Hatfield



M. Brian Peckford



M. Bill Bennett

En échange d'une «réforme modeste», huit provinces cèdent le rapatriement

par Michel Vastel

OTTAWA — La conférence constitutionnelle a franchi mercredi soir, dans le secret d'un souper fin à la résidence du premier ministre du Canada, son dernier point critique. Dès hier matin, les premiers ministres ont décidé de prolonger le sommet jusqu'à samedi s'il le faut, parce qu'ils sont maintenant convaincus qu'ils ne repartiront pas sur un échec.

Au moins huit provinces — à l'exception de Terre-Neuve et du Québec — sont

maintenant convaincues qu'elles ont à la portée de la main une série de réformes — un «modest package» — pour permettre à leurs premiers ministres de rentrer chez eux en se posant comme les nouveaux «Pères de la Confédération». En échange, M. Pierre Trudeau est assuré de leur consentement au rapatriement de la constitution.

Le climat a tellement changé hier que M. Peter Lougheed de l'Alberta pourtant pas le plus satisfait des dix chefs de gouvernement, songeait déjà à l'endroit où

on entreposerait l'Acte de l'Amérique du Nord.

Il ne reste plus aujourd'hui, dans le secret du huit clos qui commence à 10 h 30 au 24, Sussex Drive, qu'à parfaire les détails de ce fameux «package»; il ne sera peut-être pas très imposant mais il comportera quand même quelques surprises. Toutefois, dans un dernier effort d'arracher au gouvernement fédéral d'ultimes concessions, les dix premiers ministres provinciaux vont se réunir tôt ce matin, dans la suite de leur président, M.

Sterling Lyon. A l'ordre du jour, des sujets très délicats comme les communications, la Charte des droits et les ressources, et aussi le sort d'un homme, le plus jeune d'entre eux, M. Brian Peckford de Terre-Neuve, qui risque de tout perdre si ses collègues l'abandonnent.

Les négociateurs fédéraux — qui parlaient la semaine dernière d'entente possible sur huit à neuf points — n'auront pas tout gagné non plus. Des domaines comme la réforme de la Cour suprême et, surtout, le partage des pouvoirs en ma-

tière économique auront dû être sacrifiés cette semaine pour ne pas compromettre toute l'opération.

Parmi les surprises qui viendront du «package» demain soir ou samedi matin, on compte déjà une entente sur le fameux problème des communications. Déjà hier, M. Allan Blakeney, qui s'est fait le champion de cette cause, évoquait une entente sur au moins une partie de ses revendications. Incidemment, le premier ministre néo-démocrate de la Saskatchewan est celui qui a obtenu le plus à cette

conférence — les ressources et les communications — et il ne fait pas de doute que demain, dans le secret du huis clos, il sera plus utile à M. Trudeau que M. Bill Davis.

Autre surprise, la ligne dure que le gouvernement fédéral semble avoir décidé d'adopter avec le jeune et bouillant Brian Peckford, de Terre-Neuve. Tout au plus retournera-t-il à Saint-Jean avec un «arrangement administratif» sur les pêcheries, mais qui ne sera pas inscrit dans la

Voir page 18: Échange

Pinochet est assuré de remporter son référendum

SANTIAGO (Reuter et AFP) — Le président Augusto Pinochet est assuré de demeurer au pouvoir pendant au moins huit ans, d'après les premiers résultats du référendum sur le projet de nouvelle constitution soumis jeudi aux 6,5 millions d'électeurs chiliens.

Après dépouillement de 24% des bulletins, le «Oui» recueille 70% des suffrages, contre 26,75% au «Non», 2,8% des bulletins de vote ont été déclarés nuls.

Toutes les projections des ordinateurs révèlent que le «Oui» l'emportera largement, confirmant ainsi le général Pinochet dans un nouveau mandat de huit ans, à compter du mois de mars prochain, avec éventuellement la possibilité d'un second, ce qui l'amènerait jusqu'en 1998.

Ce référendum controversé, qualifié de «plebiscite» d'une validité douteuse par de nombreux hommes politiques dont l'ancien président, M. Eduardo Frei, était organisé le jour du septième anniversaire du coup d'état militaire qui renversa le président Salvador Allende. «Il s'agit d'un trompeur du Chili sur le marxisme», a estimé le général Pinochet jeudi soir après l'annonce des premiers résultats.

Le gouvernement militaire chilien devrait obtenir 61,5 pour cent de voix au référendum d'hier, selon un son-

dage de l'institut Gallup.

Selon le sondage réalisé entre le 25 août et le 9 septembre, 34,8% des votes de 6,750,000 électeurs iraient aux opposants de la constitution proposée par le général Augusto Pinochet.

Quelques heures avant le plébiscite, des porte-parole du gouvernement chilien avaient affirmé que le général Pinochet triompherait avec 64% des suffrages.

Les résultats de l'enquête de Gallup ont été révélés hier à Santiago une heure avant la fermeture des urnes dans le pays, au cours d'une journée qui n'a été ponctuée d'aucun incidents.

Aussi, les Chiliens se sont rendus aux urnes hier pour participer au référendum constitutionnel organisé par le général Augusto Pinochet. Ils l'ont fait de gré ou de force car pour les 6,500,000 personnes inscrites sur les listes électorales, s'abstenir était risquer 150 dollars d'amende ou soixante jours de prison.

Nul ne doute donc à Santiago que le taux de participation sera très élevé et bien peu nombreux sont ceux qui mettent en question la victoire du «oui», qui garantira à la junte militaire huit années supplémentaires de pouvoir sans partage.

Pourtant la plupart des dirigeants politiques ont dénoncé le référendum.

Le plus virulent d'entre eux a été M. Eduardo Frei, ancien président du Parti démocrate-chrétien qui avait joué un rôle non négligeable selon certains dans le renversement du gouvernement d'unité populaire de Salvador Allende le 11 septembre 1973 et l'arrivée au pouvoir de la dictature militaire.

M. Frei a ainsi affirmé que l'organisation du référendum avait été truquée par les militaires qui sont chargés de la surveillance du scrutin et du dépouillement. Il a en outre affirmé que le général Pinochet avait mis le pays face au choix «Moi ou le chaos», ce qu'il a qualifié de «diktat».

L'Église elle-même, qui avait salué la victoire de l'armée sur le «communiste» d'Allende, a critiqué le référendum. Pas en public certes mais par l'intermédiaire de représentants qui ont affirmé, en privé, que la «junte demandait aux Chiliens de légaliser la dictature».

Dirigeants syndicaux et universitaires ont dénoncé le référendum mais cela est moins surprenant. Ce sont eux qui depuis 1973 mènent la lutte contre la dictature militaire et en ont payé les lourdes conséquences.

Malgré toute cette hostilité, les bureaux de vote se sont ouverts sans incident.

Voir page 18: Pinochet

Déclaration de principes

Trudeau accepte de reconnaître la société québécoise

par Jean-Claude Picard

OTTAWA — Le caractère distinct de la société québécoise pourrait être explicitement reconnu dans la nouvelle constitution à condition que le Québec renonce à l'utilisation du mot «peuple québécois» pour identifier la majorité francophone de son territoire.

Voilà la proposition de compromis qu'a présentée hier le premier ministre fédéral, M. Pierre Trudeau, alors que les participants à la conférence constitutionnelle examinaient un projet de préambule soumis par le Québec.

Dans ce projet, le Québec affirmait que «l'un des buts de la Fédération est de reconnaître le caractère distinct du peuple québécois qui, avec sa majorité francophone, constitue l'une des assises de la dualité canadienne».

Après une longue discussion sémantique sur le sens à donner au mot peuple, M. Trudeau a finalement offert au premier ministre du Québec, M. René Lévesque, d'accepter cette reconnaissance à condition de parler non plus du peuple québécois mais de la société québécoise.

À l'appui de sa proposition, le premier ministre fédéral a expliqué qu'on ne pouvait parler du «peuple québécois», de la même manière qu'on parle du «peuple

acadien» ou du «peuple inuit».

Dans ces deux derniers cas, a dit hier M. Trudeau, qui a toujours affectionné ce genre de débat, l'utilisation du mot peuple recouvre une même entité linguistique et culturelle tandis que le territoire du Québec abrite, au contraire, diverses communautés linguistiques et culturelles.

Voilà pourquoi il lui apparaît abusif d'utiliser l'expression peuple québécois au sens de nation québécoise parce que le territoire de la province recouvre plusieurs communautés et qu'au surplus, il existe des francophones dans d'autres parties du Canada.

Selon lui, on pourrait parler de «peuple québécois» si on acceptait également l'expression «peuple canadien», dans le sens des habitants d'un territoire et non d'une nation homogène au plan linguistique et culturel.

Pour sa part, M. Lévesque avait au préalable expliqué que la référence au «peuple québécois» visait à reconnaître dans la constitution que pour les Québécois, la fédération canadienne est née d'un contrat intervenu entre deux peuples ou deux nations, les francophones du Bas-Canada et les anglophones du Haut-Canada.

Selon lui, une telle reconnaissance est indispensable à tout renouvellement constitutionnel qui tiendrait compte à la fois des exigences traditionnelles du Québec et des promesses faites au cours de la campagne référendaire.

Quoi qu'il en soit, M. Lévesque n'a pas semblé complètement fermé à l'ouverture de M. Trudeau, disant simplement espérer que les conversations à huis clos d'aujourd'hui permettraient de résoudre ce différend.

Il faut noter que dans les documents soumis par le Québec au cours des discussions préparatoires de cet été, on utilisait l'expression «société» plutôt que celle de «peuple».

D'autre part, le projet québécois de préambule constitutionnel affirmait que le Canada existe de par la volonté des provinces de demeurer librement unies.

Voir page 18: Trudeau

Le Québec de plus en plus isolé

par Jean-Claude Picard

OTTAWA — De plus en plus isolé à mesure que la conférence constitutionnelle avance, le Québec, qui mesure maintenant tout le poids du NON référendaire, ne dispose plus que de l'arme du rapatriement pour tenter d'obtenir quelque progrès qui puisse le satisfaire.

En fait, à la suite de la rencontre privée de mercredi soir à la résidence de M. Trudeau, le scénario qu'avait prévu le mi-

nistre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, est devenu réalité dès les premières minutes de la matinée d'hier.

Huit des neuf provinces anglophones ont accepté le rapatriement de la constitution — assorti d'une formule d'amenagement — en retour des concessions déjà annoncées par le gouvernement fédéral et de nouvelles offres, non encore connues, qui pourraient être faites sur un certain nombre de sujets au cours du huis

clos d'aujourd'hui.

Si bien que le Québec et Terre-Neuve se sont retrouvés tout seuls en bout de piste, obligés d'indiquer à M. Trudeau que les progrès enregistrés jusqu'ici, particulièrement au chapitre du partage des pouvoirs, ne leur permettaient pas de donner le feu vert au rapatriement.

«Nous n'accepterons le rapatriement de la constitution que lorsque des progrès substantiels auront été accomplis et que l'on sentira que le gouvernement fédéral

commence à donner un véritable contenu aux promesses faites au cours de la campagne référendaire», de dire hier le premier ministre québécois, M. René Lévesque en indiquant bien à tous les participants à la conférence que le chef libéral, M. Claude Ryan, avait publiquement appuyé ce point de vue au cours des dernières semaines.

M. Lévesque n'a pas indiqué concrètement quelle pourrait être la nature de ces progrès mais le Québec a déjà fait valoir tout au long des réunions préparatoires de cet été, qu'ils touchaient essentiellement à la reconnaissance du caractère distinct de sa société et, conséquemment, à un nouveau partage des pouvoirs qui permette le développement original de la province.

Dans les faits, cette position de principe laisse entendre que le Québec ne donnera son accord au rapatriement que s'il y a entente sur au moins le préambule constitutionnel, la gestion des ressources naturelles, les communications, les droits miniers sous-marins et peut-être aussi la Cour suprême.

Et, en plus, il faudrait un engagement ferme de tous les participants à poursuivre ardemment la réforme après l'opération du rapatriement, de façon à ce que le Québec puisse être assuré concrètement d'un nouveau partage des pouvoirs sur une foule de sujets non inscrits à l'ordre du jour de cette conférence, tels les affaires sociales, les affaires urbaines, les pouvoirs de taxation, etc.

Or, jusqu'à présent, tout semble indiquer que ces conditions ne seront pas réunies d'ici samedi, alors que les travaux devraient normalement prendre fin.

Hier, au sein de la délégation québécoise, on continuait d'espérer que cette arme du rapatriement serait suffisante pour infléchir la position fédérale, notamment au cours des rencontres à huis clos

Voir page 18: Québec

Appui inconditionnel de deux provinces au rapatriement

par Claude Turcotte

OTTAWA — Solidement appuyé par l'Ontario et le Nouveau-Brunswick dans son intention de rapatrier la constitution, le gouvernement fédéral connaît cependant des difficultés plus ou moins grandes à convaincre les autres provinces, ce qui ne semble en aucune façon avoir ébranlé le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, qui se réjouit déjà à la pensée que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord pourrait avant longtemps se retrouver à l'Île-du-Prince-Édouard dans l'édifice même où les Pères de la Confédération se sont réunis pour concevoir le Canada de 1867.

Parmi les opposants à un rapatriement sans contenu appréciable, il y a d'abord et avant tout le Québec. Le premier ministre, M. René Lévesque, a répété solennellement hier, pour que tout le Canada l'entende, que les forces fédéralistes au

Québec pendant la campagne référendaire n'ont jamais dit qu'en votant NON, cela signifierait rapatriement. «Voter NON, a-t-il rappelé, voulait dire voter OUI au changement».

Sans ce changement, que M. Lévesque identifie aux revendications traditionnelles du Québec, il ne resterait plus qu'un «symbolisme creux et trompeur», selon l'expression utilisée par le premier ministre du Québec.

Cette position de négociation, qui demande un nouveau partage des pouvoirs avant le rapatriement, a été également celle de Terre-Neuve. Sans cela, a dit M. Brian Peckford, ce ne serait qu'une «opération cosmétique». D'autres provinces, notamment la Saskatchewan, veulent un certain «package deal» en échange du rapatriement, mais ces provinces ont présenté néanmoins une position beaucoup moins revendicatrice que celle de Québec et de Terre-Neuve.

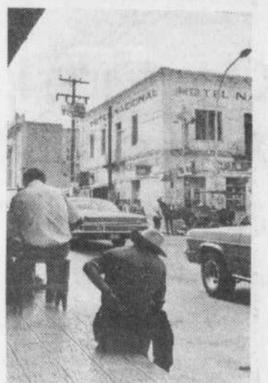
Sur le principe même du rapatriement, personne n'a soulevé d'objection de principe. Trouvant tout de même curieux que le gouvernement fédéral attache autant d'importance au rapatriement, alors qu'on ne touche pas du tout à cet autre symbole colonial qu'est la monarchie, M. René Lévesque a néanmoins ajouté qu'il n'a pas d'objection au rapatriement «en soi», mais en précisant que la proposition Trudeau ne répond pas aux besoins et aux aspirations du Québec.

«Pendant la campagne référendaire, on ne promettait pas un geste neutre», a conclu le premier ministre du Québec en faisant allusion aux remarques de M. Trudeau dans son allocution à l'ouverture de la conférence.

Répondant à M. Lévesque, le premier ministre canadien a expliqué hier qu'il s'agirait d'une opération neutre dans le sens qu'aucun palier de gouvernement

Voir page 18: Appui

tourisme



«Los dos Laredos»

De chaque côté du Rio Grande, qui n'a rien d'impressionnant, se dressent deux cités jumelles, l'une texane, l'autre mexicaine, qui représentent deux mondes issus de cultures différentes mais nés dans un même prolongement de l'histoire. Guy Deshaies est passé par Laredo.

— page 9

AU SOMMAIRE

■ Les denturologistes exigent que la loi se conforme à leurs actes

— page 2

■ Belmoral connaissait le risque d'effondrement cinq jours avant la tragédie

— page 3

■ Khomeiny sémone les leaders iraniens

— page 4

■ Les syndicats officiels se désagrègent en Pologne

— page 5

■ Le pari polonais: un éditorial de Bertrand de la Grange

— page 16

chez VITO

Cuisine Italienne authentique

La meilleure cave à Montréal

ATMOSPHERE, TRADITION, EXCELLENCE

735-3623

5412 Côte des Neiges Montréal

Ryan dit non à Ryan

par Rodolphe Morissette

M. Yves Ryan, maire de Montréal-Nord et frère du chef du Parti libéral du Québec, a décliné hier l'invitation des libéraux à se porter candidat de cette formation dans son comté de Sauvé, représenté à l'Assemblée nationale depuis 1970 par le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin.

Depuis le début de l'été, les organisateurs libéraux de Montréal souhaitent la venue du maire de Montréal-Nord afin de tenter de déloger le député-ministre du Parti québécois. De plus, le chef libéral, M. Claude Ryan, aurait confié dernièrement à des amis qu'il désirait lui aussi voir son frère passer à la politique provinciale.

Hier, un groupe de «notables» de Montréal-Nord et du comté de Sauvé tentait un ultime effort pour persuader M. Yves Ryan de changer d'idée. En vain, cependant.

La délégation lui a fait valoir qu'il était un homme politique d'expérience; qu'il avait la réputation d'être un homme intègre; qu'il avait



M. Yves Ryan

été longtemps président de l'Union des municipalités du Québec et, par conséquent, qu'il avait l'expérience des rapports entre les deux paliers de gouvernement; enfin, que les défis qu'il avait voulu relever à Montréal-Nord avaient eu des résultats heureux et qu'il était peut-être temps qu'il songe à «servir ailleurs».

«Ces discours n'ont pas eu d'effet sur ma décision», confiait hier au DEVOIR M.

Ryan. Je leur ai dit non. «C'est non pour deux raisons, a-t-il ajouté. D'abord, parce qu'il juge qu'il a une vocation politique «municipale et régionale», le deuxième membre du diptyque visant son travail à la Communauté urbaine de Montréal.

Ensuite, M. Ryan fait valoir comme facteur de sa décision son lien de parenté avec le chef actuel du Parti libéral. Le fait l'embarrasse, car des circonstances pourraient se présenter où il apparaîtrait choqué par le chef — dans l'hypothèse, par exemple, où le chef libéral devait accéder au pouvoir et choisir les membres de son cabinet. (L'hypothèse et l'exemple sont de nous et n'ont guère été évoqués par notre interlocuteur).

À la veille de l'élection provinciale de 1973, le maire de Montréal-Nord souhaitait vivement être candidat libéral. Il avait dû finalement y renoncer, toutefois, sous le prétexte de ne point nuire à la crédibilité du quotidien LE DEVOIR, que son frère Claude dirigeait à l'époque. Il était cependant connu que le chef libéral d'alors, M.

Robert Bourassa, ne voulait pas du maire de Montréal-Nord dans son équipe et qu'il avait, pour étouffer son refus de la candidature Yves Ryan, «sollicité» du directeur du quotidien de la rue du Saint-Sacrement un avis mettant en avant la crédibilité du journal.

M. Yves Ryan n'est toujours pas membre du Parti libéral. Il a cependant donné un coup de main aux partisans du NON dans les comtés du nord de Montréal en mai dernier. Quant à l'hypothèse de se porter candidat libéral, il répète qu'il n'en est pas question pour la prochaine élection, mais que la question reste ouverte pour l'avenir un peu plus éloigné.

Il a conclu hier que «rien n'est cependant coulé dans le ciment» et qu'il n'ose pas dire que son non est «irrévocable». Cette dernière expression, rappelle-t-il en souriant, «a sa petite histoire dans notre famille» — allusion à la première «décision irrévocable» de son frère Claude, au début de novembre 1977, de ne pas porter candidat au leadership du Parti libéral.

Aucun recours contre l'employeur qui aurait «trahi» sa vie privée

par Bernard Morrier

Le juge Gilles Renaud, de la Cour supérieure, estime que la rupture survenue entre un couple vivant en concubinage ne peut être imputable à l'intervention de l'employeur de l'un des conjoints et qu'il n'y a donc pas lieu de faire droit à une action intentée à cet effet.

Le tout découlait d'une lettre de l'employeur, datée du 2 avril 1976 et livrée au domicile d'un camionneur, en son absence. Celui-ci vivait en concubinage et sa compagnie avait été autorisée à ouvrir ses lettres.

C'est ainsi que, par cette lettre de réprimande, elle apprit que le camionneur avait été vu en compagnie féminine et qu'il avait quitté un bar-salon à 3 heures le matin, accompagné d'une demoiselle, le tout aux Escoumains, tout en «s'amusant» sur le temps de la compagnie.

En poursuite, le camionneur avait soutenu que cette lettre avait été la cause directe de sa rupture avec sa concubine. Mais le juge Renaud, après avoir examiné la preuve, note que la missive, conforme à la réalité et à la pratique courante de la compagnie en-

vers ses employés pris en faute, ne constitue ni ne peut constituer un fait illicite générateur de responsabilité, pas plus qu'elle a été la cause de la rupture.

En effet, amenée comme témoin, l'ex-concubine a d'abord affirmé que la lettre en question n'avait pas été le facteur déterminant de sa décision, d'ailleurs prise deux mois avant la réception de ce courrier. Elle avait même soutenu qu'elle n'avait pas considéré comme sérieux les faits qui y étaient rapportés.

Selon elle, le vrai motif de la rupture fut la jalousie de son concubin, qui l'empêchait de travailler à l'extérieur ou d'apprendre à conduire, tout en lui faisant des scènes.

Par ailleurs, le juge Renaud déclare que même si cette lettre avait été responsable de la bisbille dans ce couple, le camionneur n'aurait pas eu plus de succès dans sa poursuite, parce qu'au moment de leur rupture, l'homme et son amie vivaient en concubinage de nature adultère, l'homme n'ayant pas encore obtenu le divorce de son épouse légitime.

«Accorder des dommages pour rupture d'une telle liai-

son illégitime, commente le juge Renaud, serait reconnaître que les concubins avaient un droit de vivre dans l'adultère, ce qui est contraire à l'ordre public et aux bonnes moeurs, dans les circonstances.»

Le tribunal conclut donc qu'il s'agit d'un motif supplémentaire pour ne pas faire droit à l'action du camion-

neur, tout en faisant remarquer également que la concubine pouvait, même sans raison, mettre un terme à cette situation illégitime et contraire aux bonnes moeurs, sans compter que le demandeur n'avait aucun droit à vivre en concubinage et que, partant, la rupture survenue ne peut lui causer de préjudice.



Grande Montréalaise

«En raison de son labeur incessant envers toutes sortes de causes qui ont intéressé les Montréalais, mais surtout parce que son intelligence, ses oeuvres et sa présence même à Montréal constituent un apport authentique et extrêmement précieux pour la ville», le sénateur Thérèse Casgrain vient d'être choisie «Grande Montréalaise de 1980».

Cet honneur lui a été conféré par les 18 membres de cette confrérie des Grands Montréalais qui a été instituée en 1978 par le président de Hilton Canada, M. Reginald Groome, pour marquer le 20e anniversaire de l'ouverture de l'hôtel Reine Elizabeth.

Le sénateur Casgrain a été choisie parmi 23 autres candidats, qui avaient chacun été proposés par le Cercle des Grands Montréalais formé d'une vingtaine de personnalités ayant fait leur marque dans des domaines différents.

Mme Casgrain recevra les honneurs de sa charge au troisième gala des Grands Montréalais qui se tiendra au Reine Elizabeth, le 7 novembre.

Sondage à l'appui, les denturologistes exigent que la loi vienne se conformer à leurs actes

par Marie Laurier

Avouant qu'ils exercent dans l'illégalité, les denturologistes du Québec réclament l'abolition pure et simple de l'obligation qui leur est faite d'exiger de leurs patients un certificat de santé buccale émis par un dentiste.

À l'heure actuelle, la très grande majorité des 700 denturologistes passent outre à cette disposition de la loi et font des démarches pour qu'elle soit amendée en vue de régulariser leur situation. Ils souhaiteraient plutôt que l'office des professions leur donne accès à une formation plus poussée.

C'est ce que dévoilent hier M. Michel Saint-Louis, président de l'Ordre des denturologistes du Québec, qui avait invité les journalistes à prendre connaissance des résultats d'un sondage conduit par l'Institut québécois d'opinion publique (IQOP). Le document confirme la compétence des denturologistes et l'excellence de leurs services auprès de leur clientèle, et cela dans une proportion de 91%. Le sondage de l'IQOP au coût de \$15.000, portait notamment sur le degré de satisfaction de la clientèle adulte québécoise portant des prothèses dentaires amovibles (les prothèses fixes sont sous la responsabilité des dentistes).

Fort de cet appui, l'Ordre s'estime maintenant en droit de poursuivre ses pressions auprès de l'Office des professions pour qu'il supprime cette obligation d'exiger ce fameux certificat de santé buccale en le remplaçant cependant par une formation plus poussée.

L'Office des professions du Québec est bien au fait de cette situation mais avoue son impuissance à intervenir pour obliger les denturologistes à se conformer à la loi. Alors que les dentistes, eux, restent sur leur position et affirment qu'une attestation faisant foi de la santé buccale d'un patient est toujours essentielle avant de procéder à la pose et

à la fabrication d'une prothèse dentaire amovible, au nom de la protection du public.

Déterminé à gagner cette bataille corporatiste, M. Saint-Louis soutient que le problème pourrait facilement être résolu si l'Office des professions consentait à mettre sur pied un comité mixte ayant pour mandat d'élaborer un cours d'anatomie et de pathologie buccale, à l'intention des membres de l'Ordre et des futurs denturologistes. Il a déjà été convenu que ce comité comprendrait des représentants de l'Office, du ministre de l'Éducation, de l'Ordre des dentistes et de l'Ordre des denturologistes. Mais l'Ordre des dentistes s'oppose à déléguer un représentant à ce comité.

«Pour une bonne raison, soulignait hier M. Pierre Lamarche, directeur général de l'Ordre des dentistes, puisque le cours prévu est de niveau universitaire et requiert quelque 300 heures d'études, ce qui à toutes fins utiles équivaut à une formation de dentiste.»

Tout en affirmant bien haut que les relations entre les deux ordres de professionnels sont cordiales et harmonieuses «les uns ayant besoin des autres», le Dr Lamarche soutient que les denturologistes n'ont qu'une formation collégiale — un seul Cégep, Édouard-Montpetit, dispense le cours de techniques dentaires — et par conséquent n'ont pas la compétence requise pour poser un diagnostic sur

l'état général de la denture des patients.

Il n'est cependant pas question de retirer l'obligation d'exiger un certificat de santé buccale, soulignait Me Jacques-Carl Morin, avocat à l'Office des professions, même s'il convient que les denturologistes transgressent la loi. «Ce n'est pas à nous de faire respecter la loi mais aux denturologistes eux-mêmes, une corporation professionnelle qui devrait être jalouse de son autonomie.»

Il se pourrait toutefois que l'Office soit obligé d'intervenir advenant qu'aucune solution raisonnable ne vienne mettre fin à cette situation, maintenant que le public en est saisi.

Couture livre à Axworthy sa réaction au rapport Harvey

par Angèle Dagenais

En réponse au rapport Harvey sur la régularisation des Haïtiens entrés illégalement au Québec, le ministre de l'Immigration du Québec, M. Jacques Couture, souhaite que les ressortissants clandestins établis au Québec depuis plus de trois mois puissent recevoir ici même un certificat de sélection pour eux-mêmes et les personnes qui les accompagnent, si les mesures qu'il

recommande devaient se concrétiser.

M. Couture a fait connaître hier ses réactions au rapport à son homologue fédéral, M. Lloyd Axworthy, en stipulant que les mesures de dispense qu'il invoque, se référant à l'article 115-2 de la loi canadienne, exigent une étroite collaboration entre son ministère et les autorités fédérales.

Le ministre considère, en accord avec les recommandations 2 et 3 du rapport Harvey, que les Haïtiens clandestins devraient tous être traités sur le même pied, peu importe les raisons politiques ou économiques qui les ont incités à immigrer.

Par ailleurs, M. Couture ne peut souscrire à la recommandation 4 qui consisterait à confier à un organisme intermédiaire la responsabilité d'appliquer la loi, bien que certains organismes puissent être appelés à jouer un rôle important dans cette opération. Si le mécanisme préconisé par M. Harvey devait se concrétiser, il ne s'appliquerait pas aux touristes haïtiens, étudiants ou travailleurs temporaires, ni aux personnes à charge des demandeurs qui ne sont pas au Québec au moment où une telle mesure serait annoncée.

De plus, le ministre québécois souhaiterait être informé par le fédéral de tous les refus (pour raisons de santé, activités criminelles ou autres) et

les raisons qui les auraient motivés et qui pourraient empêcher certaines personnes de bénéficier de ces procédures d'exception.

M. Couture estime que pour garder à l'opération toute son efficacité, il ne faudrait pas qu'elle se prolonge au-delà de trois mois après son annonce et il ne serait pas opportun, selon lui, d'en faire bénéficier des ressortissants haïtiens établis ailleurs au Canada ou aux États-Unis. Des mesures de contrôle appropriées sont à l'étude à cet effet.

Pour ce qui est de la question du visa de tourisme, le ministre est d'accord qu'il soit rendu nécessaire en Haïti mais seulement si fonctionne le processus de régularisation du statut des Haïtiens clandestins au Québec.

De plus, il apparaît indispensable au ministre de contrer toute information erronée qui émanerait de personnes irresponsables à Port-au-Prince. Les préposés à l'immigration devraient donc se montrer d'une extrême vigilance.

Le cardinal Léger repart en Thaïlande

Le cardinal Paul-Émile Léger est parti en Thaïlande vérifier sur place les besoins des réfugiés dans cette partie du monde pour pouvoir y expédier les dons canadiens.

Un porte-parole de l'organisation des Oeuvres du cardinal Léger a fait savoir que l'ancien archevêque de Montréal, âgé de 75 ans, était accompagné d'un prêtre et d'un administrateur bénévole de l'agence de bienfaisance.

Il s'agit du second voyage en Thaïlande du cardinal cette année.

CENTRE GINETTE RAVEL ENRG.
INTRODUCTION AU «REBIRTH»
WEEN-END 12-14 sept et 19-21 sept.
\$100.00
INFORMATION: 523-3072 Claudette 527-8035 Jacques

guérin l'éditeur qui édite
Les auteurs: Michel Allard, Yolande C. Phaneuf, Aurèle Dupuis, André Francoeur, Paul M. Moussette, Robert Savoie

HISTOIRE NATIONALE DU QUÉBEC
DE SA DÉCOUVERTE À AUJOURD'HUI
15 x 22,5 cm, 325 pages, cartonné, 9,95\$

HISTOIRE NATIONALE DU QUÉBEC

En vente dans toutes les librairies
PARTIE 3: LA PROVINCE DE QUÉBEC 1867-1979

- 1-Le Québec de 1867
- 2-Les Conservateurs se succèdent (1873-1885)
- 3-Honoré Mercier (1885-1897)
- 4-L'époque libérale (1897-1920)
- 5-Les politiques de Taschereau (1920-1935)
- 6-Maurice Le Noblet Duplessis (1935-1944)
- 7-L'Union nationale (1944-1960)
- 8-La Révolution tranquille (1960-1966)
- 9-Le retour de l'Union nationale (1966-1970)
- 10-Nouvelle équipe libérale (1970-1976)
- 11-Le Parti Québécois (1976-1979)
- Appendice (1867-1979)

guérin éditeur limitée
4574 rue SAINT-DENIS
MONTRÉAL H2J 2J3
TEL.: (514) 942-3481

CDC corporation de développement du Canada

PROJET D'OFFRE D' ACTIONS

La CDC a l'intention d'émettre une nouvelle série d'actions privilégiées convertibles, rachetables, à dividende cumulatif, avec droit de vote et dont la valeur nominale est de \$20 chacune.

Un prospectus préliminaire se rapportant à ces actions a été déposé auprès des commissions en valeurs mobilières ou des autorités analogues dans toutes les provinces du Canada mais n'a pas encore reçu l'approbation finale aux fins de la

distribution au public. Cette annonce ne constitue pas une offre de vendre ni la sollicitation d'une offre d'acheter. Il n'y aura pas non plus de ventes ni d'acceptations d'offres d'acheter ces actions dans une province quelconque du Canada avant que l'on ait obtenu un accusé de réception du prospectus final ou de toute autre autorisation de la part d'une commission en valeurs mobilières ou d'une autorité analogue dans ladite province.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS...

Veillez contacter votre courtier en valeurs mobilières afin d'obtenir un exemplaire du prospectus préliminaire ou veuillez poster le coupon ci-dessous ou appeler à frais virés, le numéro (514) 879-1222 entre 9h et 18h du lundi au vendredi.

A: PROSPECTUS CDC
Suite 3625
1 Place Ville Marie
Montréal, Québec
M3B 3P2

Veillez m'envoyer un exemplaire du prospectus préliminaire de la CDC.

NOM _____

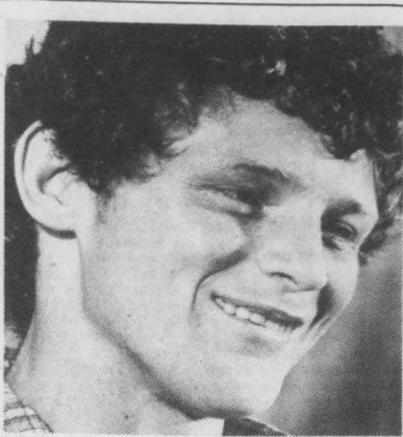
ADRESSE _____

Ville _____

Province et C.P. _____

Seuls, les citoyens canadiens ou les résidents du Canada peuvent détenir des actions de la CDC assorties de droit de vote.

D.



Fox a dépassé son objectif

NEW WESTMINSTER, C.-B. (PC) — Maintenant qu'il est chez lui pour la première fois depuis cinq mois, Terry Fox désire surtout un repas préparé à la maison, une bonne nuit de sommeil dans son propre lit, et un échange de plaisanteries avec des membres de sa famille.

Pâle et l'air gêné par toute l'attention qu'on lui porte, le jeune homme de 22 ans a obtenu, hier, son congé de l'hôpital Royal Columbian après y avoir subi ses premiers traitements de chimiothérapie pour le cancer des poumons.

Fox était à l'hôpital depuis neuf jours, soit depuis qu'on s'était rendu compte que le cancer qui avait nécessité l'amputation de sa jambe droite, il y a plus de trois ans, avait atteint ses poumons.

L'évolution de sa maladie lui a fait interrompre, le 2 septembre, à Thunder Bay, sa traversée du Canada destinée à recueillir des fonds pour la recherche sur le cancer.

Fox a déclaré qu'il avait le sentiment d'avoir dépassé son objectif. Il lui importe peu qu'il n'ait pas fini sa traversée du Canada puisqu'en tout et partout la Société canadienne du cancer a reçu plus de \$12 millions en dons et promesses de dons.

Les dirigeants de Belmoral connaissaient le risque d'éboulement cinq jours avant la tragédie

par Patricia Poirier

VAL-D'OR — Cinq jours avant la tragédie à la mine d'or de Belmoral, qui a coûté la vie à huit hommes le 20 mai, ses dirigeants savaient qu'il y avait un risque d'effondrement et pensaient même que le pire s'était déjà produit.

Le procès-verbal de la réunion de production des chefs de service de Belmoral du 15 mai, révèle en effet que le pilier latéral entre la galerie d'exploration du niveau 100 et le chantier d'extraction du minerai du niveau 200 s'était effondré.

Témoignant hier devant la commission d'enquête chargée de faire la lumière sur cet accident mortel, M. Jim Fortin, qui agit à titre de géologue à la mine, a révélé que le capitaine, M. Rodrigue Beauchesne avait soulevé la question lors de cette réunion. Il avait décidé d'ériger les barrières au niveau 200 pour isoler cette partie de la mine.

M. Fortin a précisé par ailleurs qu'il s'occupait ce jour-là de prendre les notes en vue de la rédaction du procès-verbal de la réunion de production mais que c'était une erreur de «sténographie» qui l'avait fait dire que l'effondrement s'était effectivement produit. «Je n'ai pas relu les notes avant de les donner à la secrétaire... j'avais de la difficulté à écrire au fur et à mesure que les gens parlaient», a-t-il affirmé.

Mercure, lors de son témoignage, un arpenteur de la mine Belmoral avait révélé

qu'il n'y avait plus que 7,8 pieds de roc pour séparer le plancher de la galerie 100 du plafond du chantier d'extraction du minerai au niveau 200, plutôt que les 20 pieds réglementaires, lorsqu'il avait effectué un relevé le 6 février 1980.

Il avait alors averti l'ingénieur de la mine et le chantier avait été fermé.

M. Fortin a indiqué que les chefs de services en étaient venus à discuter de la possibilité d'un effondrement puis que certains avaient entendu du bruit venant de ce chantier, comme si le roc s'effritait. D'autres mineurs ont fait savoir lors de leur témoignage qu'ils avaient entendu «un déplacement d'air» et avaient eu l'impression qu'on y faisait du dynamitage.

Cependant, comme le chantier en question était fermé parce qu'il avait été jugé dangereux, personne n'est allé sur place pour voir ce qui se passait, d'autant moins qu'il était presque impossible de voir par la «fenêtre du chantier».

Le minerai abattu était amoncelé et la bloquait.

Lors de l'interrogatoire de M. Fortin, il a été révélé dans un premier temps que ce dernier n'est pas géologue professionnel. Il a étudié pendant plus de deux ans la géologie dans une université mais n'a pas obtenu de diplôme. Avant d'obtenir le poste de géologue à Belmoral, il était l'adjoint

de l'arpenteur, qui ne détenait lui-même aucun diplôme dans cette discipline.

M. Fortin a toutefois révélé qu'il savait par expérience professionnelle et personnelle que les dirigeants de la mine n'auraient pas dû permettre l'exploitation poussée du chantier d'extraction du minerai au niveau 200 «jusque dans le pilier (latéral) c'est-à-dire dans le plafond, (qui était en fait le plancher de la galerie d'exploration du niveau 100 juste au dessus)».

«Je m'y opposais, mais j'ai appris après qu'ils avaient poussé l'exploitation du niveau 200», a-t-il dit.

Il appert que personne ne l'avait consulté même s'il occupait le poste de géologue de la mine. M. Fortin a en outre révélé un autre fait troublant au sujet du chantier du niveau 200. Pour chaque tonne de minerai qui était sautée, une autre tonne et demie tombait toute seule dans les points d'extraction du chantier.

«C'était un cadeau de Dieu», a râlé le syndicaliste Michel Chartrand. Cette information au sujet du minerai qui se détachait de lui-même indique à quel point le terrain était friable. En outre, un autre témoin a révélé que le facteur de dilution dans ce chantier variait entre 30 et 50%. Ceci signifie qu'on avait évalué à 30 et 50% la proportion de roche stérile dans chaque tonne dynamitée, le reste

puissant contenir le minerai précieux. Cette évaluation, de l'aveu du témoin, était conservatrice. Il est donc possible que la teneur en minerai ait été encore plus élevée.

Pendant que le champ d'extraction du niveau 200 était fermé, le minerai continuait à tomber de lui-même et, a indiqué un jeune de 20 ans qui travaillait à Belmoral où il recueillait les échantillons pour l'analyse, les mineurs continuaient de le retirer. «Un jour je pouvais passer devant un point d'extraction tout rempli pour ensuite constater qu'il était vide les jours suivants».

D'autres mineurs ont déjà laissé entendre qu'ils continuaient à retirer du minerai du chantier même s'il était officiellement fermé.

M. Fortin, a affirmé que «il n'y a aucune relation entre la géologie et l'installation des boulons d'ancrage». Les boulons d'ancrage servent à retenir le plafond et les murs dans les mines où comme à Belmoral, le terrain est friable. Il a d'ailleurs nié que la connaissance de la géologie du terrain soit nécessaire pour faire ce genre d'installation d'ancrage.

C'est le commissaire de l'enquête, M. Laurier Juteau, qui a soulevé la question des boulons d'ancrage en se demandant pourquoi, après avoir fermé en mai 1979 la galerie d'exploration du niveau 100 parce qu'elle était deve-

nue dangereuse, on avait décidé de la rouvrir pour y poser des boulons d'ancrage.

«Le sol avait arrêté de travailler, et un mineur d'expérience a dit qu'il croyait que c'était désormais sécuritaire d'y installer les boulons d'ancrage», a-t-il dit. Pourtant, il avait été décidé de fermer la galerie 100 et la laisser s'effondrer d'elle-même, puis, en octobre 1979, vous avez décidé de tenter de retenir le plafond?

«Il vaut toujours mieux d'essayer de retenir les parois quand on le peut», a répliqué

le témoin, mal à l'aise.

Selon certaines indications, les dirigeants de Belmoral auraient décidé de relever le plafond de la galerie du niveau 100 pour éviter qu'un effondrement mette davantage de poids sur le plancher de la galerie. Toutefois, il appert que c'est le pilier latéral, ou le plafond du chantier 200, qui a cédé en premier lieu.

Les audiences de la commission Beaudry doivent reprendre mardi prochain à Val-d'Or alors que d'autres employés de la mine et des experts tenteront d'éclaircir les raisons de la tragédie.

David sain et sauf

HUNTINGDON (PC) — Les recherches entreprises pour retrouver un garçonnet autistique porté disparu depuis lundi ont été couronnées de succès, hier, alors que l'enfant a été découvert à peu de distance du lieu de sa disparition.

David Mastene, âgé de huit ans, un pensionnaire de l'Institut Dorea de Franklin Centre, a été retrouvé vers 10 h, caché dans un fossé, mais apparemment sain et sauf.

C'est un agent de la police de l'État de New York, accompagné d'un chien, qui l'ont trouvé.

L'enfant a été transporté

par hélicoptère vers l'Institut pour être ensuite conduit à l'hôpital de Huntingdon où il a été examiné par des médecins.

Les battues avaient débuté tard lundi. Des membres de la Sûreté du Québec, de la police américaine et des volontaires y ont participé.

David avait été vu pour la dernière fois alors qu'il cueillait des fleurs dans un champ situé près de l'Institut.

La pluie et l'abaissement de la température avaient fait craindre pour la santé de l'enfant qui ne portait que de légers vêtements.

Locaux pour les classes d'accueil

La CS Baldwin-Cartier étudie trois solutions

par Paule des Rivières

La Commission scolaire Baldwin-Cartier tentera de calmer le remue-ménage qui l'agite depuis la rentrée en décidant, dès lundi matin, au cours d'une assemblée spéciale, de l'emplacement d'une douzaine de classes d'accueil qu'elle ne peut, faute d'espace, installer dans ses écoles françaises.

Trois choix seront discutés par les commissaires à ce moment: ou bien rouvrir une école fermée en juin dernier; ou bien louer des locaux d'une école protestante, elle aussi fermée l'an dernier par le Bureau des écoles protestantes du Grand Montréal (BEPGM); ou encore disperser les classes d'accueil dans les neuf écoles anglaises primaires de la commission du West Island.

La première option est la plus coûteuse; elle implique en outre que les commissaires reviennent sur une décision, celle de fermer l'école Sainte-Suzanne de Pierrefonds, qui a soulevé d'énormes protestations au printemps dernier.

La seconde solution nécessite un accord avec le BEPGM, lequel accepterait de louer l'école en entier ou en partie à la commission catholique. Il s'agit de l'école protestante de Roxboro.

Quant à la troisième avenue, elle pourrait susciter certaines réactions auprès du ministère de l'Éducation, dont le bureau régional à Montréal a déjà interdit à la Commission Baldwin-Cartier de loger des enfants des classes d'accueil dans un milieu anglais.

Destinées initialement aux enfants de diverses origines, les classes d'accueil connaissent actuellement dans le West Island une popularité qui étonne les autorités scolaires. En fait, à Baldwin-Cartier, ce sont surtout des parents d'enfants de la communauté anglophone qui les demandent, bénéficiant d'un droit que le gouvernement leur a reconnu plus récemment.

Les classes d'accueil sont la voie d'entrée dans le secteur français pour ceux qui ne connaissent pas la langue de Molière. L'enfant y passe une année avant d'être intégré au secteur français régulier. Il est clair pour tout le monde, depuis qu'elles existent, qu'elles doivent permettre à l'enfant de baigner dans un environnement et une culture française.

À Baldwin-Cartier cette année, plus de 800 enfants ont demandé à être inscrits dans des classes d'accueil; les 210 qui ne peuvent être logés dans des écoles françaises sont âgés de quatre ans et c'est pourquoi la commission a envisagé plus tôt cette semaine de les faire attendre une année. Après avoir avisé les parents de ces enfants qu'elle n'était pas tenue de les accepter avant un an, et après avoir constaté la déception chez les uns et le courroux chez les autres, elle a décidé qu'elle réglerait le problème lundi.

Plus tôt ce mois-ci, les responsables montréalais du ministère de l'Éducation avaient un moment jonglé avec l'idée d'envoyer les 210 enfants dans une école protestante avoisinante déjà ouverte, à condition que les 210 puissent loger

sous le même toit. Cela s'est avéré impossible, mais les dirigeants de la Commission Baldwin-Cartier en ont profité pour faire remarquer que le gouvernement consentait aux commissions protestantes ce qu'il refusait au système catholique: placer des classes d'accueil dans les écoles anglaises.

L'installation des classes d'accueil pour les enfants de quatre ans entraîne parfois un autre problème l'année suivante: les parents doivent se résigner à n'envoyer leur enfant qu'une demi-journée à la maternelle qui, règle générale, est à demi-temps.

Les profs manifestent

TROIS-RIVIÈRES (PC) — Les enseignants des écoles primaires et secondaires des Vieilles-Forges ont manifesté hier dans les rues de Trois-Rivières, marquant ainsi leur huitième journée de grève générale.

Les 300 syndiqués se sont ensuite rendus au bureau du député de Trois-Rivières et ministre des Affaires culturelles, M. Denis Vaugeois, pour lui manifester leur mécontentement. M. Vaugeois avait déclaré, la semaine dernière, que rien ne justifiait la grève de ces enseignants.

Au cours de la séance de conciliation prévue pour aujourd'hui, on tentera de régler les 16 points en litige dans ce conflit qui prive de cours 22.000 écoliers.

Message important aux actionnaires de Trustco Royal Limitée.

À propos de l'offre de Campeau Corporation d'achat des actions ordinaires et privilégiées de la Trustco Royal Limitée, la note d'informations des administrateurs, dont la première page figure ci-dessous, vous a été expédiée par la poste. Toutefois, il se pourrait qu'il y ait des retards à cause de perturbations possibles du service postal. Vous êtes instamment priés de communiquer avec votre succursale la plus proche afin de vous procurer un exemplaire de la dite note des administrateurs, si vous ne l'avez pas encore reçue.

TRUSTCO ROYAL LIMITÉE

Toronto-Dominion Centre
Toronto, Ontario, Canada

CIRCULAIRE DES ADMINISTRATEURS

La présente circulaire vous est remise en réponse à l'offre d'achat (l'Offre) faite par Campeau Corporation le ou vers le 29 août 1980 visant les actions ordinaires de catégorie A et de catégorie B et les actions privilégiées série A et série B de Trustco Royal Limitée (Trustco Royal) au prix de \$21.00 par action ordinaire de catégorie A ou de catégorie B et de \$29.93 par action privilégiée série A ou série B.

RECOMMANDATION

Le conseil d'administration de Trustco Royal recommande à l'unanimité le rejet de l'Offre puisqu'elle n'est pas dans les meilleurs intérêts du groupe Trust Royal. Veuillez vous reporter à la rubrique Motifs du rejet de l'Offre ci-dessous.

REJET DE L'OFFRE

Chacun des administrateurs et dirigeants de Trustco Royal a informé Trustco Royal de son intention et de celle de ses associés de rejeter l'Offre à l'égard de toutes les actions de Trustco Royal dont ils sont propriétaires.

MOTIFS DU REJET DE L'OFFRE

- Le conseil d'administration de Trustco Royal recommande le rejet de l'Offre pour les motifs suivants:
- Trustco Royal est la société mère du groupe le plus important de sociétés de fiducie du Canada. Ses clients lui ont confié aux fins de gestion et de placement des biens et des fonds d'une valeur de \$19 milliards. Ces clients ont confiance que ces fonds en fiducie seront placés de façon impartiale. On ne doit pas saper leur confiance en permettant que ces actifs passent sous le contrôle d'une personne dont l'entreprise fait sans cesse appel à des capitaux. De plus, le groupe Trust Royal détient plus de \$7 milliards en dépôt.
- Les administrateurs ont reçu de McLeod Young Weir Limitée un avis daté du 5 septembre 1980 à l'effet que les modalités de l'Offre sont inadéquates du point de vue financier. McLeod Young Weir Limitée, un des conseillers financiers de Trustco Royal, est une des maisons de courtage en valeurs mobilières les plus importantes du Canada.
- Un grand nombre des clients du groupe Trust Royal, dont plusieurs ont confié en fiducie au Trust Royal des actifs considérables, ont fait savoir qu'ils abandonneront leurs relations d'affaires avec le Trust Royal en cas de succès de l'Offre, ce qui nuirait considérablement à Trustco Royal et au groupe Trust Royal.
- Le succès de l'Offre entraînerait vraisemblablement la vente forcée des intérêts bancaires importants de Trustco Royal aux États-Unis étant donné que Campeau Corporation n'a pas obtenu les approbations préalables auxquelles la législation des États-Unis soumet la prise du contrôle de Trustco Royal.
- Trustco Royal ne devrait pas tomber sous la mainmise d'un seul et même particulier ou d'une seule et même société qui pourrait alors influencer les politiques et les décisions au détriment du groupe Trust Royal et de sa clientèle. Le groupe Trust Royal doit non seulement être en mesure de traiter ses affaires sans aucune ingérence mais encore l'être à première vue.
- L'expérience et la compétence propres à Campeau Corporation sont peu pertinentes à la propriété et à la gestion de Trustco Royal et du groupe Trust Royal.
- D'après l'information disponible au public concernant Campeau Corporation et les mesures de financement qu'elle a prises aux fins de financer l'Offre, Campeau Corporation serait incapable de rembourser sa dette sans liquider des actifs considérables ou se procurer de nouvelles sources de revenu importantes.
- La divulgation des renseignements importants faite par l'Offre est insuffisante et incomplète. Trustco Royal a autorisé ses conseillers juridiques à instituer les procédures judiciaires appropriées. Il est proposé que des procédures d'injonction et de déclaration d'invalidité de l'Offre soient instituées le 8 septembre 1980.
- La moitié du gain en capital réalisé par l'actionnaire qui accepte l'Offre peut être assujettie à l'impôt sur le revenu.

L'ACTIONNAIRE QUI DÉSIRE REJETER L'OFFRE N'A AUCUNE MESURE À PRENDRE.

Trust Royal

630 boul. Dorchester ouest, Edifice C I L, Services aux sociétés, 1er étage, Montréal, Québec H3B 1S6.

(514) 876-2525

dixVersions

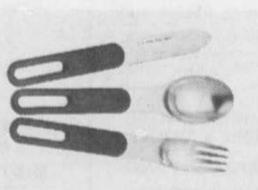
PROMOTION SEPT. 80



Coutellerie SAVONIA
en acier inoxydable 18.8
de Finlande.
Designer: Atelier HACKMAN

24 morceaux, 6 personnes:
régulier \$49.

\$39.



Coutellerie TUMPPI
à caractère typiquement
finlandais en acier inoxydable
18.8 trouée pour suspension.
Alliant au lave-vaisselle
Designer: NANNY STILL

16 morceaux, 4 personnes:
régulier \$67.

\$45.

Mobiliers dixVersions Inc.

4361 St-Denis, Montréal H2J 2L2 (métro Mont-Royal)
tél.: 845-1002

Heures d'ouverture:
lun. mar. mer. de 9h. à 6h., jeu. ven. de 9h. à 9h., samedi de 9h. à 5h.

Khomeiny semonce les leaders iraniens

TEHERAN (d'après Reuter et AFP) — L'imam Ruhollah Khomeiny a adjuré hier soir la classe politique iranienne de cesser ses querelles intestines «contraires à l'Islam et aux intérêts du peuple».

Intervenant pour la deuxième fois en un mois dans le différend opposant le président Abolhassan Banisadr à ses adversaires religieux du Parti républicain islamique (P.R.I.), le «guide de la révolution» a parlé pendant quarante-cinq minutes à la radio-télévision nationale.

«Songez, a dit l'ayatollah d'une voix parfois chevrotante, à tous ceux qui sont privés de tout. Faites quelque chose pour eux au lieu de rester assis à vous quereller».

«Je demande à toutes les autorités, depuis le chef de l'Etat jusqu'au bas de la hiérarchie, de ne rien faire qui soit contre l'Islam et les intérêts du peuple».

L'allocution de l'imam, répétée plusieurs fois à la radio-télévision, vise apparemment l'ensemble de la classe politique iranienne, en pleine effervescence depuis l'attaque lancée par le président Banisadr contre le P.R.I.

La crise politique, qui couvait en fait depuis près d'un mois, a éclaté au grand jour la semaine dernière lorsque le chef de l'Etat, fort de son élection au suffrage universel, avait refusé d'entériner le choix d'un tiers des ministres choisis par M. Mohammad Ali Radjai.

L'imam a ajouté à l'adresse des dirigeants politiques: «Consacrez vous au service du peuple et non pas à vous chamailler. Il est tragique que vous vous disputiez tout en négligeant le peuple. Si vous persévérez, vous êtes alors des agents des États-Unis».

Pour les observateurs, le fait que l'ayatollah soit sorti de sa réserve traduit son désir de voir les deux camps taire leurs divergences dans une période aussi délicate,

notamment en raison de la tension à la frontière irakienne.

D'autre part, le conseil de la révolution — instance gouvernementale intérimaire après la révolution en Iran — a été dissout officiellement mercredi, a annoncé hier à Téhéran l'un de ses membres, l'hodjatolislam Javad Bahonar.

Au cours d'une conférence de presse télévisée, M. Bahonar, membre fondateur du Parti de la République islamique (P.R.I.), a précisé que les pouvoirs législatifs du conseil avaient été transférés au Parlement. Ses pouvoirs exécutifs ont pris fin mercredi quand le Parlement a ratifié la composition du cabinet de M. Mohammad Ali Radjai, a-t-il ajouté.

Le conseil de la révolution, qui comprenait 18 membres, avait été constitué à l'origine par l'ayatollah Khomeiny lors de son exil en France.

L'hodjatolislam Bahonar a par ailleurs indiqué que 8.415 personnes, considérées comme des détenus politiques, avaient été relâchées depuis la révolution dans la prison d'Evin à Téhéran. Sur ce total, 7.045 ont été libérées et 1.040 sont encore en prison.

Quelque 326 prisonniers politiques ont été exécutés, dont 65 pour avoir participé au complot du mois de juillet, qui visait à renverser le gouvernement, a-t-il enfin déclaré.

Entre-temps, d'importants combats, avec des engagements de chars, ont opposé hier les forces iraniennes et irakiennes près des postes de Khan Layli, Naykhar et Zinel Kesh, dans la région de Qasr-e-Shirin, indique le journal Keyhan à Téhéran.

Au cours des combats de mercredi, l'Iran a affirmé avoir détruit 35 chars ennemis et avoir tué plus de 100 soldats irakiens, indique le journal Keyhan, qui précise qu'il y a eu six morts et 35 blessés du côté iranien.

Le colonel Kadhafi fait face à une opposition intérieure croissante

TRIPOLI (AP) — Alors que des tueurs liquident ses opposants à l'étranger, le colonel Kadhafi vient de faire arrêter en Libye même plusieurs centaines de personnalités de haut rang, et plusieurs ont été jugées pour corruption devant les caméras de télévision.

Le colonel Kadhafi répond ainsi à l'opposition croissante qui se manifeste contre son gouvernement qui est en place depuis 11 ans, et contre les mesures économiques radicales qu'il a prises au nom du socialisme, comme la saisie des fonds d'importantes banques privées. Ces problèmes sont apparus alors que Kadhafi poursuivait sa politique de fusion avec la Syrie qui a été annoncée officiellement mercredi.

«Nous avons éliminé plusieurs personnes qui étaient en dehors de la logique de la révolution», a indiqué un responsable au secrétariat de l'information, «c'était nécessaire dans l'intérêt de la majorité du peuple».

Les étrangers qui habitent depuis longtemps en Libye pensent que Kadhafi a perdu une partie du soutien populaire qu'il avait gagné par les améliorations spectaculaires réalisées dans le logement, l'éducation et la santé depuis son arrivée au pouvoir. Selon des sources libyennes et étrangères, l'opposition vient surtout de la population riche qui est allée dans les écoles, mais les autres Libyens sont eux aussi de plus en plus mécontents du gouvernement qui nationalise les petits magasins et oblige les adolescentes à suivre un entraînement militaire.

«Kadhafi ennuie trop de gens. Il risque d'avoir de gros problèmes au cours des deux prochaines années», a déclaré un homme d'affaires libyen de 35 ans dont l'entreprise, qui importe du matériel électronique, a été nationalisée en janvier.

Peu de Libyens parlent librement de la politique du pays car ils craignent les représailles des militaires ou de la police. L'Etat contrôle très strictement la presse, bien que le colonel se soit récemment vanté que les Libyens sont le peuple le mieux informé car ils ont le droit d'acheter des postes de radio à ondes courtes et d'écouter les émissions de l'étranger.

La décision la plus dure de Kadhafi a été la création des comités révolutionnaires qui ont avoué être les auteurs des meurtres de huit dissidents libyens dans des villes européennes, entre mars et mai derniers.

Bien qu'il assure ne pas être responsable de ces actions, le colonel a mis en garde les Libyens qui vivent à l'étranger, leur donnant le choix entre le retour au pays où «la liquidation physique».

Un enseignant qui vit à Tripoli a indiqué que beaucoup de ceux qui ont été arrêtés avaient commencé à contester les appels constants de Kadhafi pour restructurer le gouvernement et l'économie en mettant en place des «congrès du peuple».

«Il y a des gens doués qui essaient de diriger la Libye et Kadhafi ne cesse de dire que la population devrait les exclure», ajoute-t-il.

Les commissions d'enquête des comités révolutionnaires ont jugé 500 personnes accusées de corruption, de vol des deniers publics ou d'exportation illégale de devises. Tous les accusés ont avoué au cours des instructions qui étaient télévisées chaque soir entre 10 et 11 heures.

Mais si certains d'entre eux étaient effectivement coupables, les Occidentaux vivant à Tripoli affirment que la plu-

part semblaient avoir reçu des coups sur le visage et sur les bras, ce qui pourrait bien expliquer leurs aveux. Certains sont toujours en prison, d'autres ont été libérés sous caution et ont retrouvé leur emploi.

Les signes d'instabilité en Libye se sont multipliés cette année avec l'annonce, de source non arabe, qu'une unité de l'armée s'était rebellée à Tobrouk près de la frontière égyptienne au début du mois d'août. Le gouvernement n'a nié ni annoncé l'arrestation d'un italien et trois Libyens qui préparaient

un coup d'Etat dans une base de l'armée.

Au printemps dernier, des Libyens avaient crié des slogans anti-gouvernementaux lors des funérailles d'un juriste éminent mort en prison pour une raison inconnue. Et à Tobrouk des habitants ont manifesté pour protester contre la mainmise du gouvernement sur leurs magasins.

«L'expropriation des propriétaires des magasins pourrait bien être l'élément qui va faire tomber Kadhafi. Ces gens sont commerçants depuis des siècles», a déclaré un économiste européen qui

vit à Tripoli.

Depuis la chute du roi Idris en septembre 1969, de grands immeubles ont remplacé les cabanes au toit de zinc qui étaient le logement habituel des pauvres. L'Etat paye les soins médicaux, et envoie même 1.000 Libyens chaque année en Italie pour des traitements spéciaux pour les yeux et les maladies cardiaques.

Enfin, l'alphabétisation a fait des progrès particulièrement chez les jeunes filles, l'éducation est gratuite et les étudiants reçoivent \$110 par mois pour leurs livres et les dépenses courantes.

Zhao doit réparer les dégâts de la révolution culturelle

PEKIN (AFP) — Le nouveau gouvernement chinois, dirigé par M. Zhao Ziyang, a pour mission de relever la Chine après les dégâts de la Révolution culturelle (1966-76).

Dans les discours de démission qu'il a prononcé devant l'Assemblée nationale populaire (ANP) dont la session vient de prendre fin, le prédécesseur de M. Zhao à la tête du gouvernement, le président Hua Guofeng, a indiqué que l'une des toutes premières tâches de la nouvelle équipe serait l'établissement d'un nouveau plan économique décennal 1981-90 qu'il a présenté comme un plan de reconstruction nationale.

«Il faut éliminer les vestiges pernicieux de la déviation de gauche dans le domaine économique», a déclaré M. Hua qui, tout en perdant son poste de premier ministre, a con-

servé celui de président du parti communiste chinois (PCC).

S'exprimant au nom de l'ensemble des dirigeants chinois, M. Hua a conjugué ce thème avec celui de la nécessité pour la Chine de voir s'instaurer «un environnement pacifique» dans le monde, condition indispensable pour sa «modernisation».

M. Hua n'a, bien entendu, pas manqué de condamner, une nouvelle fois, l'action «hégémonique» de l'Union soviétique et de ses alliés, du Vietnam en particulier.

En mettant l'accent devant l'ANP, au cours d'une séance à laquelle assistaient diplomates et journalistes étrangers, sur le désir de paix de la Chine, M. Hua a solennellement repris un thème apparu, depuis quelques mois, dans la bouche des dirigeants chinois. Sans renoncer à son postulat

traditionnel de «l'inévitabilité de la guerre», Pékin exprime désormais le vœu que celle-ci n'éclate pas avant une vingtaine d'années.

Personnalité proche de l'homme fort du régime, M. Deng Xiaoping, M. Zhao s'est illustré en réalisant le redressement de la province méridionale du Sichuan par une politique combinant la planification socialiste et la concurrence économique.

Sa promotion, parallèle à celle qui a valu à M. Hu Yaobang, un autre fidèle de M. Deng, de devenir, en février, secrétaire général du PCC, marque la fin de la période de transition qui a suivi, il y a 4 ans, la mort de Mao Tséoung et l'arrestation de sa veuve Jiang Qing, la principale animatrice de la Révolution culturelle.

Un récent commentaire de la revue théorique du PCC Hongqi (Drapeau rouge) n'en a pas moins relevé qu'en dépit de la mise en place par M. Deng de successeurs pragmatiques, «des obstacles» continuaient à se dresser devant «la restructuration» de l'appareil administratif de la Chine.

Il y a là, notent les observateurs, un héritage de la Révolution culturelle au cours de laquelle des millions de cadres ont accédé à des positions de responsabilité qu'ils détenaient toujours non en fonction de leurs compétences, mais en raison de leurs orientations idéologiques ou de leur sens de l'opportunisme.

Régie des permis d'alcool du Québec

AVIS DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL

Selon la Loi sur les permis d'alcool, toute personne, société ou groupement de personnes visé dans l'article 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assentiment et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis formulée au nom des personnes ci-après énumérées, dans les quinze jours de la publication du présent avis ou intervenir en faveur de la demande s'il y a eu opposition dans les trente jours de la publication de cet avis.

Cette opposition ou intervention doit être adressée à la Régie des permis d'alcool du Québec, 1 est, rue Notre-Dame, suite 9.200, Montréal, Québec, H2Y 1B6.

Nom du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
BOICEL, Alex	1 restaurant avec danse	282 Ste Catherine ouest, Montréal
TSIGOS, Antoine	1 restaurant	615, Jarry est Montréal
PINIOS, Michel	1 épicerie	5905 boul. Monk Montréal
HUJAZI, Nehmat	1 épicerie	1240, Provoost Lachine (Québec)
BELAIR Yves	1 épicerie	4023, Masson Montréal
FISCMAN, Pearl	1 restaurant	5839 boul Décarie Montréal
8902 Canada Ltd SALAHELDINE, Chafic	Autorisation d'ouverture musicale dans le restaurant	7288, St-Hubert ouest, Montréal
CLARK, David B.M.P. Steerburger House Inc.	1 Restaurant	5227, Sherbrooke ouest, Montréal
HOGAN, Armand (suite à une vente)	1 épicerie	5134, de la Gare Montréal Nord
CLARK, David B.M.P. Steerburger House Inc.	1 restaurant	218 Ste-Catherine est, Montréal
VITALE, Luigi, Cabaret Le Taureau Inc. (changement de site) ancienne adresse: 3213 Jarry est.	1 bar avec danse et spectacles	3215, Jarry est Montréal
GALANOS, Christoforos «Nikolaos Kakoulas»	1 restaurant	1397, Rachel est Montréal
RIENDEAU, Nicole	1 épicerie	564, 7e Avenue Lachine
SALTARELLI, Arturo Epicerie Saltarelli et Fils Inc.	1 épicerie	11847, boul. Laurier, Montréal
KONTOGONIS, Nikolaos «Stereios Triantis» (suite à une vente)	1 épicerie	1001, Bernard ouest, Outremont
LEGER, Jacqueline Culinaid Inc.	1 restaurant et autorisation d'exploiter ce permis en dehors de la pièce conformément à l'article 71 de la loi 1 bar/2 permis de réception	5001, avenue du Parc, Montréal
CLARK, David B.M.P. Steerburger House Inc.	1 restaurant	2001, Université Montréal
NAULT, Nicole	1 épicerie	8579 rue Hochelaga Montréal
VLACHOS, Panagiotis 90472 Canada Lee Ltd	Relocalisation et changement de capacité dans bar avec danse. Relocalisation et changement de capacité et autorisation de danse et œuvres musicales dans restaurant.	111, boul. Métropolitain, Pointe Claire

LE PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL GHSILAIN K. LAFLAMME, avocat

dixVersions PROMOTION SEPT. 80

Service de vaisselle "Turi" blanc

de Norvège. Fonctionnel, durable, empilable, allant au four conventionnel ou micro-ondes ainsi que dans lave-vaisselle. Designer: RAGNAR GRIMSRUD

20 morceaux, 4 personnes: **\$56.**

48 morceaux, 6 personnes: **\$84.**

Mobiliers dixVersions Inc.

4361 St-Denis, Montréal H2J 2L2 (métro Mont-Royal)

Heures d'ouverture: lun, mar, mer, de 9h à 6h; jeu, ven, de 9h à 9h; samedi de 9h à 5h.

ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC
Corporation professionnelle d'exercice exclusif régie par le Code des professions
680, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec H3A 2S3
Téléphone: (514) 288-3256

ARTHUR ANDERSEN & CIE Comptables Agréés, 800 Boul. Dorchester ouest, Montréal, H3B 1X9 861-1641 Bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver, Société affiliée: Gagné, Vaillancourt & Associés	DUNWOODY & COMPAGNIE Comptables Agréés 1440, rue Ste-Catherine ouest Suite 810 — 861-9081 Montréal, Québec H3G 1R8 Bureaux dans les principales villes du Canada et cabinets associés à travers le monde	MAHEU, NOISEUX, ROY & ASSOCIÉS Comptables Agréés 2 Complexe Desjardins, bureau 2600 C.P. 153, Montréal H5B 1E8 Tél.: (514) 281-1555 C.P. 155, Montréal H5B 1E8 Tél.: (514) 281-1555 Bureaux à Ottawa, Montréal, Laval, Hull, Hawkesbury, Québec, Lévis et Moncton Société Nationale Collins Barrow Bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal, Québec, Halifax et autres villes Représentation dans les grands centres financiers internationaux	RAYMOND, CHABOT MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS Comptables Agréés Montréal, Québec, Ottawa, Toronto, Hull, Buckingham, Chicoutimi 17ème étage, Tour de la Bourse Montréal, Québec, H4Z 1G9 (514) 878-2981
BERNIER & BISSON Comptables Agréés Georges Bernier, C.A. Marcel Bisson, C.A. 60, St-Jacques, Suite 601 Montréal — 845-0209	GAUVIN, DUMAIS ET ASSOCIÉS Comptables Agréés R. Gauvin, C.A. B. Dumais, C.A. R. Forget, C.A. G. Boyer, C.A. G. Villeneuve, C.A. J.R. Charrette, C.A. M. Duquette, C.A. P. Saint-Julien, C.A. A. Garsau, C.A. L. Mahieu, C.A.	MacGILLIVRAY & BRUNEAU Comptables Agréés - Chartered Accountants 1155 Dorchester ouest Montréal, P.Q. H3B 3T9 (514) 871-8630 National	RICHTER, USHER & VINEBERG Comptables Agréés Montréal - Toronto Associés - Résidents à Montréal Olivier Vining, C.A. Howard Ginn, C.A. Manuel Corde, C.A. Barry Caron, C.A. Arnold M. Bala, C.A. Odean S. Swain, C.A. Gerald S. Goulet, C.A. Alan Warner, C.A. Peter W. Wain, C.A. J. Yves Tanguay, C.A. J. Yves Tanguay, C.A. Richard J. Caron, C.A. Joseph M. Kabanoff, C.A. Peter MacNeil, C.A. Maurice P. St. Pierre, C.A. Patrick H. St. C. C.A.
CHARETTE, FORTIER, HAWEY & CIE TOUCHE ROSS & CIE 1 Place Ville-Marie Montréal - H3B 2A2 861-8531 Montréal, Québec, Hull Partie intégrante de Touche Ross & Co. avec bureaux à Sydney, Halifax, St. John, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Mississauga, Cornwall, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, New Westminster, Vancouver, Victoria, Kelowna, Langley, St. John's, Bermuda, Nassau, Bahamas Islands, Grand Cayman.	GRIGNON, DE PALMA, POIRIER & ASSOCIÉS Société Nationale CAMPBELL SHARP Comptables Agréés 500 Place d'Armes, Suite 1700 Montréal, Québec, H2Y 2J1 845-7211	MacGILLIVRAY & CO. Bureaux dans les principales villes au Canada et partout dans le monde	ROBERT SAINT-DENIS & CIE Comptables Agréés 7000, Avenue du Parc, Suite 301 Montréal H3N 1E1 — 274-2797
CLARKSON GORDON Comptables Agréés Associés-résidents Montréal - Québec A. Bennett, C.A. C.C. Burpee, C.A. W. Blissett, C.A. T.R. Burpee, C.A. M. Campbell, C.A. H.M. Caron, C.A. L.J. Carrière, C.A. G. Cloutier, C.A. J.P. Desjard, C.A. M.M. Donatelli, C.A. R. Foster, C.A. J. Fréchette, C.A. S.R. Gagné, C.A. R. Gorman, C.A. G. Girard, C.A. R.E. Lavoie, C.A. A. Lanthier, C.A. J.P. Lussier, C.A. G. Lussier, C.A. R.J. Masson, C.A. J.D. Morneau, C.A. R.R. Ocker, C.A. T.R. Poirier, C.A. L.L. Saint-Pierre, C.A. W.J. Smith, C.A. G.S. Weis, C.A.	HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS Comptables Agréés 276 ouest, St-Jacques suite 600 Montréal H3B 1N3 845-9253 Bureaux: Montréal, Laval, Repentigny, Iles de la Madeleine, Maniwaki	MacGILLIVRAY & CO. Bureaux dans les principales villes au Canada et partout dans le monde	SAMSON, BELAIR & ASSOCIÉS Comptables Agréés Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Calgary, Vancouver, Rimouski, Trois-Rivières, Sherbrooke, Saint-Hyacinthe, Kébebec, Sept-Îles, Matane, Gaspé, Fort-Lauderdale (U.S.A.) 1, Complexe Desjardins Montréal (Québec) H3B 1B2 (514) 281-1850 Montréal, Québec, Sherbrooke, Rimouski, Magog, Saint-Jérôme, Richmond, Sainte-Agathe-des-Monts, Montmagny, Port-Carter Société Nationale WARD MALLETTE Représentation internationale dans 45 pays BINDER DIJKER OTTE & CO.
COURTOIS, ZIRI & ASSOCIÉS Comptables Agréés 387, rue Laurier M.P. P. H2V 2K3 273-1535	KENDALL, TRUDEL & CIE Comptables Agréés 888 ouest, rue Sherbrooke Suite 1400 288-0988	MESSIER, BOURGEOIS & CIE Comptables Agréés 50, Place Crémazie, Suite 1410 Montréal - H2P 2T9 384-7430	THORNE, RIDDELL Comptables Agréés 930 ouest, Boul. Dorchester Suite 2500 Montréal, Québec H3B 1W2 Téléphone (514) 886-7351 A l'échelle internationale McIntlock Main Laurent
ERNST & WHINNEY Comptables Agréés Sept-Îles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Abbotsford, Vancouver, Victoria, Halifax et dans les principales villes du monde 1200, avenue McGill College Suite 1100 Montréal, Québec, H3B 4G7 871-8901	LALIBERTÉ, LANCTÔT, MORIN & ASSOCIÉS Comptables Agréés COOPERS & LYBRAND 830, boul. Dorchester ouest Montréal H3B 1W6 (514) 871-9792	DELLOITTE HASKINS & SELLS comptables Agrés 225 ouest, rue Notre-Dame 844-4442 1 Place Ville-Marie 861-8312 838 ouest, boul. Dorchester 861-8381 Deloitte Haskins & Sells est établi dans 32 centres de Victoria à Halifax et fait partie d'une association internationale qui s'étend à 61 pays.	VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS Comptables Agréés Lucien D. Viau, C.A. Armand H. Viau, C.A. J. Serge Gervais, C.A. Waghu Boulos, C.A. Jacques R. Chabiron, C.A. Jacques Jovai, C.A. Louis Baril, C.A. Ferd A. Chai, C.A. 4926, ave Verdun, Verdun H4G 1N3 55A, Blainville Est, Ste-Thérèse J7E 1L4 789-2871 — 435-4881
LIPPMAN, PTACK, BENJAMIN, SMALL & COHEN Comptables Agréés Montréal/Toronto 6600 Côte des Neiges MTL, P.Q. H3S 2A9 (514) 341-5511 Membre: Groupe International des Cabinets de Comptables.	LAVALLÉE, BÉDARD & CIE Comptables Agréés Pierre Bédard, c.a. Michel Champoux, c.a. 19 ouest, La Royer — Suite 300 Montréal H2V 1W4 844-1153	PETRIE, RAYMOND & ASSOCIÉS Comptables Agréés 1320, boulevard Graham Suite 301 Montréal (Québec) H3P 3C8 Tél: (514) 342-4740	ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE & CIE Comptables Agréés MONTRÉAL - TORONTO Jack E. Zittrier, C.A. Herbert E. Siblin, C.A. Samuel S. Stein, C.A. Boris S. Levine, C.A. Marvin B. Goldring, C.A. Robert S. Stein, C.A. Arnold J. Eichenberg, C.A. Steven A. Taylor, C.A. Morton S. Spector, C.A. Barry A. Trosband, C.A. Gerald A. Stan, C.A. Stanley Weiner, C.A. Jeffrey J. Payne, C.A. Norman Dachtman, C.A. Brian D. Lynde, C.A. Morris I. Fogelbaum, C.A. Lawrence M. Chandler, C.A. Alan H. Lyerman, C.A. Jack Altman, C.A. Robert J. Zimer, C.A. Henry Rosenzweig, C.A.
		PRICE WATERHOUSE & CIE Comptables Agréés 1200 McGill College Montréal, Québec H3B 3Q4 — 878-9050 Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria	4115 Sherbrooke ouest Westmount, Québec H3Z 1K9

Pologne: les syndicats officiels se désagrègent

VARSOVIE (AFP) — La situation reste confuse en Pologne où le mouvement syndical officiel (CRZZ) se désagrège et les grèves bien que partielles persistent.

Dans ces conditions, le gouvernement et le conseil central des syndicats CRZZ ont lancé une campagne tous azimuts pour apaiser les esprits et reprendre les choses en main.

Aussi, les syndicats officiels CRZZ ont engagé une course contre la montre pour tenter de battre sur le fil les syndicats indépendants dans une épreuve visant le leadership du mouvement ouvrier en Pologne.

En effet, dans le mouvement syndical officiel, la tendance à l'émancipation de la tutelle administrative se poursuit et les défections sont nombreuses. Après les employés de la culture et les dockers — pour ne citer que les principaux — c'est au tour des travailleurs de la science, de la technique et de l'enseignement d'avoir formé leur syndicat professionnel indépendant.

Dans ce secteur, le pourrissement est tel que le nouveau président des syndicats officiels, M. Romuald Jankowski, n'a pas hésité à déclarer hier matin à Varsovie, au cours d'une conférence de presse, que les «structures organisationnelles des CRZZ ont éclaté».

Pour sauver ce qui peut l'être encore, M. Jankowski et ses collaborateurs ont sonné le

rappel de leurs troupes et engagé une action visant à redorer le blason de leur mouvement.

Tout en oeuvrant pour «l'unité du mouvement syndical», ils se proposent d'y faire régner la «démocratie» et d'y introduire le «secret du vote» pour les élections à tous les niveaux. Dans un appel aux travailleurs, ils ont souligné leur volonté de faire des syndicats officiels une organisation «pleinement autonome, autogérée et dotée de droits imprescriptibles».

Beaucoup de ces thèmes font pendant aux revendications des syndicats indépendants qui d'ailleurs ne s'y sont pas trompés. Mme Anna Walentynowicz, membre du MKS à Gdansk, jointe au téléphone par l'AFP, a déploré que les CRZZ tentent de se substituer aux nouveaux syndicats en «s'appropriant» leurs «mots d'ordre».

Mais quelques heures plus tard, huit dirigeants du mouvement de contestation ouvrier polonais ont rendu public un projet d'organisation nationale pour les nouveaux syndicats indépendants desquels seraient exclus les membres du parti communiste.

Parmi les huit personnes qui présentent cette ébauche d'organisation nationale, se trouvait M. Zbigniew Bujak, président du comité d'organisation du syndicat indépendant de Mazovia, une région qui comprend Varsovie et

Lodz, les deux plus grandes villes polonaises.

Les dirigeants ouvriers ont ajouté que le syndicat régional de Mazovia serait le noyau de la future organisation syndicale nationale.

Certains d'entre eux se sont plaints de ce que les syndicats officiels tentaient de «paralyser» l'activité des nouvelles organisations ouvrières. D'autres ont déploré de ne pas avoir accès aux moyens d'information officiels.

La question des libertés syndicales a d'autre part été traitée par le cardinal primat de Pologne, Mgr Stefan Wyszyński, dans une lettre adressée le 2 septembre aux responsables pastoraux pour les différents milieux professionnels et dont la presse occidentale a eu connaissance hier.

Mgr Wyszyński estime que la grogne ouvrière n'a pas été uniquement provoquée par des raisons d'ordre économique, mais que ses racines sont plus profondes puisque, selon lui, elles touchent «la morale, les moeurs et le régime (socialiste)». Dans ces conditions, le «renouveau» de la Pologne doit obligatoirement passer, dit-il, par la liberté complète de l'Église dans son activité pastorale, la primauté de la famille, le droit de constituer des syndicats et des associations autonomes, la souveraineté de la nation dans sa propre patrie».

De son côté, pour s'attirer la confiance des travailleurs, le premier ministre, M. Jozef Pankowski, a désigné des

«commissions mixtes» pour superviser l'application des accords que son gouvernement a conclus avec les grévistes. Devant l'impatience et la méfiance des travailleurs, il s'agit pour le chef de l'exécutif de marquer sa volonté d'honorer ses engagements. Il l'a d'ailleurs souligné mercredi à Poznan au cours d'une conférence du parti. «Il est nécessaire de dissiper les craintes de certaines catégories d'ouvriers qui redoutent de ne pas bénéficier des accords de la côte balte», a-t-il dit.

Dans le même temps, les responsables du parti et la presse multiplient leurs appels aux ouvriers, notamment à ceux des petites entreprises qui n'ont pas fait guère jusqu'à présent, pour leur demander de faire preuve de «modération» dans leurs revendications salariales, afin de «ne pas ouvrir la voie à une brutale inflation».



Le vice premier ministre polonais, M. Mieczyslaw Jagielski, a rencontré hier le leader soviétique Leonid Brejnev, qu'il a tenté de rassurer sur l'évolution de la situation en Pologne. Selon Tass, l'entretien a porté sur «le renforcement et le développement des rapports multiformes» entre les deux pays. D'ailleurs, un accord portant sur la fourniture en 1980 de certains produits alimentaires et industriels à la Pologne a été signé hier à Moscou. (Photolaser AP)

Des doléances venues du fond de la mine

TARNOBRZEG (Reuter) — «Nous avons tous un estomac plus ou moins de la même taille», déclare cet ouvrier coiffé d'un casque blanc, devant la grille (fermée) de la mine de soufre Kopalnia Machoc, «et nous voulons pouvoir le remplir. Nous avons droit à une existence décente».

En quelques mots simples, mais déterminés, cet homme vient d'exposer l'essentiel du problème, la raison pour laquelle l'une des principales mines de soufre de Pologne a cessé le travail depuis le 3 septembre. Depuis lors, un comité de grèves de 16 membres, représentant quelque deux mille travailleurs, négocie avec les autorités locales. Leurs doléances? Ils en formulent 28, qui vont d'une augmentation des salaires à l'amélioration des conditions de travail, de meilleures écoles pour leurs enfants et la limitation des pouvoirs de la police.

«Nos problèmes sont toujours les mêmes depuis l'ouverture de la mine, il y a vingt ans», dit un mineur. «À l'origine, nous sommes tous des paysans, et les paysans ont la réputation d'être patients; ils (le gouvernement) s'imaginaient peut-être que nous aurions continué à tout supporter sans rien dire, mais nous en avons assez».

Ce sont les conditions de travail, réputées malsaines et dangereuses, qui sont à l'origine du débrayage des mineurs de Tarnobrzeg. «Mon beau-père s'est ruiné la santé dans la mine», raconte un gréviste, «et vous savez ce qu'il reçoit maintenant? 1750 zlotys par mois au total». C'est-à-dire à peu près 60 dollars. C'est pourquoi les mineurs exigent une prime de 15 pour cent pour redescendre dans les puits, un service de soins uniquement destiné aux maladies provoquées par le soufre, et une meilleure répartition des congés.

Une autre revendication est celle de l'attribution du statut de mineur, et des avantages qui lui sont inhérents. Pour le moment, seuls les mineurs des

charbonnages, de Silésie, sorte d'aristocratie de la mine, y ont droit, à cause de l'importance de cette région, véritable «poumon industriel» de la Pologne.

«Nous faisons le même travail qu'eux, mais sans en retirer le même bénéfice», explique un meneur des grévistes. «C'est parce qu'on considère que nous appartenons à l'industrie chimique, pas à l'industrie minière».

À Tarnobrzeg, dans la mine, le salaire mensuel moyen est de 6.000 zlotys (190 dollars). Les mineurs demandent une augmentation moyenne de 1.500 zlotys (50 dollars). «Ce n'est pas excessif», estiment les mineurs, «un kilo de saucisses coûte au moins 140 zlotys».

«Il y a de grosses inégalités entre les revenus» disent les grévistes. «Les patrons ont de l'argent, et eux n'ont pas besoin de faire la queue à la porte des boutiques pour avoir de la viande...»

Les mineurs en grève de Tarnobrzeg réitèrent les insinuations officielles: ils ne sont pas des «éléments antisociaux». Ils se contentent de lutter pour ce à quoi ils estiment avoir droit. D'ailleurs le comité de grève comprend des membres du parti ouvrier unifié.

À propos de la création des syndicats autogérés par les travailleurs de la Baltique et d'autres régions industrielles. Ils se montrent prudents: «Voyons d'abord ce qu'il y a dans la caisse du fonds de solidarité», suggère un mineur.

L'essentiel de leurs revendications est d'ordre salarial, mais sur la liste en 28 points qui sert de base aux négociations, les grévistes dénoncent «le comportement arbitraire et les abus d'autorité de la police», auxquels ils veulent mettre un terme. Et ils s'adressent enfin aux pouvoirs publics: «Cessez d'investir dans l'augmentation des effectifs des forces de police. Investissez plutôt dans la construction d'écoles et de jardins d'enfants».

John Anderson a retrouvé le sourire

WASHINGTON (AFP) — Plus le président Jimmy Carter essaye de mettre hors-jeu dans la course à la Maison-Blanche le candidat indépendant John Anderson, plus ce dernier intéresse les Américains.

Jamais M. Anderson n'a été mieux traité par les médias, depuis que le président a refusé mardi sa présence au premier débat télévisé entre candidats présidentiels en déplorant que la candidature du représentant de l'Illinois soit «essentiellement une création de la presse».

Or M. Anderson, sur les conseils du directeur de sa campagne, M. David Garth, expert dans le maniement des moyens d'information, proclame bien haut son souci de débattre avec qui le veut et regrette que M. Carter ne joue pas le jeu. M. Reagan, qui y trouve son compte, tient les mêmes discours.

La décision de M. Carter donne en fait un avantage inespéré au candidat indépendant, celui de pouvoir débattre, le 21 septembre, de son programme en tête-à-tête avec le candidat républicain pour le bénéfice de millions de téléspectateurs, aux côtés d'une chaise vide destinée au président sortant.

Pour M. Anderson, la partie n'est pas gagnée pour autant. Après avoir atteint jusqu'à 25 pour cent des intentions de vote dans les sondages au mois de juin, la cote du candidat indépendant s'est effritée

au cours de l'été. A ce jour, elle oscille autour des quinze pour cent nécessaires pour être invité au débat présidentiel.

Mais les sondages confirment aussi que M. Anderson prend bien plus de voix à M. Carter qu'au candidat républicain. Assez en tout cas pour que dans plusieurs Etats, la majorité des voix risquent de revenir à M. Reagan.

Le dernier coup dur pour M. Carter a été le ralliement du parti libéral de l'Etat de New York au candidat indépendant. M. Anderson est d'autant plus susceptible d'obtenir les voix libérales new-yorkaises que son nom sera sur la même liste qu'un sénateur prestigieux, M. Jacob Javits. Il n'en faut pas plus pour que cet Etat important tombe dans la besace de M. Reagan.

La presse et la télévision américaine, après avoir traité

M. Anderson avec un certain dédain pendant qu'il cherchait en juillet et août à se faire inscrire sur les listes électorales, l'ont brusquement ressuscité.

M. Anderson, déterminé à se battre jusqu'au bout, a trouvé un co-listier pour la vice-présidence, M. Patrick Lucey, de l'argent pour renflouer son trésor de guerre, un programme jugé «sérieux» par l'influent New York Times. Début septembre, la revue Business Week lui a consacré sa couverture.

Mardi après l'invitation de M. Anderson et le désistement de M. Carter, un commentateur résumait ainsi le sentiment du candidat indépendant: «Anderson est convaincu que la décision de la Ligue des électriciens signifie que sa campagne a réussi, même sans la participation du président».

Créer un syndicat libre

VARSOVIE (AFP) — Le dernier-né des syndicats libres polonais est venu au monde en public, dans la nuit de mercredi à jeudi, dans une atmosphère de «désordre organisé» et d'attachement passionné à la démocratie: il porte un nom bien compliqué «syndicat indépendant autogéré des travailleurs de la science, de la technique et de l'enseignement», mais paraît en parfaite santé.

Tout a commencé — comme toujours en Pologne — par une queue: plusieurs centaines de personnes attendant, mercredi à 16 heures, devant la porte d'une institution officielle (l'Organisation de supervision technique) où on pouvait lire une pancarte: «Nous vous rappelons qu'une réunion n'est prévue aujourd'hui à 16 heures».

Il fallait comprendre le contraire, mais l'inscription témoignait des réticences de la direction de l'organisation, qui a fini par consentir à prêter sa grande salle de réunion.

Les portes s'ouvrent, mais il faudra près d'une heure pour que tout le monde puisse pénétrer dans la salle. Il faut montrer patte blanche, c'est-à-dire présenter la liste, dûment signée et tamponnée, des travailleurs que l'on représente: un délégué au maximum pour 50 personnes, aucune exception n'est tolérée, les autres seront admis plus tard, comme «observateurs», et ne pourront prendre la parole ni voter.

Après une soigneuse vérification par la commission des mandats élue entre-temps, on comptera 286 délégués représentant 9.800 personnes. Parmi les délégués, un nombre impressionnant de professeurs d'université, de chercheurs, (scientifiques et littéraires) mais aussi des enseignants du secondaire, des ingénieurs.

La presse a été invitée. «Quelle presse?» demande l'assistante méfiante. Il faut se présenter. On voit se succé-

der au micro un journaliste d'un hebdomadaire polonais officiel, venue de sa propre initiative, l'envoyé spécial de l'Agence France Presse, et deux représentants de journaux clandestins Robotnik (L'Ouvrier) et Glos (La voix), tous chaleureusement applaudis.

La séance durera neuf heures. Le respect pointilleux de la démocratie prend du temps: il faut désigner un président de séance, une commission électorale, des scrutateurs, une commission chargée de recueillir les motions (innombrables), puis une commission pour l'élaboration des statuts...

Le moindre manquement même formel, aux procédures démocratiques, fait l'objet d'un rappel à l'ordre: On est grisé par ce jeu nouveau, on ne renoncera pas pour un empire à ses règles.

Lorsqu'un vote à main levée se fait à l'unanimité, le président de séance — un ingénieur de 67 ans, ancien colonel — demande que quelqu'un se dévoue pour voter contre «Pour que ce ne soit pas comme d'habitude». Une ou deux mains se lèvent, de bonne grâce.

Plusieurs heures plus tard, alors que la réunion semble en passe de sombrer sous le poids des motions contradictoires, quelqu'un crie: «Nous aurons à la catastrophe, vous aurez des discussions, mais pas de syndicats». Et un représentant du nouveau syndicat ouvrier de la région de Varsovie, Mazowsze fait une discrète allusion à la «discipline» dont a su faire preuve la classe ouvrière.

Mais, il n'y aura pas de catastrophe, le nouveau syndicat sera doté d'un statut provisoire. Un comité exécutif de sept membres sera élu au cours d'un vote à bulletin secret. Aucun membre du parti parmi eux, de même que dans les autres commissions. Certains problèmes — les plus ardues — ont été laissés à

plus tard, en particulier celui d'un rattachement à un syndicat officiel (celui de Gdansk ou Varsovie): les longues discussions sur ce thème ont laissé paraître deux grandes préoccupations: préserver au nouveau syndicat — dont les adhérents sont tous des intellectuels — son autonomie, et ne pas se couper des ouvriers, sans lesquels rien n'est possible.

L'union des intellectuels et des ouvriers, le grand rêve réalisé en octobre 1956, on sent que tous le souhaitent ardemment: l'arrivée des délégués ouvriers, venus en invités, a été saluée par des ovations de toute l'assistance, debout.

De leur côté, les délégués des usines de Varsovie, très émus, ont demandé aide et conseils à cette assemblée de professeurs, et l'une des premières tâches du nouveau syndicat sera de désigner dans ce but une «commission d'experts».

Douze signataires de la Charte 77 interrogés

VIENNE (d'après Reuter et AFP) — Douze dissidents tchécoslovaques, signataires de la Charte 77, ont été appréhendés mardi en Tchécoslovaquie, après qu'ils eurent envoyé une lettre de soutien aux ouvriers polonais en grève. Toutes les personnes arrêtées sous l'inculpation d'atteinte au renom de la république tchécoslovaque, ont été relâchées hier dans la soirée, la plupart après un délai de 48 heures de garde à vue, sans avoir été officiellement inculpées, apprend-on à Prague dans les milieux proches de la Charte 77.

Au total, douze personnes ont été interrogées par la police sur les relations éventuelles du manifeste avec les dissidents polonais et sur un document qu'auraient préparé certains signataires de la Charte sur le respect des droits de l'homme en Tchécoslovaquie et visant, selon la police, à «torpiller» la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe à Madrid.

Les personnes interrogées (la plupart d'anciens membres du comité central du PCT qui ont joué un rôle plus ou moins important pendant «le printemps de Prague») sont: Mmes Marie Hromadkova,

Eva Kanturkova, porte-parole de la Charte, et Jirina Zelenkova, médecin, MM. Jiri Hájek, un des premiers porte-parole et ancien ministre des Affaires étrangères, Vladimir Kadlec, ancien ministre de l'Éducation nationale, Bohumil Simon, ancien haut fonctionnaire du parti, Zdenek Jicinsky, juriste, Milos Hájek, historien, Milos Kabrna, ancien fonctionnaire du parti, Lubos Kohout, ancien fonctionnaire, Miroslav Jubl et

Rudolf Slansky, fils de l'ancien secrétaire général du parti communiste tchécoslovaque, exécuté en 1952.

C'est la plus grande opération de police dirigée contre des signataires de la Charte depuis l'arrestation en mai 1979 de 10 membres du comité de défense des personnes injustement poursuivies (VONS) dont six devaient être condamnées à des peines de prison de deux à cinq ans en octobre dernier.

NOUVEAU!

ÉCOLE DE CÉRAMIQUE

Alain Guibeaumont inc.

COURS

de céramique - poterie pour tous (débutants et avancés)

ouverture en septembre

Palais du Commerce
Métro Berri-Demontigny
1600 rue Berri, suite 248
Montréal, H2L 4E4

Pour information:
du lundi au vendredi
de 10 h A.M. à 6 h P.M.
Tél.: 843-6615
Permis de culture personnelle.

Reagan: l'humour est «programmé»

WASHINGTON (AFP) — Pour déloger Jimmy Carter de la Maison-Blanche, Ronald Reagan, comme tout bon candidat en campagne, cherche de temps en temps à faire rire les électeurs aux dépens de son adversaire.

Mais l'ancien acteur de cinéma n'est pas un humoriste débordant d'imagination. Ses «écritains» l'ont armé d'une demi-douzaine de plaisanteries qui reviennent avec une régularité d'horloge et un succès variable dans chacun de ses discours.

Voici le répertoire comique du candidat républicain: Lorsqu'il a fait le sombre tableau de la situation économique des États-Unis, il ajoute invariablement: «Jimmy Carter prétend que je suis irresponsable... Je veux bien, s'il reconnaît que c'est lui qui est responsable».

Après avoir dit que le taux moyen du chômage n'a pas de sens pour ceux qui ont perdu leur travail: «Cela me rappelle l'histoire de cet homme qui s'est noyé en voulant traverser une rivière à pied. On lui avait dit qu'elle avait un mètre de profondeur... en moyenne».

Pour souligner la différence entre la «récession passagère» admise par le gouvernement et la «dépression» dans laquelle il affirme que Jimmy Carter a plongé l'Amérique: «La récession, c'est quand votre voisin perd son job. La dépression, c'est quand vous perdez votre job... (pause pour les applaudissements)... et la reprise ce sera lorsqu'il aura perdu le sien».

Pour dénoncer les gaspillages de la bureaucratie démocrate: «Il y a tellement de graisse dans le gouvernement que si on en faisait du savon, il y en aurait assez pour laver le monde entier».

Ronald Reagan commence par dresser la longue liste des «découvertes» de Carter depuis sa élection: surprise devant les effets inflationnistes de la dépendance pétrolière, surprise devant la montée du chômage provoquée par le resserrement du crédit, surprise devant la prise d'otages de Téhéran, surprise devant le renforcement du potentiel militaire soviétique, surprise devant la présence de troupes de combat soviétiques à Cuba, surprise enfin devant l'occupation de l'Afghanistan par l'Union soviétique.

«... Et bien, si vous m'aidez, une autre surprise l'attend le soir des élections». Lorsque Ronald Reagan arrive à bien «sortir» la chute, la foule de sympathisants éclate en vivas pour «le prochain président des États-Unis».

Complot déjoué au Nicaragua

MANAGUA (AFP) — L'ancien colonel et ministre nicaraguayen de la Défense, Bernardino Larios, arrêté mercredi à Managua, a reconnu hier avoir organisé un complot destiné à assassiner les 9 membres du directoire du Front sandiniste, a déclaré le commandant Tomas Borge, ministre de l'Intérieur.

Des commandos de 25 hommes avaient été constitués à cette fin, a précisé le commandant Borge, selon qui les conspirateurs ont eu des contacts à Miami avec d'anciens dirigeants somozistes, dont MM. Enrique Bermudez, Juan Lee Wong, Noel Geeje, Eduardo Roman et Luiz Ramon Sanchez, actuellement arrêté.

Une série d'arrestations a lieu actuellement à Managua et dans le pays pour mettre un terme définitif au complot, a déclaré pour sa part le chef de la sécurité nationale, M. Lenin Cerna, qui a ajouté qu'une douzaine de personnes ayant participé au complot ont été identifiées.

Le témoin principal des accusations formulées par MM. Tomas Borge et Lenin Cerna, n'est autre que l'ancien dirigeant de la garde nationale, M. Francisco Martinez, arrêté il y a quatre jours dans la capitale nicaraguayenne.

M. Martinez, qui a été présenté hier à la presse par MM. Borge et Cerna, a reconnu que Bernardino Larios était lié aux forces armées démocratiques (FAD), dont le coordinateur, Carlos Garcia Solorzano, arrêté, risque 14 ans de prison.

M. Martinez a déclaré que le plan initial de Larios était seulement d'enlever les 9 commandants sandinistes. Toutefois, M. Borge a soutenu par la suite que le responsable du complot avait reconnu hier matin que le projet consistait à assassiner les dirigeants révolutionnaires.

semaine de l'habitation '80
du 12 au 21 septembre

POUR VOUS AIDER À TOUT CONNAÎTRE SUR L'ACHAT D'UNE MAISON NEUVE, LE PLUS SÛR INVESTISSEMENT QUI SOIT.

Durant cette semaine, lisez attentivement les pages d'information sur l'habitation et visitez les constructeurs membres de l'APCHQ.

Un événement organisé par l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec APCHQ

la valeur sûre: une maison neuve

la valeur sûre: une maison neuve

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Pluie de records

Une pluie de records est encore tombée sur la Bourse de Toronto, hier, la demande restant ferme pour les titres de presque tous les secteurs. L'indice composé clôture à son meilleur niveau, en hausse de 16,47 points à 2337,72, son quatrième record consécutif.

Trente des 14 secteurs du marché ont progressé, menés par l'immobilier qui grimpe de 115,67 points et atteint 6504,84. Gestion, mines et métaux, or, imprimés, papeteries et forêts: tous ces secteurs ont battu des records.

Finalement les gains l'emportent sur les pertes par 318 à 198 et 202 titres sont stables. Le volume s'inscrit à 11,34 millions d'actions et la valeur chiffre \$153,99 millions.

Dans les industrielles, Texagulf gagne 3 1/4 à \$59 1/4, Inter-City 2 3/8 à \$25 1/2, IBM 2 à \$77, Newfoundland Light and Power B 2 à \$23 1/2 et Carma Developes A 1 1/2 à \$29 1/2.

Alberta Natural Gas cède 1 1/2 à \$24 1/2, Petrofina Canada 1 1/2 à \$70 1/2, Royal Trustco A 1 1/8 à \$18 3/4, Cote Petroleum 1 1/8 et Walker-Consumers 1 1/4 à \$30 5/8.

Dans le secteur minier, McIntyre gagne 3 1/2 à \$89 1/2, Little Long Lac 3 1/2 à \$28 et Lake Shore Mines 2 1/4 à \$31 1/4. Afton Mines perd 1 1/2 à \$43 3/4 et Campbell Red Lake 1 1/2 à \$91 1/2.

Parmi les pétroles, Worldwide Energy gagne 1 3/4 à \$25 1/2, Coseka Resources 1 1/2 à \$20 5/8 et Phoenix Canada Oil 7/8 à \$11 3/4. Trinity Resources abandonne 3/8 à \$16 et Trans-Canada Resources 3/8 à \$6 3/4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Ventas Haut Bas Ferm. Ch., BCP, BCP, BCP, etc.

Table of stock prices for various companies including Ventas Haut Bas Ferm. Ch., HardCrp, HardCrp, etc.

Régie des rentes du Québec

M. Denis Lazure, ministre des Affaires sociales, a annoncé récemment la nomination de M. Claude Legault au poste de président de la Régie des rentes du Québec.

Claude Legault

M. Denis Lazure, ministre des Affaires sociales, a annoncé récemment la nomination de M. Claude Legault au poste de président de la Régie des rentes du Québec.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Ventas Haut Bas Ferm. Ch., BCP, BCP, BCP, etc.

Table of stock prices for various companies including Ventas Haut Bas Ferm. Ch., Omega, Omega, etc.

Activité intense

La hausse des cours à la Bourse de Montréal, jeudi, l'indice composé clôture avec un gain de 2,80 à 370,28. En tout, 2.782,518 actions ont changé de mains contre 1.748,673 le jour précédent.

Les industriels montent de 4 à 14,399,23, les bancaires de 2,03 à 382,90 et les papeteries de 2,16 à 210,54. Les services publics baissent de 0,54 à 270,57. Le groupe de hydrocarbures monte de 8,45 à 723,97.

Les gains l'emportent sur les pertes par 825 à 45 et 43 valeurs sont stables.

Banque Royale gagne 1 1/8 à \$53 5/8 et Dumont Nickel cinq cents à \$1,20.

Dominion Textile gagne 1 1/8 à \$15 3/4, Walker Home 1 1/8 à \$30 3/4, Noranda Mines 1 1/8 à \$31 3/4, Alan 5/8 à \$41 1/8, Moore Corp 5/8 à \$40 1/8 et Bow Valley Industries 1 1/8 à \$24.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Ventas Haut Bas Ferm. Ch., Absour, Absour, etc.

Table of stock prices for various companies including Ventas Haut Bas Ferm. Ch., Oculin, Oculin, etc.

Le dollar canadien

Le dollar américain a clôturé hier, en baisse de 7,25 et cotait \$1,161 face à la devise canadienne. La livre sterling a gagné 49-100 à \$2,087.

A New York, le dollar canadien a pris 21-100 à \$0,8615 et le livre un coté \$2,4190.

Cours de l'argent

Handy and Harman cotent l'argent-métal, hier, à \$23,424 l'once. Au regard de \$22,846 à \$23,450, les investisseurs ont mérité, mercredi, ces cours sont en dollars canadiens.

MONTRÉAL

Table of stock prices for various companies including Ventas Haut Bas Ferm. Ch., Absour, Absour, etc.

NEW YORK

Marché soutenu

Les cours se sont inscrits en hausse modérée, hier à Wall Street, dans une atmosphère passablement active.

L'indice des industrielles s'inscrit en hausse de 1,70 à 940,18 et 970 valeurs ont terminé en hausse, 514 en baisse et 371 sont inchangées. Au total, un peu plus de 44 millions de titres ont changé de mains durant la séance.

D'une manière générale, en l'absence de nouvelles économiques et financières marquantes, l'activité et l'attention se sont portées en particulier sur les valeurs d'intérêt secondaire ou de bon marché.

Les aurifères ont été soutenues dans l'ensemble en raison de la hausse du prix de l'or. Les pétrolières, de leur côté, ont été quelque peu irrégulières après leur avance de la veille.

Parmi les valeurs canadiennes, Alcan gagne 5/8 à \$35 1/2 et Canadian Pacific 3/8 à \$42 3/4. Par contre, Ashland cède 1/2 à \$38 7/8, Campbell Red Lake 3/8 à \$79 5/8 et Bell Canada 1/8 à \$16 1/2.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Ventas Haut Bas Ferm. Ch., ACF, ACF, etc.

NEW YORK

Marché soutenu

Les cours se sont inscrits en hausse modérée, hier à Wall Street, dans une atmosphère passablement active.

L'indice des industrielles s'inscrit en hausse de 1,70 à 940,18 et 970 valeurs ont terminé en hausse, 514 en baisse et 371 sont inchangées. Au total, un peu plus de 44 millions de titres ont changé de mains durant la séance.

D'une manière générale, en l'absence de nouvelles économiques et financières marquantes, l'activité et l'attention se sont portées en particulier sur les valeurs d'intérêt secondaire ou de bon marché.

Les aurifères ont été soutenues dans l'ensemble en raison de la hausse du prix de l'or. Les pétrolières, de leur côté, ont été quelque peu irrégulières après leur avance de la veille.

Parmi les valeurs canadiennes, Alcan gagne 5/8 à \$35 1/2 et Canadian Pacific 3/8 à \$42 3/4. Par contre, Ashland cède 1/2 à \$38 7/8, Campbell Red Lake 3/8 à \$79 5/8 et Bell Canada 1/8 à \$16 1/2.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Ventas Haut Bas Ferm. Ch., ACF, ACF, etc.

NEW YORK

Marché soutenu

Les cours se sont inscrits en hausse modérée, hier à Wall Street, dans une atmosphère passablement active.

L'indice des industrielles s'inscrit en hausse de 1,70 à 940,18 et 970 valeurs ont terminé en hausse, 514 en baisse et 371 sont inchangées. Au total, un peu plus de 44 millions de titres ont changé de mains durant la séance.

D'une manière générale, en l'absence de nouvelles économiques et financières marquantes, l'activité et l'attention se sont portées en particulier sur les valeurs d'intérêt secondaire ou de bon marché.

Les aurifères ont été soutenues dans l'ensemble en raison de la hausse du prix de l'or. Les pétrolières, de leur côté, ont été quelque peu irrégulières après leur avance de la veille.

Parmi les valeurs canadiennes, Alcan gagne 5/8 à \$35 1/2 et Canadian Pacific 3/8 à \$42 3/4. Par contre, Ashland cède 1/2 à \$38 7/8, Campbell Red Lake 3/8 à \$79 5/8 et Bell Canada 1/8 à \$16 1/2.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Ventas Haut Bas Ferm. Ch., ACF, ACF, etc.

NEW YORK

Marché soutenu

Les cours se sont inscrits en hausse modérée, hier à Wall Street, dans une atmosphère passablement active.

L'indice des industrielles s'inscrit en hausse de 1,70 à 940,18 et 970 valeurs ont terminé en hausse, 514 en baisse et 371 sont inchangées. Au total, un peu plus de 44 millions de titres ont changé de mains durant la séance.

D'une manière générale, en l'absence de nouvelles économiques et financières marquantes, l'activité et l'attention se sont portées en particulier sur les valeurs d'intérêt secondaire ou de bon marché.

Les aurifères ont été soutenues dans l'ensemble en raison de la hausse du prix de l'or. Les pétrolières, de leur côté, ont été quelque peu irrégulières après leur avance de la veille.

Parmi les valeurs canadiennes, Alcan gagne 5/8 à \$35 1/2 et Canadian Pacific 3/8 à \$42 3/4. Par contre, Ashland cède 1/2 à \$38 7/8, Campbell Red Lake 3/8 à \$79 5/8 et Bell Canada 1/8 à \$16 1/2.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Ventas Haut Bas Ferm. Ch., ACF, ACF, etc.

En accumulant ses actions ou en refusant l'offre

Royal Trustco utilise-t-il ses fonds de retraite contre Campeau?

par Michel Nadeau

Les dirigeants du Trust Royal utilisent-ils présentement l'argent des travailleurs investis dans les caisses de retraite dont ils ont la responsabilité de la gestion ou encore les fonds placés dans des successions pour le compte de veuves ou d'enfants, pour acquiescer à prix élevé des actions de leur compagnie et bloquer ainsi l'offre de Campeau Corp.? Le Trust Royal gère près de \$20 milliards pour le compte de fiducies diverses.

Au cours des deux dernières semaines, pas moins de 35% des actions du Trust Royal ont été transférées à la Bourse. La Loi des valeurs mobilières précise que tout actionnaire possédant 20% des actions

doit déclarer publiquement sa position et ses intentions. Comment se fait-il que le public demeure dans l'obscurité complète de l'identité du ou des acheteurs de plus de six millions d'actions du Trust Royal? Un acheteur anonyme est-il en train d'effectuer une surenchère sans annoncer publiquement son intention, comme la Loi l'exige?

Ces questions et plusieurs autres surgissent alors que la Cour suprême de l'Ontario commençait hier l'audition de la requête des dirigeants de Royal Trustco. Dans le but de faire déclarer illégale l'offre déposée par la compagnie de M. Robert Campeau pour la totalité des actions de la plus importante compagnie de fiducie au Canada. Le 28 août

dernier, M. Campeau a offert à tous les actionnaires \$21 pour les titres ordinaires et \$29.93 pour les actions privilégiées.

À la tour de la Bourse, hier, les actions de Royal Trustco ont reculé de \$0.75 pour fermer à \$19.12. À Toronto, il a clôturé à \$18.34.

L'Etat de la Floride a entamé des procédures en vue de bloquer l'offre d'acquisition du Trust Royal qui possède 17 succursales dans cette partie des USA. Les autorités de l'Etat doivent autoriser un changement de contrôle du capital d'une institution financière.

Dans une lettre adressée au président des Commissions des valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario, avec copie à MM. Davis et Léves-

que, M. Robert Campeau demande une enquête sur les agissements récents des dirigeants du Trust Royal et de leurs «alliés».

L'homme d'affaires d'Ottawa signale que, selon des articles de journaux, le Royal Trustco, aurait porté de 33% à 50% sa participation dans les actions de la compagnie en achetant des actions pour le compte de caisses de retraite et de successions dont il est le fiduciaire.

«Cette situation est particulièrement troublante parce que les dirigeants du Royal Trust ont des obligations de fiduciaires à l'endroit des fonds qu'ils gèrent pour le compte d'autrui. La direction du Trust Royal reconnaît qu'il y a un important conflit d'intérêt

entre ses propres intérêts en s'opposant à l'offre et les intérêts des successions et des clients qu'elle doit servir.»

Au cours des dernières années, les actions du Trust Royal ont oscillé entre \$12 et \$16; aussi l'offre de \$21 est particulièrement intéressante dans le cadre d'une transaction courante. Le montant est de beaucoup supérieur à la valeur aux livres des titres. Dans ce contexte, les responsables du secteur des investissements du Trust Royal vont-ils présenter leurs actions à M. Campeau? S'ils ne le font pas, les bénéficiaires réels de ces fonds pourraient poursuivre les dirigeants de la compagnie pour ne pas avoir cherché à obtenir le meilleur rendement avec leurs épargnes.

Le vice-président de la Commission des valeurs mobilières du Québec, M. Roland Côté, a déclaré au DEVOIR que la requête de M. Campeau est présentée à l'étude.

À Toronto, le vice-président aux relations publiques du Trust Royal, M. Lanchlin A. Chisholm, a rappelé au DEVOIR que la direction du service des investissements a fait parvenir vendredi un mémo aux dirigeants de toutes les succursales à l'effet de ne faire aucune recommandation à leurs clients en ce qui a trait à l'offre de Campeau Corp.

«Tous les actionnaires ne devraient-ils pas avoir une chance égale de vendre leurs actions lors d'une offre publique d'achat?»

«Un individu ou un groupe d'individus devrait-il avoir le droit d'acheter des actions pour contrer une offre publique sans présenter une offre à tous les actionnaires?»

«Les gros investisseurs devraient-ils profiter d'avantages particuliers alors que les petits sont laissés pour compte?»

«Est-ce que les bourses doivent servir à l'accumulation de blocs importants d'actions par des inconnus ce qui peut faire échouer une offre publique d'achat?»

Fait important à noter, M. Campeau affirme qu'il n'a pas acheté d'action dans le marché.

Enfin, M. Campeau s'en prend, dans un communiqué, à la direction du Trust Royal et à ses courtiers, McLeod Young Weir qui, le 6 août dernier, mettaient en vente des

actions privilégiées convertibles au taux de \$17.54 en actions ordinaires. Or, dans leur recommandation aux actionnaires, le Trust Royal et la maison de courtage rejettent aujourd'hui le montant de \$21 qu'il qualifie d'inadéquat.

«Les dirigeants du Trust Royal ne donnent aucun fait financier pour soutenir leur recommandation. Ils n'apportent aucun élément en ce qui a trait à la valeur des actifs ou l'accroissement éventuel des profits».

Finalement, M. Campeau répond à l'argument voulant que le Trust Royal serve mieux l'intérêt public en n'ayant pas d'actionnaire majoritaire. «Plusieurs des principales compagnies de fiducie sont contrôlées par des individus et offrent des services de première classe à leur clientèle».

Par exemple, le Montreal Trust est contrôlé à 51% par Power Corp., une entreprise dirigée par M. Paul Desmarais.

M. Campeau soutient enfin que les réglementations provinciales et fédérales offrent les meilleures garanties de sécurité.

SYSTÈME D'INFORMATIQUE PHILIPS LTÉE



M. Ashton E. Wylie

M. Andrew H. Land, président du conseil et chef de la direction de Systèmes d'informatique Philips Ltée, annonce la nomination de M. Ashton E. Wylie au poste de directeur de la planification.

Systèmes d'informatique Philips Ltée commercialise une gamme de machines à dicter, répondeurs automatiques, ordinateurs de bureau et terminaux bancaires au moyen d'un réseau national de vente et d'entretien. Au Canada, la Cie Micom, une société dans laquelle Systèmes d'informatique Philips détient une participation majoritaire, conçoit, fabrique et vend des systèmes de traitement de textes perfectionnés. Une majorité de ces appareils est exportée aux États-Unis et dans d'autres pays un peu partout dans le monde.

L'Entraide économique ouvre une première caisse à Montréal

Premier assaut des Caisse d'entraide économique (CEE) contre la forteresse financière montréalaise, la Caisse d'entraide Ville-Marie veut trouver et prêter une centaine de millions de dollars d'ici 1985-87 dans le centre-ville de Montréal.

La nouvelle caisse devrait recevoir le feu vert de la Commission des valeurs mobilières d'ici octobre. Elle a déjà obtenu sa charte du Ministère des institutions financières.

Au cours d'une conférence de presse, le président de la nouvelle caisse, M. Marcel Côté, de la société Secor, a précisé que la caisse va se doter d'un service de recrutement hors-pair pour solliciter les hommes et les femmes qui ont confiance dans l'économie du centre-ville et qui recherchent un rendement maximal pour leurs épargnes à long terme. Six catégories de prêts seront privilégiées, en rénovation, conversion, logements et investissements.

Première de la trentaine de caisses qui devraient décrire l'île de Montréal d'ici cinq ans, la caisse Montréal Ville-Marie aurait comme clientèle les 40.000 résidents du centre-ville et les 300.000 personnes

qui y travaillent quotidiennement. Les douze administrateurs sont des personnalités connues sur la rue Saint-Jacques ou sur le plateau Mont-Royal. On y retrouve notamment Mme Micheline Bouchard, ancienne présidente de l'Ordre des ingénieurs, Marcel de la Sablonnière du Centre Immaculée-Conception, Jacques Doiron, de la Caisse de dépôt et placement du Québec, Kerry Johnston, du YMCA, ainsi que des spécialistes financiers.

À la vue de ce conseil prestigieux, M. Eric Forest, président de la Fédération des caisses d'entraide, a déclaré que la nouvelle caisse lance un défi aux autres caisses qui se sont fondées à Montréal. Il a prédit que «c'est plus d'un milliard que les Montréalais investissent dans le secteur productif de leur économie d'ici dix ans».

Pour sa part, M. Marcel Côté, a affirmé: «Notre objectif est de prêter, d'ici 1985-1987, quelque \$100 millions dans le centre-ville de Montréal. Nous sommes donc à la recherche d'un millier de projets de rénovation et de construction pour rencontrer cet objectif.»

Le territoire que la CEE Montréal-Ville-Marie entend desservir est délimité par le parc Lafontaine, au nord-est, le mont Royal au nord-ouest, la rue Guy à l'ouest et le fleuve Saint-Laurent au sud.

M. Côté a précisé que la Caisse Montréal-Ville-Marie privilégiera six catégories de prêts: rénovation d'édifices commerciaux ainsi que d'édifices résidentiels, conversion d'édifices à logements multiples ainsi qu'amélioration pour fins locatives et prêt sur billet, pour fins d'investissements. «Nous avons un intérêt marqué pour les prêts se situant entre \$50.000 et \$500.000.»

«L'une des particularités de la Caisse Montréal-Ville-Marie, ainsi que des autres CEE qui veulent s'établir à Montréal, c'est de viser dans la métropole à une action de quartier. M. Côté a expliqué qu'il cherchera à collaborer activement avec les associations d'hommes d'affaires et les associations de quartier. «Nous n'entendons pas suppléer ces organismes, mais nous visons plutôt, de façon continue, à forger des liens et à faire confiance à ceux qui ont à cœur le développement de leur quartier.»

On sait que c'est là la philosophie qui a guidé l'action des caisses d'entraide, fondées il y a une vingtaine d'années à Alma, dans le Lac-Saint-Jean, par l'homme d'affaires Jacques Gagnon.

Le 13e congrès des CEE, qui s'est ouvert hier à Montréal, doit rendre hommage au président-fondateur des caisses d'entraide économique, M. Jacques Gagnon, décédé le 11 mars dernier. Il y aura remise à titre posthume d'un doctorat d'honneur à M. Gagnon par l'Université du Québec à Chicoutimi. Il y aura lancement d'un livre sur le fondateur des caisses d'entraide, intitulé: «Jacques Gagnon et son oeuvre», écrit

par le journaliste Jean Côté.

Près de 2.000 membres des 77 caisses d'entraide économique du Québec sont réunis dans la métropole pour y tenir leur congrès annuel sous le thème «Vivons l'entraide ensemble». Parmi eux, on compte 1.250 administrateurs venus de toutes les régions du Québec.

M. Eric Forest était fier de souligner hier que les CEE regroupent maintenant plus de 100.000 membres avec un actif de plus de \$1.4 milliard. Dans la revue des activités des CEE, on mentionne que le «taux de croissance prévisible pour les quelques prochaines années pourrait se situer entre 20 et 30%».

M. Forest précise qu'au cours du premier exercice financier, l'actif des CEE a augmenté de \$315 millions. Il s'agit d'une augmentation de 31.5% soit un rythme plus rapide que la plupart des autres institutions financières.

Tout en affirmant qu'il envisage 1980-81 avec optimisme, il révèle que les CEE se donnent comme nouvel objectif «un million de membres». Il reconnaît que c'est là un défi de taille. «C'est un chiffre important, car il voudra dire que la régionalisation des capitaux, le développement régional, la régionalisation des cerveaux se feront grâce à la participation d'un million de personnes qui croient que nous pouvons présider à notre destin, garder l'argent dans nos régions, bref le développement économique par nous-mêmes et non par les autres.»

Cours de l'or

Voici les cours de l'once d'or à la clôture sur les principaux marchés mondiaux hier, en dollars américains avec, entre parenthèses, les cours de la veille: Londres — \$680.00 (\$684.00); Paris — \$677.63 (\$676.23); Francfort — \$677.96 (\$684.97); Zurich — \$676.50 (\$685.50); Hong Kong — \$673.40 (\$683.45).

NOMINATION LA BRASSERIE LABATT LIMITÉE



RODRIGUE OUELLET
Monsieur Raymond Boucher, vice-président marketing, est heureux d'annoncer la nomination de monsieur Rodrigue Ouellet au poste de directeur général des ventes. Monsieur Ouellet possède une grande expérience du marketing et de la vente acquise au sein de compagnies du domaine de l'alimentation. Monsieur Ouellet détient aussi une maîtrise en commerce de l'Université Laval.

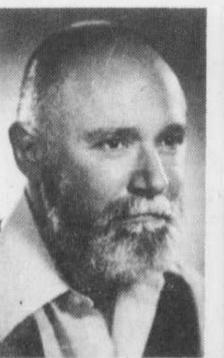
Le Centre Hospitalier Thoracique de Montréal

3650 rue Saint-Urbain
Montréal

Assemblée d'information publique à l'auditorium

Le jeudi, 25 septembre, à midi

Université du Québec École de technologie supérieure



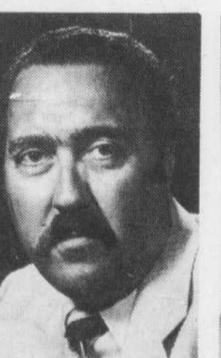
Claude Abshire



François Sénécal-Tremblay



Claire McNicoll-Robert



Rolland Boudreau



Jean Ménard

Le Président du Conseil d'administration de l'École de technologie supérieure de l'Université du Québec, Monsieur Raymond Sirois, et le directeur général de l'École, Monsieur Roland A. Dugré, ing., ont le plaisir d'annoncer l'élection au Conseil d'administration de:

Monsieur Claude Abshire, Vice-doyen Famille des Sciences à l'Université du Québec à Montréal;

Monsieur François Sénécal-Tremblay, Vice-président à la planification générale, Alcan Aluminium Limitée;

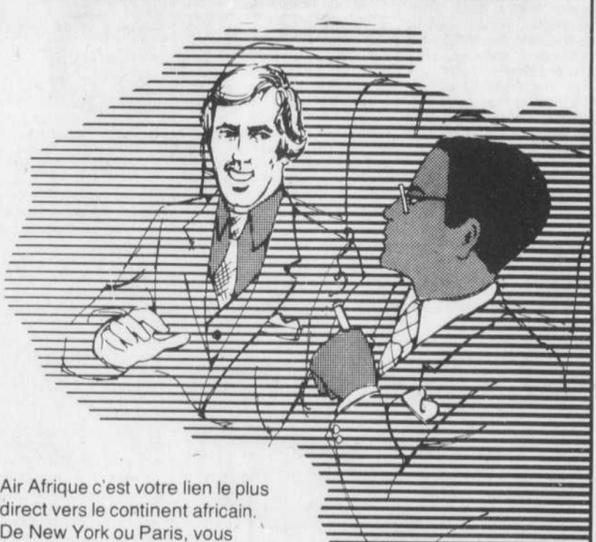
Madame Claire McNicoll-Robert, Doyen des études de premier cycle à l'Université du Québec à Montréal;

Me Rolland Boudreau, c.r., Avocat-conseil adjoint — Contentieux, Canadien National;

Monsieur Jean Ménard, Professeur, Département Mathématiques à l'Université du Québec à Montréal.

Constituante de l'Université du Québec et située au cœur de Montréal, l'École de technologie supérieure offre aux finissants du CEGEP professionnel des techniques physiques ainsi qu'aux techniciens déjà engagés sur le marché du travail, la possibilité d'acquiescer une formation universitaire adaptée à leur formation antérieure. Pour réaliser ses objectifs de formation, l'École associe étroitement le milieu industriel et technologique à ses activités pédagogiques.

AIR AFRIQUE LE TRANS-AFRIQUE EXPRESS



Air Afrique c'est votre lien le plus direct vers le continent africain. De New York ou Paris, vous pouvez voler sans escale vers Dakar et correspondre avec toutes les capitales de l'Afrique francophone.

Avec 20 escales dans 19 pays, nous sommes la ligne aérienne la mieux implantée et la mieux organisée en Afrique de l'Ouest. À chaque escale, vous trouverez un bureau d'Air Afrique.

Spécialement pratiques pour les hommes d'affaires, nos vols transatlantiques s'effectuent les fins de semaines, avec d'excellentes correspondances vers le Québec.

En montant à bord d'un avion Air Afrique, vous commencez déjà à découvrir les charmes envoûtants de l'Afrique.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Air France, Agent Général pour le Canada, ou votre agent de voyages.



Quand les autres s'arrêtent, nous continuons.

VENEZ CONSULTER NOTRE ABONDANTE DOCUMENTATION

A NOS BUREAUX

VOYAGES



Détenteur d'un permis du Québec

CENTRE
St-Denis 4454/Métro Mt-Royal, 845-8225
St-Catherine 1010/Métro Peel, 861-7272
Galeries Dupuis/Métro Berri, 844-8416

EST
Basubien 911/Plaza St-Hubert, 273-7755
Sherbrooke/Métro Langelier, 254-9969

SUD
Ville LaSalle/Place Newman, 364-6780
Brossard/Place Portobello, 672-5353
Longueuil/Centre Veronneau, 679-3777
Bélouil/Mail Monténach, 467-1171

NORD
Centre Normand/Salisbury, 331-9971
Laval/Centre Laval, 887-0880
Laval/Ouest/5005 Dagenais, 627-5151
Lachute/Galeries Lachute, 562-3788

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1202
844-3361 (pour tout autre service)
Chaque parution coûte \$4.50, maximum 25 mots

Nous acceptons
master charge
Par téléphone

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.

Nous acceptons
VISA
Par téléphone

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

286-1202
844-3361 (pour tout autre service)
Chaque parution coûte \$8.00 le pouce

AIDES DOMESTIQUES

CHERCHONS femme d'expérience
comme cuisinière, légers travaux
(avons femme de ménage). Bonnes
conditions. Quartier Côte Ste-
Catherine/boul. St-Joseph. Soir:
276-7722. 13-9-80

PERSONNE responsable demandée
pour travaux ménagers, repas et
garder 2 enfants dont 1 à l'école. 5
jours/semaine. 8.30 à 18.30h. Sec-
teur Outremont 271-8415. 15-9-80

PENSION chambre et repas, près
parc Lafontaine pour personne qui
garderait 2 enfants d'âge scolaire, 3
à 4 jours semaine. 522-4519. 15-
9-80

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et
fabriquons. Vaste choix (commodes,
bureaux doubles et triples, etc.).
Avons aussi matelas toutes gran-
des à prix d'abaisses. 207 est
Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611
ouest, Notre-Dame 935-6716 et
10,192 St-Michel 387-2841. JNO

RESIDENCE À OUTREMONT, dém-
énagement prochain, vendons
ameublements de maison et anti-
quités québécoises. Avant 4h00: 866-
6541, après 4h00: 738-2629. 16-
9-80

LIQUIDATION appartement de 6 pi-
ces à Westmount, magnifique salle à
manger Acajou griller 8 morceaux.
Chambre à coucher avec lits ju-
meaux. 2 tapis indien abricot et bleu
20 X 12, blanc et bleu 10 X 15, dra-
peries rideaux, tables, fauteuils. Mé-
nagère Birks Sterling (Saxon). Ser-
vice à Poisson inclus 177 morceaux.
Limoge avec roses, bibelots, etc...
250 ave Clark # 1001 de 10 à 7
h. 10-9-80

ANTIQUITÉS

ACHETONS antiquités de toutes sor-
tes (argent comptant) — bibelots —
bronze — tableaux — petits
meubles — gravures par Louis Icart
— bijoux — cuivres — lampes —
tapis — etc. Claude Morrier, 524-
1422. JNO

Tableau, tapis, armoire, plante, lit,
bibelot, etc... 677-1522 jour, 670-
9937 soir. 457 Marmier
Longueuil. 15-9-80

ENSEMBLE de salle à dîner, style
Marie Tudor, comprenant: bahut,
vaisselier, 6 chaises. Horloge
grand-père, 125 ans mouvement alle-
mand. 1-418/658-4140. 15-9-
80

MEUBLES DE COLLECTION 18e-19e
siècle. Armoires A-queue-de-rat, et
panneaux doubles soulevés, tables,
banes, chaises, huches, coffres,
vaisselier-ouvert, ameublement sa-
lon Victorien 6 morceaux. Etc...
Bronzes de Laliberté. Tableaux de
peintres Canadiens renommés:
Richard, Yvonne-Blanche Bolduc,
Constantin, Rimfret, etc... 1013
Marie-Victorin, Verchères. Sur
rendez-vous 583-6373. 15-9-80

TABLE OVALE à 5 places, en noyer,
45 x 59 x 29, découpé, en excellent
état. Louise: 737-8109. 15-9-80

Un mot vous échappe...
le petit Robert le rattrape.

LES MOIS CROISÉS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

Horizontalement
1—Qui pique. — Apogée.
2—Orifice du rectum. — Dans
la poésie ancienne, pied
de vers composé d'une
brève et d'une longue.
3—Lignes quelconques. —
Amas de boue telle que
celle des marais, des
étangs.
4—Première femme. — Faire
descendre.
5—Insecte des mares. —
Tellement.
6—Carnage, massacre. —
Pointe de corne derrière le
pied du coq.
7—Hélium. — Chasteté fémi-
nine. — Dit qu'une chose
n'est pas vraie.
8—Amusement. — Corps
simple gazeux.
9—A lui. — Empereur de Rus-
sie. — Or.
10—Mèche de cheveux rebelle.
— Action de sortir du som-
meil. — Titane.
11—Ancien bouclier. — Arbre.
12—Se dit d'un cercle tangent
à un côté d'un triangle et
aux prolongements des
deux autres. — Conifère.

APPARTEMENTS À LOUER

Rester en ville...
ou vivre LaCité
Bienvenue au luxueux complexe
d'habitation LaCité où les appartements
climatisés vous offriront tout le luxe de la
vie rêvée en fait de divertissements,
conditionnement physique,
magasinage et restaurants. Vrai-
ment vivre, c'est vivre LaCité!
Appartements
LaCité
350 ouest, rue Prince-Arthur
angle avenue du Parc
Sur rendez-vous
seulement
845-4173
13-9-80

APPARTEMENTS À LOUER

Une bouffée d'air frais à dix minutes
du centre-ville.
La Villa
du Golf
à St. Lambert
des appartements de distinction.
Bureau de location
500 rue St-Georges, St-Lambert J4P 3R1
465-7572

ANTIQUITÉS

DECAPAGE, RESTAURATION de
tous genres, sur boiseries, portes et
fenêtres. Traitement du bois et fini-
tion. Travail personnalisé. Estima-
tion gratuite. Après 5 h.: 521-
5135. 12-9-80

TABLE de réfectoire à vendre 12'x3',
chêne et pin. Excellent état. 525-
0315, après 8h. 15-09-80

Meuble de salle à manger style
Anglais, fabrication Owen Sound,
noyer massif, environ 75 ans. Vais-
selier, buffet, table et 6 chaises re-
couvertes de cuir. \$6,000. 649-
2702. 15-9-80

APPARTEMENTS À LOUER

CÔTE-DES-NEIGES, 1 1/2, 3 1/2, semi
sous-sol, propres, meublés, toutes
dépenses payées, \$175 - 3 1/2, 4 1/2,
grands, chauffés, équipés, propres,
balcons. \$250 - \$325. 739-
2913. 22-9-80

Meuble de salle à manger style
Anglais, fabrication Owen Sound,
noyer massif, environ 75 ans. Vais-
selier, buffet, table et 6 chaises re-
couvertes de cuir. \$6,000. 649-
2702. 15-9-80

MEUBLES DE COLLECTION 18e-19e
siècle. Armoires A-queue-de-rat, et
panneaux doubles soulevés, tables,
banes, chaises, huches, coffres,
vaisselier-ouvert, ameublement sa-
lon Victorien 6 morceaux. Etc...
Bronzes de Laliberté. Tableaux de
peintres Canadiens renommés:
Richard, Yvonne-Blanche Bolduc,
Constantin, Rimfret, etc... 1013
Marie-Victorin, Verchères. Sur
rendez-vous 583-6373. 15-9-80

TABLE OVALE à 5 places, en noyer,
45 x 59 x 29, découpé, en excellent
état. Louise: 737-8109. 15-9-80

APPARTEMENTS À LOUER

3 1/2, chauffé, eau chaude, tapis mur
à mur, garage, tranquille, près Uni-
versité de Montréal, libre le 1er oc-
tobre, \$235 par mois. 737-6962
après 18h. 17-9-80

A SOUS-LOUER, 3 1/2, dans tour, près
du fleuve, 100 de Gaspé app. 608,
île-des-Sœurs, \$344. Fraîchement
repeint, vue magnifique. 769-
7033. 13-9-80

HUTCHISON, 3 1/2, sous-sol, réfrigé-
rateur, cuisinière, 1er octobre,
chauffé, \$135. 481-2064. 13-9-80

EDOUARD-MONTPETIT 3 1/2 chauffé,
eau chaude, réfrigérateur, cuisinière
tournis. Jour 254-3755, soir 733-
3542. 15-9-80

NOUVEAU BORDEAUX 1 1/2 bien
meublé, chauffé, électricité payée,
334-5370. 13-9-80

RUE CHAMBLY (Près Rachel), 3 1/2,
chauffé, réfrigérateur et cuisinière,
paisible, jardin et place pour l'auto.
Tél.: 521-5636. J.N.O.

AHUNTSIC, 955 Henri-Bourassa est,
près métro, grand 1 1/2 cuisine, salle
de bain, 382-1642, 387-8498. 13-
09-80

APPARTEMENT A SOUS-LOUER,
Outremont 1er octobre, 4 1/2, Québec
coin Lajoie. 277-7620. 15-09-80

GRAND 3 1/2 meublé, chauffé,
complètement équipé, max 2 per-
sonnes, face Université de Montréal
400/mois. 738-8532. 15-9-80

3 1/2 A SOUS-LOUER, cuisinière,
réfrigérateur, piscine, sauna, face
Mont-Royal, tout compris \$275 par
mois près Université de Montréal et
Royal Victoria. 523-3324 entre 5h et
7h. 15-9-80

AVENUE STUART 7970, 3 1/2,
chauffé, taxe d'auto payée, \$170, ré-
férences. 274-7217. 16-9-80

CENTRE-VILLE DR PENFIELD 1100
#309, 3 1/2 chauffé, climatisé, lave-
use, sècheuse, piscine, sauna,
dépanneur, garage. Immeuble de
classe \$362. Libre 1er octobre.
dom.: 842-5918. bur.: 849-6163.
15-9-80

PARC EXTENSION, 3 1/2 pièces, non
chauffé, cuisinière, réfrigérateur, 2
mois gratuit. \$110/mois. Sous-sol
\$90, près de Jean-Talon. 15-9-80

APPARTEMENTS À LOUER À L'ÉTRANGER

PARIS 15e, grand 2 1/2 plus cuisini-
ette, salle de bain complète, 22e
étage, piscine, grand standing,
2,200 francs. Tout compris. Libre
1er octobre. Soir 737-1955. 15-9-
80

AUTOS/MOTOS

BMW 320i, 1977, toute équipée,
noire, intérieur tan, toit ouvrant, ma-
nuelle. Thomas 336-4742. 17-9-
80

RECHERCHE GARAGE chauffé ou
non, pour petite voiture, à Outre-
mont, région Lajoie-Wiseman. 273-
5079. 13-9-80

CORDOBA 1980, 8,000 milles, cause
départ, 677-1522, soir: 670-9937,
457 Marnier-Longueuil. 15-9-80

DIPLOMATE vend Peugeot 504 Station
Wagon, août 1978, 30,000 milles,
état neuf, \$7,500. Bur.: 878-
4381, dom.: 276-4213. 15-9-80

BUREAUX À LOUER

ST-DENIS, bureau magnifique, 9
grandes pièces, boiseries de chêne,
condition parfaite. Stationnement.
Idéal pour avocat, médecin, archi-
tecte, professionnel. Superficie:
3,200 p.c. Sous-sol: possibilité de
bureau, 2,500 p.c. FAUT VOIR: 255-
5533, de 9h. à 17h. 22-9-80

BUREAUX À LOUER

À LOUER
ESPACES À BUREAUX
VILLE D'ANJOU
En tout: 4,576 pi²
Pour une plus grande flexibilité: Réparations et divisions
sont laissées à votre choix.
Localisation:
• 5,800, Boul. Hippolyte Lafontaine (coin Pierre Corneille)
• à proximité de:
centre industriel St-Léonard Anjou, Place Versailles,
Galeries d'Anjou station de métro Radisson, rue Sher-
brooke, autoroutes, Boul. Métropolitain etc...
Caractéristiques:
• édifice neuf, béton, insonorisé et climatisé
• fenêtres teintées: 42% des murs extérieurs
• stationnement disponible aux environs
• salles de conférences disponibles
Pour location ou informations:
M. O. B. Rousseau
(514) 871-9424
ou sans frais:
1-800-361-5300
du lundi au vendredi
de 9:00 à 17:00
13-9-80

BUREAUX À LOUER

BUREAUX MÉDICAUX
Ahuntsic, bien situé, fonction-
nel, et agrémenté 4 bureaux
aménagés, 1100 p.c., servi-
ces. Disponible immédiatement.
Conditions avantageuses.
667-5565 ou 384-3774
15-9-80

À L'ENTRÉE DU VIEUX-MONTRÉAL

Nouveau bureau ou boutique
375 p. environ, dans populaire
galerie Place d'Armes. Rez de
chaussée, vitrine coloniale sur
rue, murs et poutres rustiques,
en plus espace 1000 pieds. 3e
palliers.
844-4427
13-9-80

BUREAUX À LOUER

BOUL. ST-JOSEPH, près métro, idéal
pour professionnels. Après 19h,
522-2912 ou 527-5789. 15-9-80

AVENUE Dorval 875 p.c., propre,
stationnement, 636-8147. 13-9-80

CHALET À LOUER

STE-ADELE terrain hôtel Chan-
cleter, 4 chambres à coucher,
foyer, chauffage central. \$3000 par
saison. 523-1112, 787-5796,
Eddy 22/09/80

STE-ADELE: près pentes ski, bien
meublé, chauffage non-compris, 7
pièces, 3 chambres, foyer, 4 person-
nes ou famille de 5. Références.
\$3,200. 1-229-5356, 1-229-6506,
276-7558 (Montréal). 15-9-80

VAL MORIN, bord du lac Raymond,
maison canadienne, 9 pièces, près
des pentes de ski, 1er nov. au 1er
avril. 352-5504. 13-9-80

VAL DAVID, luxueux chalets neufs,
tous équipés, proximité pentes ski,
3, 5, 6 chambres, foyer pierre, bar,
lave-vaisselle, sauna, télévision,
système son. 527-5903, 525-
0962. J.N.O.

STE-MARGUERITE — entre lac, lu-
xeuse maison Canadienne neuve,
en front sur le lac des Îles, meublé,
tapis mur à mur, foyer, lave-
vaisselle, 2 grandes chambres à
coucher, garage, chauffage électri-
que, idéal pour ski de fond, 15 no-
vembre au 1er avril, \$2,500. 334-
7845 ou 1-228-2958 le
samedi. 13-9-80

CONFORTABLE paisible 2 chambres
à coucher foyer, lave-vaisselle, libre
1er octobre, \$450/mois. 674-6889,
ou 1-228-3614. 15-9-80

ST-SAUVEUR 3 chambres, foyer,
lave-vaisselle. \$2,700, \$3,250, 1-
227-2841, 1-226-2702. 15-9-80

LAC ACHIGAN, 4 chambres à
coucher, chauffage central, zoné,
eau chaude, téléphone, terrain
privé, du 1er novembre au 1er avril.
Bord du lac, facilité de stationne-
ment. \$1,700. 738-2575, 1-563-
2418. 15-9-80

LAURENTIDES, Ste-Marguerite, 4
pistes de ski de fond, bungalow, 2
chambres, salon hide-a-bed, cuisini-
ette, foyer, chauffage électrique,
tout équipé, meublé, vaisselle, lin-
gerie, saunier, 228-2145. 15-9-80

STE-MARGUERITE, lac Masson,
chalet de luxe tout confort 3
chambres à coucher, foyer, \$2,000
+ électricité et chauffage. Mi-
octobre à mi-avril. 254-8297, 1-
228-4468, 254-8171. 15-9-80

CHALET À VENDRE
Mont-Olympia, pente de ski à l'ar-
rière, vue panoramique à l'avant.
Seul et unique terrain de 18,000
pieds avec droit de construction
dans les environs. Appelez sur se-
maine après 6h. 661-7589. 13-9-
80

CHAMBRES À LOUER
CÔTE-DES-NEIGES près Université
chambre non-meublé. 276-
6016. 13-9-80

COMMERCES À VENDRE
CANTONS DE L'EST, sans intermé-
diaire bar salon - taverner, très ren-
table, 1re Hypothèque 9% due en
84, pour acheteur sérieux, très
bonne condition. C.P. 117 Brossard,
Québec J4Z 3J1 C358. 15-9-80

JOLIETTE/CENTRE-VILLE: corsete-
rie/lingerie, établie depuis 17
ans, bon chiffre d'affaires, loyer rai-
sonnable. Superficie: 865 p.c. Cau-
se: maladie (514) 753-7333. 15-
9-80

ENCYCLOPEDIA UNIVERSALIS
état neuf \$950. 276-9462
(matin) 15-9-80

ELECTRICIEN ouvrage garanti,
110, 220 Volts, résidentiel, commer-
cial, industriel. Estimation gratuite,
24h/24h. 652-2890. J.N.O.

Modistes de chapeaux haute cou-
ture, modèles exclusifs. Spécialité
fourrure. 284-0137. 13-9-80

GRAND Larousse encyclopédique
édition 1960, 10 volumes \$850,
653-4473. 15-9-80

ENTRETIENS-RÉPARATIONS
PEINTURE INTÉRIEURE ET
EXTÉRIEURE, plâtre, stucco, cérami-
que, menuiserie générale, ouvrage
soigné et garanti avec spécialistes à
l'appui. Estimation gratuite. 521-
4041, 270-6361 J.N.O.

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

LOCAL COMMERCIAL ET PROFESSIONNEL
À LOUER 2811 Allard à Montréal, 750 pieds
carrés, salle d'attente, chauffage et électricité
compris. \$450/mois. Près métro Monk. S'a-
dresser à
766-6061
15-9-80

FERMES À VENDRE

PETITE FERME avec vieille maison
Canadienne, 8 serres en production.
Meilleure offre. 152 Principale St-
Alexis de Montcalm. 1-839-
3054. 15-9-80

GARDERIE

Gardiennage demandée à domicile 5
jours semaine, 8h à 4h, pour
prendre soin petite fille 4 mois, plus
légers travaux domestiques. Pour le
29 septembre. Quartier N.D.G. 484-
5151. 15-9-80

OUTREMONT garderait enfants, mai-
son privée, Quartier paisible, am-
biance familiale. 735-0162. 13-9-
80

INFIRMIÈRE GARDERAIT bébés de 0
à 1 an. \$12 par jours, couches, lait,
jus, 3 repas, reçus pour impôt. 255-
2192. 13-9-80

PIANO à queue 5'6", très propre.
849-8788. 15-9-80

ORGUE CLASSIQUE Baldwin, modèle
711, 2 claviers manuels complets,
pédalier de 25 notes, 22 voix. Ac-
cablement, vibratos, Trémolo, 3
appels généraux. Pédale d'expres-
sion. Prise pour casque d'écoute.
Etat impeccable. \$3500. Appeler le
soir à 737-7556. 22-9-80

LOCAL COMMERCIAL À LOUER

AHUNTSIC, 955 Henri Bourassa Est,
grand espace commercial, bureau
ou commerce. 387-8498. 13-9-80

LOGEMENTS À LOUER

BORD DE L'EAU, St-François-Laval,
meublé \$400, non-meublé \$350. Ré-
férences exigées. 665-8950. 15-9-
80

ANJOU 5 1/2, haut de duplex, chauf-
frage électrique, près autobus et
métro. \$300. Libre le 1er octobre.
351-5816. 13-9-80

BAS de duplex avec jardin, libre 1er
octobre rue Northmount C.D.N.
\$550. Chauffage, buanderie, équipé,
garage, cuisinière, lave-vaisselle,
738-7192, samedi et dimanche,
après 6h. semair. 12-9-80

VIEUX LONGUEUIL 4 1/2, haut de
duplex, chauffage, eau chaude, près
métro. \$275. Libre 1er octobre. 651-
6591. 13-9-80

ENTIÈREMENT RESTAURÉ, 2 étages,
6 1/2 pièces, portes et fenêtres
décapées, entrée laveuse-sècheuse,
chauffage électrique. ST-ANDRÉ
CHERRIER, \$500/mois. Libre 1er
octobre. 524-2186. 16-9-80

NORD-OUEST 3-4 pièces chauffé,
cuisinière, réfrigérateur. 276-
9865. 15-9-80

MAISONS À LOUER
QUÉBEC grande maison de style
Anglais, située sur le bord du fleuve.
Entièrement meublée, chauffage,
câble, déneigement. Libre 1er oc-
tobre - 1er juin. Cause: séjour à
l'étranger. Prix à négocier, soir 418-
839-4705. 25-9-80

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER
MAISON canadienne centenaire res-
taurée, endroit tranquille, St-Denis
sur Richelieu. Rendez-vous: Ger-
main Boivin 1-514-787-3204
(soir) 15-9-80

LOCATION DE TENTES-ROULOTTES
Bonair, 1980, 733-6064. JNO

OFFRE D'EMPLOI
CAUSE TRANSFERT: canadienne en
montagne (Mont St-Hilaire), piscine
chauffée, 3 chambres, sous-sol fini
avec foyer. Petit comptant requis.
Hyp. 11 1/2%. 288-8518. 18-9-80

BOUL. ST-JOSEPH 5 logements 1X7
et 4X4, 2 garages, boiserie chêne,
vitraux, près métro, après 7h. 522-
2912 ou 527-5789. 15-9-80

DOMAINE UNIQUE de 13 acres, 30
minutes de Montréal, dans les Lau-
rentides. Maison Canadienne cen-
tenaire pièce sur pièces restaurée.
Chauffage électrique, 4 chambres à
coucher, 1 studio bibliothèque, 1
salle de séjour avec foyer en pierre
des champs, 1 cuisine, 1 salle à dî-
ner, 2 salles de bain, sous-sol avec
salle de jeux. Salle de lavage et
chambre froide. Grande veranda.
Intérieur fini bois et papier peint.
Propriété comprend aussi: 1 bergerie,
1 remise à foin, 1 poulailler et
hangar, le tout en bonne condition.
Le terrain paysager comprend: 1
verger, 1 potager, et 1 petit lac en-
touré d'un boisé. Endroit retiré et
paisible. \$87,000, pas d'agent,
acheteur sérieux seulement (514)
722-0977 ou (418) 738-2295. 15-
9-80

SECRETARIE bilingue avec expé-
rience pour bureau de notaires. 844-
2864. 13-9-80

SECRETARIE DEMI-TEMPS de jour
correspondance, comptabilité, pour
bureau privé, connaissance anglais
écrit. Curriculum vitae: M. Jean-
Charles Crombez 344 Berwick, Ville
Mont-Royal, H3R 1Z6. 341-
7939. 15-9-80

VIRUS MONTREAL cherche vendeur
d'espace publicitaire (national et ré-
gional), excellente équipe de travail
et bonnes conditions. Expérience de
la vente obligatoire. 842-
9749. 18-9-80

SECRETARIE bilingue, avec expé-
rience pour bureau de notaire. Près
métro Jean-Talon. 273-3611. 18-
9-80

SECRETARIE bilingue avec expé-
rience pour bureau de notaires. 844-
2864. 13-9-80

SECRETARIE bilingue avec expé-
rience pour bureau de notaires. 844-
2864. 13-9-80

SECRETARIE bilingue avec expé-
rience pour bureau de notaires. 844-
2864. 13-9-80

SECRETARIE bilingue avec expé-
rience pour bureau de notaires. 844-
2864. 13-9-80

SECRETARIE bilingue avec expé-
rience pour bureau de notaires. 844-
2864. 13-9-80

SECRETARIE bilingue avec expé-
rience pour bureau de notaires. 844-
2864. 13-9-80

SECRETARIE bilingue avec expé-
rience pour bureau de notaires. 844-
2864. 13-9-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Trust Royal
Services immobiliers
AHUNTSIC
Cottage, 6 pièces complètement
rénové, boiseries de frêne, 2
salles de bain, beau jardin. Un
petit bijou. Prix \$65,900.
Gisèle Bernardi, 735-2681,
738-3893.

OUTREMONT
Co-op, 4 logements de 5 pièces,
secteur tranquille, près de tou-
tes commodités. Gisèle Bernar-
di 735-2681, 738-3893.

COURTIER
13-09-80

A.E. LE PAGE

Avec nous...
c'est tellement plus facile
OUTREMONT
RESIDENCE DE PRESTI-
GE. 3 salons. Magnifique
salle à dîner. Boiseries.
Uniques vitraux. 5 foy

Los dos Laredos

Deux villes, deux mondes

GUY DESHAIES



Le Rio Grande: d'un côté du pont, à gauche, le Mexique avec ses marchés colorés de Nuevo Laredo et de l'autre, à droite, Laredo, au Texas, avec son Hilton, au fond. Un Mexique (à droite), qui ne cède rien à la culture américaine même si le Texas est à la porte. À gauche, le marché bigarré de Nuevo Laredo avec beaucoup de pacotille mais des trésors à bon marché. (Photos Guy Deshaies)



Le principal attrait touristique de la ville de Laredo, au Texas, c'est le Mexique. Pas seulement le Mexique tout en face, juste de l'autre côté du Rio Grande, mais ce Mexique que l'on retrouve partout au sud du Texas et dans plusieurs États frontaliers.

Un Mexique métissé où la sauce tomate accompagne les oeufs frits, où l'enchilada côtoie le bifsteak géant, où le chapeau à la mode est issu du croisement entre le Stetson et le sombrero, où les mots espagnols n'ont jamais eu plus de place dans la langue anglaise et où la musique «western» a des airs de mariachis.

Mais ce chevauchement des deux cultures, plus évident que nulle part ailleurs, s'explique non seulement par la proximité des deux villes, «Los dos Laredos», mais par l'histoire de cette vivante agglomération de 100,000 habitants dont 90% sont d'origine espagnole.

Laredo, une des plus vieilles villes des États-Unis, a été fondée en 1755, le 15 mai, par Don Tomas Sanchez au nom du roi d'Espagne. La ville porta ensuite le drapeau du Mexique à l'avènement de l'indépendance du Mexique.

Ensuite, en 1838, la ville fut la capitale de la République du Texas. En 1840 elle devint la capitale d'un État séparé du Mexique, la République du Rio Grande. Elle fut française sous Maximilien, américaine et appartenant à la Confédération du Sud. Mais c'est en 1845, lorsque le Texas rentra dans les États-Unis, qu'il y eut deux villes de part et d'autre de Rio Grande.

Les habitants eurent à choisir entre la citoyenneté mexicaine et la citoyenneté américaine. Ceux qui habitaient la rive du côté est et qui voulaient être Mexicains devaient aller s'installer sur la rive ouest et vice versa, d'où la naissance de la ville mexicaine Nuevo Laredo de l'autre côté de la frontière limitée par le Rio Grande.

Parlons-en du Rio Grande. Moi, dans les films de cowboys et dans les grands récits de la conquête de l'ouest et des guerres avec le Mexique, je l'avais toujours imaginé majestueux, grandiose, sauvage et impétueux, le Rio Grande. Eh bien non. C'est vrai que je ne l'ai pas vu ailleurs qu'à Laredo mais je sais qu'il n'est pas navigable.

À Laredo, le Rio Grande ressemble énormément à la rivière L'Assomption, disons

quelque part près de Saint-Gérard-Magella. C'est du méandre vaseux qui charrie lentement des détritus flottants et très souvent des Mexicains qui gagnent illégalement le territoire américain à la nage. Bref, une déception. Le Rio Grande n'a rien de très «grande» en ce qui me concerne et il faut bien se rendre à l'évidence qu'il s'agit d'un petit cours d'eau de rien du tout.

Mais on est content dans son intérieur de voir ça au pays du gigantisme. C'est vrai; si vous ne faites pas au moins six pieds et six pouces et que vous vous ramenez chez le marchand de chaussures à Laredo on vous dirige tout de suite aux pointures fillettes. Vous êtes un minable nain perdu dans le big Texas. Un pays où les propriétaires de ranchs font le tour de leur domaine en hélicoptère, où les routes pourraient servir de pistes à des Boeing 747, où il faudrait que les langues modernes prévoient des cas plus forts que les superlatifs ordinaires, où un million de dollars, même américains, représente de la petite monnaie et n'impressionne personne et où les steaks sont si grands dans votre assiette qu'on peut en faire couper la moitié pour l'apporter chez soi aux fins de nourrir sa famille. Et puis, tout à coup, c'est le ridicule Rio Grande; un vrai fleuve français! Alors c'est là qu'on se marre, nous, Québécois; qu'on reprend nos droits; qu'on leur glisse un mot tranquille sur le Saint-Laurent, par exemple, juste pour restituer le guide.

Et puis on traverse le pont. Il y a deux ponts en réalité dont l'un servira de prolongement à la nouvelle arrivée de l'autoroute 35 à Laredo. Les blonds aux yeux bleus, les roux aux yeux verts, les albinos, les chauves et peut-être quelques autres peuvent traverser la frontière sans passeport. En principe d'ailleurs nul n'a besoin de passeport pour faire

l'aller-retour du Mexique au Texas à Laredo. Mais comme cette ville singulière est un point notoire d'immigration illégale et que les États-Unis prennent toutes les mesures imaginables pour enrayer le flot de travailleurs mexicains qui se déverse sur eux, notamment au Texas et en Californie, il est prudent d'avoir son passeport au cas où l'officier américain vous prendrait pour un passeur sans droit.

Avant de visiter Nuevo Laredo, au Mexique, la ville la plus attrayante des deux, il convient de dire un mot sur la route qui mène de San Antonio à Laredo, c'est-à-dire la route panaméricaine conduisant en Amérique centrale et du Sud. C'est plutôt désert, plat et comme les domaines des ranchs ne sont pas construits pour la plupart sur le bord de la route on a une impression encore plus marquée de grandeur. De temps à autre on voit des bêtes à cornes qui paissent dans les boisés et se trouvent peut-être à des dizaines de kilomètres du ranch. Aujourd'hui, au Texas, les cowboys sont des pilotes d'hélicoptères car ce n'est plus à cheval mais en machine volante qu'on rassemble et qu'on déplace les troupeaux.

Mais sur les 150 milles qui nous séparent de San Antonio, une ville cette fois absolument merveilleuse, il y a le pétrole. On voit des grosses pompes noires qui se balancent lentement et des réservoirs. Chacune de ses pompes rapporte \$5,000 par semaine à son propriétaire et parfois on en voit au moins une dizaine autour de la maison. Parfois aussi on aperçoit le propriétaire qui se berce en fumant sa pipe sur le balcon et en regardant travailler ce bras d'acier qui plonge et replonge dans les entrailles de la terre pour rapporter l'or noir. Ce n'est pas esthétique, ça fait un peu de bruit, il n'y a pas la mer à la porte et les distractions sont rares, mais j'aime énormément l'idée de se bercer tran-

quillement sur le balcon au milieu du désert quand il y a plein de pompes noires qui t'apportent le pétrole sur le robinet. J'ai essayé de leur voir la figure à ces pétroculteurs en chaise bercante mais ils étaient trop loin. Je me demandais à quoi ils pensaient: à la mer, à leur hernie, à leur jeunesse ou carrément à leur cher pétrole? En calculant, par exemple, le montant que représente chaque coup de la pompe, en additionnant mentalement, en établissant le rendement horaire, etc. On ne sait pas...

Et sur cette route on voit beaucoup de camions et des remorques portant des plaques de tous les États américains. C'est que Laredo est le plus grand port d'entrée des États-Unis à l'intérieur des terres. Environ 70% de tout l'export-import entre le Mexique et les États-Unis passe par Laredo et il y a en moyenne 47,000 personnes qui traversent le pont tous les jours. Les boutiquiers de partout viennent y acheter la poterie, l'artisanat, les meubles et autres produits du Mexique tandis que les Mexicains viennent aux États-Unis acheter des téléviseurs, des appareils électriques, des vêtements, etc.

C'est un va-et-vient continué et les deux villes sont en quelque sorte des capitales de l'empire. Il y a à Laredo plus d'espace commercial per capita que dans n'importe quelle

autre ville américaine et Nuevo Laredo, outre son quartier résidentiel qui abrite les colossales fortunes des exportateurs mexicains, est, pour ainsi dire, un vaste marché, coloré, bruyant, grouillant, mexicain.

On utilise ici le dollar américain tout aussi bien que le peso mais le visiteur doit savoir que les Mexicains inscrivent leurs prix toujours avec le signe du dollar que ce soit le dollar ou le peso de sorte qu'on doit bien s'informer pour savoir à quelle enseigne on se trouve. Mais il y a des aubaines côté artisanat depuis la sculpture sur bois jusqu'aux vêtements en passant par les bijoux, les objets de cuivre, les meubles, les épices, la poterie, les chaussures, etc. Ceux qui ne sont pas en délicatesse avec leur diabète s'attardent devant les vitrines des confiseurs mexicains et chacun voudra dîner à Nuevo Laredo, dans ces beaux restaurants climatisés ou sur les petites terrasses qui bordent le grand marché où, naturellement, ils seront la proie des petits cirqueurs de chaussures, des mendians et des vendeurs de pacotille. Deux villes qui cohabitent amicalement, qui se visitent, qui se chevauchent et qui s'entremêlent mais combien différentes dans leur culture profonde, dans leur vie de chaque jour et dans l'âme même de leur société respectives.

Nuevo Laredo c'est aussi le

«night life» de la place avec ses boîtes de nuit, ses mariachis et ses señoritas qui font les passages troués qui tiennent lieu de trottoir. Il faut regarder où l'on marche dans cette ciudad si on ne veut pas se casser la gueule vite fait

en trébuchant dans les inégalités des trottoirs.

Mais que dire des élégantes robes de soie brodées et dessinées par Marti Franco qui à sa boutique près du marché et qui vend ces belles robes \$90

Suite à la page 10

europcar AIR-AUTO

“SPECIAL”

PLAN-FINANCE “ACHAT-RACHAT”

Livraison aéroport de BRUXELLES

CITROËN VISA SPÉCIAL

LEYLAND MINI 1000 AUTOMATIQUE

COUPONS-CADEAUX ESSENCE \$20

— SPÉCIAL —

LIVRAISON PARIS: Financé “Achat-Rachat”

RENAULT R 5GTL 2 portes et 4 portes

RENAULT 18 GTL 4 portes

SIMCA HORIZON 5 portes

1176 rue Drummond — 861-3906

Permis Québec 138-68252 -0280

europcar

LES VOYAGES HONE

VOYAGES GROUPES ACCOMPAGNÉS DE MONTRÉAL GUIDES DE LANGUE FRANÇAISE

UN BOUQUET D'ÎLES

Dans l'océan Indien

Madagascar/Nosy-Bé/Réunion/Maurice/Seychelles

17 octobre au 9 novembre

Prix par personne billet d'avion inclus de Paris à Paris **\$3449**

à ajouter: tarif aérien Montréal/Paris/Montréal

LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Canton - Shanghai - Soutcheou - Nanning - Kweilin - Peking et Hong Kong

28 octobre au 21 novembre

Prix par personne billet d'avion inclus **\$4299**

AMÉRIQUE DU SUD

Équateur - Pérou - Bolivie - Paraguay - Argentine - Brésil

1er au 22 novembre

à ajouter: tarif aérien, sujet à modification

Arrangements terrestres U.S. **\$1750**

INDE/NÉPAL/SRI LANKA (CEYLAN)

1er au 26 novembre

Billet d'avion Can. **\$1450**

Arrangements terrestres U.S. **\$1425**

EXTRÊME-ORIENT

Japon - Hong Kong - Bali - Singapour - Bangkok - Manille - Honolulu

6 au 30 novembre

Billet d'avion Can. **\$1755**

Arrangements terrestres U.S. **\$1650**

LES VOYAGES HONE INC.

1460, AV. UNION — Tél.: 845-8221

MONTRÉAL H3A 2B8

le métro à notre porte - station McGill/Union

Bureau ouvert tous les jours de 9h30 à 18h

Le jeudi jusqu'à 21h

DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC

VOTRE SEJOUR MOINS CHER EN EUROPE

Pour vos vacances en EUROPE ou pour vos voyages d'affaires choisissez la solution la plus économique qui est

“L'AUTOMOBILE”

D'autant qu'en réservant auprès de votre Agence de voyage avant votre départ et en demandant les Plans spéciaux

AIR FRANCE — EUROP AUTO

vous bénéficiez d'un tarif préférentiel

Demandez notre grand spécial

HORIZON SPL

21 jours

\$439 tout compris

N'attendez pas pour réserver, nombre de véhicules limité

Permis du Québec de 1980 No 12580759

Aussi “Renault” — “Citroën” — “V.V.”

Vacances SkyLark

LA NOUVELLE BROCHURE HIVER EST ARRIVÉE! DEMANDEZ-LA À L'UN DE NOS 8 BUREAUX.

CHOIX DE 12 DESTINATIONS:

MIAMI - FT. LAUDERDALE - ORLANDO NASSAU - FREEPORT - PUERTO RICO - BARBADE - JAMAÏQUE - ACAPULCO - PUERTO VALLARTA et le PORTUGAL.

CHOIX DE PLUS DE 100 HOTELS

CHOIX DE 5 NAVIRES DE CROISIÈRES:

SUN PRINCESS, VICTORIA et BRITANIS AU DÉPART DE SAN JUAN

CARNIVALE et MARDI GRAS DE MIAMI

SPÉCIAL AUTOMNE: LE PORTUGAL

3 nuits à Lisbonne, 7 nuits à l'Algarve et 3 nuits à Estoril

à compter de **\$839.**

AGENCE DE VOYAGES VIAU

3428, RUE ST-DENIS
GALERIES D'ANJOU
1218 RUE UNION
CARREFOUR LAVAL
PLACE VERTU
FAIRVIEW
PROMENADES ST-BRUNO
MAIL CHAMPLAIN

842-1751
353-7650
866-9381
688-6211
332-4210
694-2343
653-1862
465-2414

PERMIS DU QUÉBEC

CET HIVER PRENEZ L'AVION GRATUITEMENT* JUSQU'AU GRAND OCEANIC

39,241 tonnes

Le paquebot offre le standard de qualité pour une luxueuse croisière à partir de New-York

Avec ces conditions d'épargne «avion-gratuit», la croisière d'hiver sur le luxueux OCEANIC permet des vacances de grand luxe à prix abordable.

Découvrez notre gracieux service italien, notre excellente cuisine servie à la Continentale... et un programme rempli d'activités dans nos superbes salons et notre terrasse extérieure Magrodome munie d'un toit amovible pour toutes températures.

Toutes nos cabines possèdent 2 lits non superposés pour une 3e et 4e personne sans égard à l'âge, en ne payant que 50% du tarif minimum. Le navire a été enregistré à Panama.

9 CROISIÈRES D'HIVER AUX CARAÏBES À PARTIR DE NEW YORK

20 déc.-14 jours-7 ports	9 fév.-16 jours-8 ports
3 janv.-11 jours-4 ports	25 fév.-14 jours-7 ports
14 janv.-12 jours-5 ports	11 mars-12 jours-5 ports
26 janv.-13 jours-6 ports	23 mars-10 jours-4 ports
	2 avril-9 jours-3 ports

Réservez très tôt sur l'OCEANIC pour profiter de cette offre

2 dernières croisières d'automne à des économies spectaculaires

29 nov., 11 jours, 4 ports, 10 Déc., 9 jours, 3 ports

* Avion gratuit pour tous les passagers de croisière payant le plein tarif, excepté le voyage du 20 déc.

Consultez votre agent de voyages

HOME LINES Pour un service impeccable personnel italien expérimenté

TOURISME

En Suisse, l'hôtellerie est assise au bord du lac

par Bernard Brigueux
LE MONDE

L'IMAGE de la Suisse, c'est bien connu, est souvent faite de stéréotypes. Il en est d'agacants, mais il en est aussi de flatteurs. Cliché pour cliché, on serait tenté de dire que parmi les bienfaits que la Confédération a apportés au monde, il en existe un au moins aussi précieux que le secret bancaire, aussi savoureux que le chocolat, aussi sympathique que la démocratie directe et dont le fonctionnement ne se cède en rien à la plus fine horlogerie: le bon vieux hôtel traditionnel. Certes, la Suisse offre aux touristes du monde entier qui la visitent bien d'autres formules d'hébergement. Du palace international à l'auberge de jeunesse, de la chambre chez l'habitant au terrain de camping, du motel au chalet. En témoignent les chiffres publiés chaque année par l'Office du tourisme, les derniers en date faisant état — on admirera la précision toute helvétique — de 1 063 882 lits et places de couchage disponibles. Pas un de moins.

chaude) et, à la réception, on parle facilement quatre ou cinq langues: français, italien, allemand, bien sûr, mais aussi l'anglais et souvent l'espagnol. Et il n'est pas rare que l'hôtel dispose d'une piscine couverte, voire d'un sauna. C'est le cas par exemple du Schweizerhof de Grindelwald. On parvient à cette petite station de l'Oberland bernois par un petit train à crémaillère qui, d'Interlaken, met une quarantaine de minutes pour escalader quelque 16 kilomètres. Vitesse moyenne qui ne le met certes pas en concurrence avec le T.G.V., mais qui laisse le temps d'admirer un paysage qui le mérite bien. Arrivé en gare — celle-ci, on s'en doute, ressemble plus à un gros jouet de bois peint qu'à Saint-Lazare... ou à Zurich-Hauptbahnhof — on regrette que le trajet soit si court. Sitôt installé à l'hôtel on a, il est vrai, la ressource de poursuivre l'ascension ferroviaire jusqu'à la gare la plus haute d'Europe: celle qui est installée sur la Jungfrau, à plus de 3 000 mètres, là où conduisent, avec un changement, deux autres petits trains qui valent, à eux seuls, le voyage. Un voyage qui permet, si le temps est dégagé, de découvrir de haut le spectacle de la vallée et un fabuleux cortège de sommets enneigés en toutes saisons. Mais, paradoxalement, c'est sans doute du balcon de l'hôtel que la face-à-face avec la montagne est le plus spectaculaire. On sait déjà ce qu'est une excursion en altitude. Tandis qu'un solide petit déjeuner pris à la paresseuse devant un panorama qui embrasse un glacier, deux chutes d'eau, le vert tendre de l'alpaga constellé de chalets fleuris et encapuchonné de neiges éternelles ou s'effiloquent les nuages, procure à l'estivant fraîchement débarqué quelques sensations rares et neuves. Plus de bois que de pierres, dirait-on, dans cette grande

maison tranquille où le silence sent l'encastrement et où, retour d'excursion, on simplement d'une promenade «en ville», on a plaisir à déposer son sac et ses préoccupations pour écouter passer les heures. Même sérénité le soir dans la salle de restaurant. Le personnel, affable et polyglotte, s'affaire sans ostentation. Les dîneurs, messieurs graves en cravate ou jeunes couples en col roulé, convergent et ralentissent à mesure que l'on établit le véritable rapport qualité-prix, vous vous apercevez que la Suisse est très compétitive. Ici, la clientèle paraît plus jeune, à l'instar de l'établissement, et un petit peu plus remuante. La douceur du soir, il est vrai, incite davantage à sortir que l'air vif de la haute montagne. L'Italie est toute proche, de l'autre côté des trois grands lacs (lac de Côme, Majeur, et lac de Lugano), que traverse la frontière. Cela se voit à l'architecture et à la végétation. Cela se sent aux fumets tous méridionaux qui s'échappent des cuisines. Et cela s'entend, bien sûr, puisqu'on y parle l'italien et, de ce fait, plus facilement le français que l'allemand. Et pourtant, indubitablement, on est bien en Suisse. L'heure des repas et, d'une manière plus générale, le rythme de vie, la prospérité manifeste, l'absolue netteté des rues et de tout lieu public et privé, viennent, parmi d'autres signes, le rappeler à qui croirait, en ayant franchi le long tunnel du Saint-Gothard, avoir passé la frontière. Sans doute y a-t-il dans l'air un rien de nonchalance que n'explique pas seulement le soleil et qui, au long des paisibles traversées sur le lac, des flâneries sur la promenade qui borde la côte, ou encore des séances de bronzage sur la terrasse de l'hôtel, incite les vacanciers à une autre forme de paresse que celle qui peut frapper les tenter en montagne. Un déjeuner sous les arbres

dans l'un des petits restaurants de verdure qui se cachent au-dessus de Lugano. Un café italien après la «tisane» clairette que l'on baptise également de ce nom dans les pays germaniques. Une promenade dans les jardins et les salons de l'extraordinaire villa Favorita, qui abrite, au bord du lac, la collection Thyssen — Bornemisza (surtout si on a la chance de la visiter en compagnie de son jeune et disert conservateur, M. Simon de Pury): voilà qui se savoure tranquillement, sans hâte, au cœur d'un paysage qui invite à l'épicurisme.

Mais qu'on ne s'y trompe pas. Cette nonchalance est le privilège du touriste. Celui-ci ne doit pas oublier en regagnant son port d'attache, autrement dit son hôtel. Ici aussi, tout est organisé pour lui faciliter la vie — et pour qu'il ne se rende pas trop compte des efforts qui lui sont consacrés. «Simple mais confortable», l'hôtellerie moyenne en Suisse? Oui, mais si le confort est un métier, la simplicité, elle, est parfois tout un art. Ces hôteliers ne sont pas seulement des professionnels consciencieux, ce sont aussi un peu, à leur façon, des artistes.

TELEVISION

- 9.30 La conférence fédérale-provinciale...
11.00 Les p'tits bonshommes...
11.15 Les dix satelittes...
11.45 Les dix voix informés...
12.30 Cinq-quiz...
13.00 La conférence fédérale-provinciale...
13.00 Le monde de la vie...
13.55 L'actualité...
14.00 Le monde de la vie...
17.00 Le monde de la vie...
17.00 Le monde de la vie...
17.00 Les nanants...
17.00 Les dix voix informés...
17.50 J'ai mon voyage...
20.00 Science et technologie...
20.00 Les exploits...
20.00 La parole est à vous...
20.00 Sujet: La conférence constitutionnelle...
20.00 L'inv.: Gérard Godin, député...
21.30 Michel Jasmijn...
22.30 La quotidienne...
22.30 Les nouvelles TVA...
23.30 L'actualité régionale...
23.30 La couleur du temps...
23.40 Ciné week-end...
2.45 Fermeture

RADIO-QUÉBEC

- 17.30 La grande aventure des petits animaux...
19.00 Actualités régionales...

CBFT

- 9.30 La conférence fédérale-provinciale...
11.00 Les p'tits bonshommes...
11.15 Les dix satelittes...
11.45 Les dix voix informés...
12.30 Cinq-quiz...
13.00 La conférence fédérale-provinciale...
13.00 Le monde de la vie...
13.55 L'actualité...
14.00 Le monde de la vie...
17.00 Le monde de la vie...
17.00 Les nanants...
17.00 Les dix voix informés...
17.50 J'ai mon voyage...
20.00 Science et technologie...
20.00 Les exploits...
20.00 La parole est à vous...
20.00 Sujet: La conférence constitutionnelle...
21.30 Michel Jasmijn...
22.30 La quotidienne...
22.30 Les nouvelles TVA...
23.30 L'actualité régionale...
23.30 La couleur du temps...
23.40 Ciné week-end...
2.45 Fermeture

TVFQ (Câble)

- 9.30 Avis de recherche...
10.00 Passer donc me voir...
10.30 Aujourd'hui madame...
11.30 Des chiffres et des lettres...
11.50 L'accusé...
12.00 À bout portant...
13.00 Au théâtre ce soir...
15.00 Jeux de 20 heures...
16.30 Actualités régionales...
17.00 Avis de recherche...
17.30 Passer donc me voir...
18.00 Aujourd'hui madame...
19.00 Des chiffres et des lettres...
19.20 L'accusé...
19.30 La rube vers l'eau...
20.30 Au théâtre ce soir...
22.30 Actualités régionales...
23.00 Actualités régionales...

CFCF

- 5.59 Sign On...
6.00 University of the Air...
6.30 Morning Exercise...
7.00 The Price is Right...
9.00 Romper Room...
9.30 What's Cooking...
9.30 Ed Allen...
11.00 The Community...
11.30 Rocker Robin Hood...
12.00 The Flintstones...
12.30 Definition...
13.00 The Price is Right...
14.00 Another World...
15.00 Texas...
16.00 The Mad Dash...
16.30 Family Feud...
17.00 The Price is Right...
18.00 Pulse...
19.00 Benson...
19.30 Grand Old Country...
21.00 TV National News...
21.00 TV National News...
24.00 "The Greatest" (Biographie 1977) avec Muhammad Ali, Ernest Borgnine et John Murray...
2.25 "The Party" (Drame 1973) avec Nicholas Hammond, Joanne Cameron et Tony Gary...
3.55 Sign Off

CBMT

- 10.00 A Thought for Today

CINÉMA

- ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4248) — "Xanadu" 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "Smoky and the bandit II" 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
ATWATER III, Plaza Alexis Nihon (931-3313) — "Café express" 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) — "The Feinshild plot of Dr. Fu Manchu" 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15.
BEAVER, 517 Avenue du Parc (844-1932) — "Ganja express" 12 h 00, 14 h 00, 16 h 00, 18 h 00, 20 h 00.
BIJOU, 5030 Papineau (527-9131) — "Bouche gourmande" 12 h 10, 15 h 17, 18 h 24, 21 h 31.
BOULEVARD, 1 Place Bonaventure (861-2725) — "My bodyguard" 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
BOULEVARD II, "The blue lagoon" 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
BROSSARD I, 6115 Avenue, 6600 Boul. Taschereau (465-5906) — "Tim" 19 h 30, "Safari express" 21 h 35.
BROSSARD II, "Avec les compliments de Charlie" 18 h 20, 21 h 45.
BROSSARD III, "L'argent de la banque" 19 h 45, "L'enfant du toit" 21 h 30.
CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1688) — "Empire contre-attaque" 19 h 10, 21 h 30.
CHAMPLAIN II, "Tim" 17 h 20, 19 h 30, 21 h 30.
CHATEAU I, 895 St-Denis (271-1103) — "Détails et bastions d'un couple parisien" 13 h 00, 15 h 30, 18 h 00, 20 h 45.
CHATEAU II, "Obsessions charnelles" 13 h 00, 15 h 30, 18 h 00, 20 h 45.
CINÉMA COLON, 5380 Boul. St-Laurent (272-7233) — "Une noce embarrassée" 13 h 00, 15 h 30, 18 h 00, 20 h 45.
CINÉMA DE MONTREAL I, 1581 St. Jean (521-7870) — "L'exorciste" 12 h 00, 14 h 15, 16 h 30, 18 h 45, 21 h 00.
CINÉMA DE MONTREAL II, "Les guerriers" 13 h 30, 16 h 40, 19 h 55, "Faut trouver le joint" 15 h 05, 18 h 20, 21 h 35.
CINÉMA 7e ART, 3180 est, Bélanger (722-5350) — "Les filles perdées" 19 h 00.
CINÉMA THEATRE QUÉBÉCOISE, 1700 St-Denis (844-8734) — "La jeune fille au carrosse" 19 h 30, "Alphaville" (de Jean-Luc Godard, France, 1965) 21 h 30.
CLAREMONT, 4039 ouest, Sherbrooke (465-7395) — "No nukes" 19 h 00, 21 h 15.
COMMODORE, 5780 ouest, boulevard Gouin (334-8560) — "Marrine la massesse" 18 h 00, 19 h 40, 21 h 20.

CINÉMA

- 15. 22 h 10, "Camp rocké" 19 h 35, "Couples complices" 20 h 50.
COMPLEXE DES JARDINS I, Complexe Desjardins (288-3151) — "La guerre des boutons" 12 h 30, 15 h 15, 16 h 00, 17 h 45, 19 h 30, 21 h 15.
COMPLEXE DES JARDINS II, "Sauve qui peut la vie" 12 h 45, 14 h 30, 16 h 15, 18 h 00, 19 h 45, 21 h 30.
COMPLEXE DES JARDINS III, "Perversités sublimées" 12 h 05, 14 h 55, 17 h 45, 20 h 35.
COMPLEXE DES JARDINS IV, "Rancontres avec des hommes remarquables" 12 h 15, 14 h 25, 16 h 35, 18 h 45, 20 h 55.
CONSERVATOIRE, "D'ART C'EST LA VIE" 14 h 00, 16 h 00, 18 h 00.
CÔTE-DES-NEIGES, 1455 boul. de Maisonneuve (879-4349) — "Through a glass darkly" (de Ingmar Bergman, Suède, 1961) 19 h 00, "Quo vadis" (de Mervyn LeRoy, USA, 1951) 21 h 00.
CÔTE-DES-NEIGES II, 6809 Côte-des-Neiges (735-5528) — "Smoky and the bandit II" 19 h 10, 21 h 10.
CÔTE-DES-NEIGES III, "Agency" 19 h 25, 21 h 25.
CRÉMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — "La rose" 18 h 20, 21 h 00.
DAUPHIN I, 2396 est, Beaulieu (721-6060) — "Kramer contre Kramer" 19 h 30, 21 h 30.
DAUPHIN II, "Express de minuit" 19 h 20, 21 h 20.
DORVAL I, 260 Dorval (631-8586) — "Airplane flying high" 13 h 00, 15 h 10, 17 h 20, 19 h 30.
DORVAL II, "Heading for Broadway" 19 h 00, 21 h 00.
DORVAL III, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL IV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL V, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL VI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL VII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL VIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL IX, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL X, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL XI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL XII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL XIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL XIV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL XV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL XVI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL XVII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL XVIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL XIX, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL XX, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL XXI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL XXII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL XXIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL XXIV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL XXV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL XXVI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL XXVII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL XXVIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL XXIX, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL XXX, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL XXXI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL XXXII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL XXXIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL XXXIV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL XXXV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL XXXVI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL XXXVII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL XXXVIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL XXXIX, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL XL, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL XLI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL XLII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL XLIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL XLIV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL XLV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL XLVI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL XLVII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL XLVIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL XLIX, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL L, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LIV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LVI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LVII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LVIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LVIX, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LX, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXIV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXVI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXVII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXVIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXIX, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXX, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXIV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXVI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXVII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXVIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXIX, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXX, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXIV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXVI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXVII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXVIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXIX, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXX, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXIV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXVI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXVII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXVIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXIX, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXX, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXIV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXVI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXVII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXVIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXIX, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXX, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXIV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXVI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXVII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXVIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXIX, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXX, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXIV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXVI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXVII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXVIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXIX, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXX, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXIV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXVI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXVII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXVIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXIX, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXX, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXIV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXVI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXVII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXVIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXIX, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXX, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXIV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXVI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXVII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXVIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXIX, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXX, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXIV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXVI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXVII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXVIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXIX, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXX, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXIV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXVI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXVII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXVIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXIX, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXX, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXIV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXVI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXVII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXVIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXIX, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXX, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXIV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXVI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXVII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXVIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXIX, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXX, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXIV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXVI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXVII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXVIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXIX, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXX, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXIV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXVI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXVII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXVIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXIX, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXX, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXIV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXVI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXVII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXVIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXIX, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXX, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXIV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXVI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXVII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXVIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXIX, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXX, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXIII, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXIV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXV, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.
DORVAL LXXXXXXXVI, "The hunter" 19 h 05, 21 h 05.

Les Pirates en ville ce soir

Scott et Fryman procurent une victoire aux Expos

Un superbe jeu de Rodney Scott, en huitième, a empêché les Cubs de marquer le point égalisateur d'un match disputé par un froid d'hiver, hier soir...



Richard Milo

hier. Et ils détiennent toujours une avance de trois parties et demie sur les Pirates de Pittsburgh, qui commencent ce soir une importante série de trois parties contre les Expos à guichets fermés, ou presque, puisqu'il ne restait plus avant le match d'hier que 9,000 billets disponibles à l'exception des estrades populaires...

Woodie Fryman (6-4) a remporté la victoire, lançant brillamment aux quatre derniers frappeurs des Cubs pour terminer un match interminable que les Expos menaient 4-1 dès la première manche, grâce à un triple de Rowland Office, après deux retraits, et troisièmes doubles d'affilée de Gary Carter, Warren Cromartie et Larry Parrish.

Et tout indique que les Cubs auraient réussi à égaler le compte, en huitième, si Scott n'avait réussi, selon Dick Williams, un jeu extraordinaire en bloquant un roulant de Je-

sus Figueroa avec des coureurs aux deuxième et premier but, contre Elias Sosa. Figueroa a été crédité d'un simple, pour remplir les buts, avant que Fryman ne s'amène au monticule pour disposer de Bill Buckner à la suite d'un dur roulant au même Scott.

«Scott a réussi un jeu clé, le plus beau du match et celui qui a sauvé notre victoire, a dit Williams, pour qui le froid n'explique pas le piètre contrôle du partant Charlie Lea, qui n'a lancé que deux manches et un tiers même s'il

possédait une vance de 4-1 à la fin de la première.

«Lea ne m'a pas impressionné, a-t-il dit, parce qu'il a encore manqué de contrôle. Il avait déjà alloué quatre buts sur balles lorsque je l'ai remplacé par Bill Lee, en troisième.»

Lee, en relève, s'est aussitôt illustré en lançant une balle à double-jeu à Lenny Randle pour mettre fin à la troisième manche, mais il a failli, en cinquième, en concédant deux points aux Cubs.

Gary Carter a claqué un cir-

cuit en solo, en septième, son 24e de la saison contre Dick Tidrow, pour procurer une avance de 6-4 aux Expos et à Stan Bahnsen, en relève à Lee. Bahnsen a également failli, en huitième, concédant un point aux Cubs avant que Sosa, puis Fryman ne répondent à l'appel de Williams.

Lenny Randle a amorcé la huitième en obtenant le double, que Ron LeFlore a plutôt mal joué, au champ gauche. Après un retrait, il a permis un but sur balles à Cliff Johnson, et ensuite un

simple à Mike Vail. Sosa a d'abord retiré Yvan DeJesus sur trois prises, mais Figueroa a cogné un solide roulant à la gauche de Scott qui a plongé pour stopper la balle et l'empêcher de rouler jusqu'au champ droit, aux applaudissements spontanés d'une foule partisane et enthousiaste, malgré le froid.

Le jeu de Scott, toujours excellent en défensive, a mis un frein à l'attaque des Cubs, que Randle a amorcé en huitième sans doute pour faire oublier ses trois erreurs en défensive.

En première manche, il a même commis deux erreurs à la suite d'un roulant de Dawson, au troisième, pour ouvrir la porte à la poussée de quatre points des Expos. Avec Office au troisième but, il a boxé, puis mal relayé la balle au premier but, après deux retraits. Les Expos ont ensuite claqué trois doubles d'affilée, ceux de Carter, Cromartie et Parrish, contre le jeune Randy Martz (0-2), qui a subi la défaite malgré lui.

«Carter, Parrish et aussi Chris Speier, qui a réussi deux coups sûrs, ont retrouvé leur œil au bâton, a laissé entendre Williams. Voilà qui est encourageant à la veille de faire face aux Pirates.»

A noter que Ron LeFlore a volé son 91e but de l'année, pour porter son total et celui de Scott (50) à 149 vols de but, un nouveau record des majeurs pour deux coéquipiers Lou Brock (118) et Bake McBride (30), des Cards de St-Louis, détenant l'ancienne marque de 148, établi en 1974.

Et au sujet de David Palmer, Williams a indiqué qu'il lancera contre les Mets mardi prochain, à New York.

toutefois que les Expos perdront le privilège de finir les manches, comme à Montréal, puisqu'ils rendent visite aux Mets... Scott Sanderson (14-8), Steve Rogers (14-10) et Bill Gullickson (8-4) commencent les trois matchs contre les Pirates, au cours du week-end. Ils seront opposés à Rick Rhoden (5-4), Don Robinson (5-8) et John Candelaria (10-13). Le match de dimanche commencera exceptionnellement à 14 h 05, à la demande du réseau ABC qui télévisera la partie aux États-Unis.

Table with 2 columns: CUBS (5) and EXPOS (6). Lists player names and statistics.

Table with 2 columns: CUBS (5) and EXPOS (6). Lists player names and statistics.

Table with 2 columns: CUBS (5) and EXPOS (6). Lists player names and statistics.

Table with 2 columns: CUBS (5) and EXPOS (6). Lists player names and statistics.

BASEBALL

Table with 2 columns: Ligue Nationale and Ligue Américaine. Lists teams and scores.

Table with 2 columns: Ligue Nationale and Ligue Américaine. Lists teams and scores.



Le joueur des Cubs de Chicago, Jesus Figueroa, reste assis bien tranquillement dans la zone des frappeurs après avoir été atteint d'un mauvais lancer de Charlie Lea. Selon Williams, le froid n'avait rien à voir là-dedans. (Photolaser CP)

BASEBALL

Table with 2 columns: Ligue Nationale and Ligue Américaine. Lists teams and scores.

Table with 2 columns: Ligue Nationale and Ligue Américaine. Lists teams and scores.

Pirates et Phillies victorieux

NEW YORK (AP) — Dirk Ruthven a espacé huit coups sûrs en huit manches et a marqué le point victorieux suite à un ballon-sacrifice de Bake McBride pour conduire les Phillies de Philadelphie à une victoire de 5-1 contre les Mets de New York.

Pirates et Phillies victorieux

d'un point de Del Unser et du simple de deux points de Pete Rose. Un ballon-sacrifice de Joel Youngblood en cinquième a produit le seul point des Mets. Il s'agissait de leur premier point en 24 manches. Les Mets ont subi 24 défaits au cours de leurs 27 derniers matchs.

LIGUE NATIONALE

Table with 2 columns: Section Est and Section Ouest. Lists teams and scores.

LIGUE AMÉRICAINNE

Table with 2 columns: Section Est and Section Ouest. Lists teams and scores.

Plusieurs activités marqueront le GP du Canada

par François Lemenu. Saint-Urbain: le mini prix de kart qui aura lieu au même endroit; une représentation de la comédie musicale Starmania avec Louise Forestier, France Castel, Gilles Valiquette, Robert Leroux, Michel McLean, Jacques Blais, Martine St-Clair et Sylvie Boucher; une exposition d'œuvres d'art d'artistes québécois; des petits et des grands déjeuners; un défilé de mode; un Bal à l'huile avec comme vedettes Robert Charlebois, les 30 musiciens de l'orchestre Montréal Pop et le chœur V'la le bon vent, etc...

en bref...

«L'Image» ferme ses portes. L'hebdomadaire L'Image, fondé et dirigé par Serge Savard, le capitaine du Canadien de Montréal, vend ses actifs et ferme ses portes après deux ans et demi de publication qui se soldent par un déficit d'opération de plus de \$1 million. L'accumulation des déficits et l'impossible rentabilité du journal dans un avenir prévisible ont provoqué la disparition de l'hebdomadaire, face à une compétition solidement implantée. Outre Savard, les actionnaires sont Georges Touten, Rémi Martin, Jean-Guy Berthiaume, Jean-Guy Pélouquin, Jean Bruneau et Jean Guilbault. Les Éditions Longueuil Inc. se sont portés acquéreurs des actifs, biens, équipement et machinerie de l'entreprise. Enfin, dans un bref communiqué, il est dit que Savard sera en mesure de consacrer dorénavant tout son temps à sa carrière de joueur!

FOOTBALL

Table with 2 columns: Ligue Canadienne and Ligue Nationale. Lists teams and scores.

LIGUE CANADIENNE

Table with 2 columns: Section Est and Section Ouest. Lists teams and scores.

LIGUE NATIONALE

Table with 2 columns: Section Est and Section Centrale. Lists teams and scores.

Conférence Nationale

Table with 2 columns: Section Est and Section Centrale. Lists teams and scores.

Conférence Nationale

Table with 2 columns: Section Est and Section Centrale. Lists teams and scores.

Cartes Professionnelles et d'Affaires. Includes advertisements for Robic, David Boulva Cleve, Vermette, Dunton, Ciaccia, Rusko, De Wever & Saintonge, Madeleine Arbour Bernard Morisset, and Investissez avec Mesure.

Baseball ou constitution? Includes text about the Ottawa PC and the constitution.

Barry Jaekel joue 66. Includes text about Barry Jaekel's performance and other news.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA BOXE AU CANADA. Includes text about public hearings and the Canadian Boxing Working Group.

La Cage aux folles: divertissant et professionnel

par Jacques Larue-Langlois

La Cage aux folles, comédie satirique de Jean Poiret; mise en scène: Guy Hoffmann; décors et éclairages: Robert Prévost; costumes: François Barbeau; avec: Réal Giguère, Georges Carrère, Jacques Pilon, Lise Beaudoin, Normand

Brathwaite, Jean-Marie Moncelet, Jacques Lorain, Roger Garceau, Robert Toupin, Alpha Boucher, Yvon Leroux, Françoise Faucher, Dominique Roy et Arlette Sanders; une production Guy Latraverse et Gilles Talbot; à l'affiche du Théâtre St-Denis, à Montréal.

Oh! Ça va marcher. Cela ne fait aucun doute. Réal Gi-

guère a tout plein de fans — les millions de spectateurs du réseau TVA — et ils tiendront tous à aller le voir dans son premier grand rôle au théâtre. Pour être franc, il faut dire qu'il s'en tire très bien. On sent qu'il a travaillé énormément sous la gouverne du metteur en scène expérimenté qu'est Guy Hoffmann et en

fait — oh miracle! — Réal Giguère, Monsieur M.C., disparaît totalement sous le turbulent et farfelu personnage d'Albin. Le rôle est difficile et Jean Poiret, l'auteur de la pièce qui avait lui-même créé le personnage à la scène comme au cinéma, en avait tiré une composition magistrale.

En vérité, c'est là que le bât blesse: dans l'inévitable comparaison de la pièce avec le film. Et pour jouer entièrement du spectacle à l'affiche sur la scène du St-Denis, il faudrait n'avoir pas vu la version cinématographique de ce qui fut d'abord une pièce de théâtre. Le cinéma, on le sait, a tout son temps pour figurer

chaque scène, chaque image, qui n'est tournée qu'une fois et fixée à demeure sur la pellicule dans sa version la meilleure. Au théâtre, tout est à refaire en direct chaque soir. Et puis les gros plans et la technique de sonorisation permettent au cinéma une gamme infinie de subtilités qu'il faut, de la scène, «ga-

rocher» avec force, surtout dans une salle comme celle-ci qui ne se prête pas du tout au théâtre. Tout le monde en parlait à l'entracte: on perdait plusieurs phrases, plusieurs répliques dans la salle, mercredi soir, à l'occasion de la première. D'autant plus qu'un public délirant et partisan s'exaltait bruyamment

devant le moindre geste, la moindre grimace, la moindre cabriole de son héros. Réal Giguère. Enfin, la plupart des gags de ce texte ne supportent pas une seconde audition. C'est drôle une fois et ça suffit.

Cela dit, si vous n'avez pas vu le film *La Cage aux folles*, courez en voir la production théâtrale, hautement divertissante et très professionnelle. On n'a d'ailleurs lésiné sur rien et les décors de Robert Prévost rendent parfaitement l'ambiance de cette maison cossue soudain transformée en monastère tandis que les costumes de François Barbeau sont absolument dignes de la folle gaie du milieu.

Comme partenaire principal de Giguère, Georges Carrère est étonnant en tante retenue, en grande folle virile. Mais ce qu'il faut voir à tout prix c'est le splendide numéro de Normand Brathwaite, cabotin ici à juste titre et particulièrement tordant dans sa démarche en souliers. Alpha Boucher compose pour sa part un M. Languedoc, justement boucher de son état, dont le numéro, exclu de la production cinématographique, est d'une drôlerie remarquable et bien rendue.

Le spectacle est long, s'étalant sur trois heures, s'ouvrant par un monologue insipide enregistré par Jacques Normand et culmine en un embrouillamini délirant avant que ne s'amorce l'apothéose finale dans un charleston généralisé et presque sans fin où l'on fait vraiment tout pour aller chercher les applaudissements et les braves.

Une nouvelle saison à l'enseigne du théâtre moderne

Le Trident fait appel à moins de comédiens de Québec

par Hélène de Billy

QUÉBEC — Le Théâtre du Trident ouvrira sa 11e saison avec une pièce de Tennessee Williams, *Le Paradis sur terre* qui prendra l'affiche au Grand Théâtre à compter du 16 septembre. Trois comédiens de Québec, Marie-Hélène Gagnon, Germain Houde et Reynald Robinson se partagent la distribution de cette production dont la mise en scène est signée Andrei Zaharia.

A la même époque l'an dernier, le Trident inaugurerait sa programmation avec *La Locandiera* de Carlo Goldoni, un classique volubile et léger. Cet engouement du théâtre institutionnel pour le répertoire classique (en plus de *La Locandiera* on a présenté *Le Malade imaginaire* de Molière) ne semble pas s'être renouvelé cette année, puisque la saison 1980-81 n'offre que du théâtre moderne.

C'est donc une comédie de moeurs contemporaine qui succédera à la pièce de Tennessee Williams. *Oh! Quand j'entends chanter...* d'Alan Ayckbourn met en scène trois couples, trois classes et trois Noël. L'adaptation a été confiée à André Ricard et le directeur artistique du Trident, M. Guillermo de Andrea, assurera la mise en scène. Les représentations débuteront le 4 novembre.

La présentation d'une pièce québécoise, un rituel au Trident, est prévue pour le début de l'année 1981. *Coup de sang* de Jean Daigle a déjà

été monté au T.N.M. il y a quelques années. Selon M. Guillermo de Andrea, cette pièce compte parmi les meilleurs éléments du répertoire québécois et le Trident se devait de la faire connaître au public de la ville de Québec.

La dernière production de

la saison, *Scapino!* de Duno et Dale s'inspire très librement des Fourberies de scapin de Molière, tout en se déroulant dans le Naples d'aujourd'hui. La production a ceci de particulier qu'elle mettra en vedette l'imitateur-monologue Jean-Guy Mo-

reau dans un rôle-titre. D'ailleurs, celui-ci n'est pas le seul artiste invité (c'est-à-dire de l'extérieur de Québec) de la prochaine saison. La comédienne Viola Léger fait partie de la distribution de *Coup de sang* et deux metteurs en scène complètent cette liste

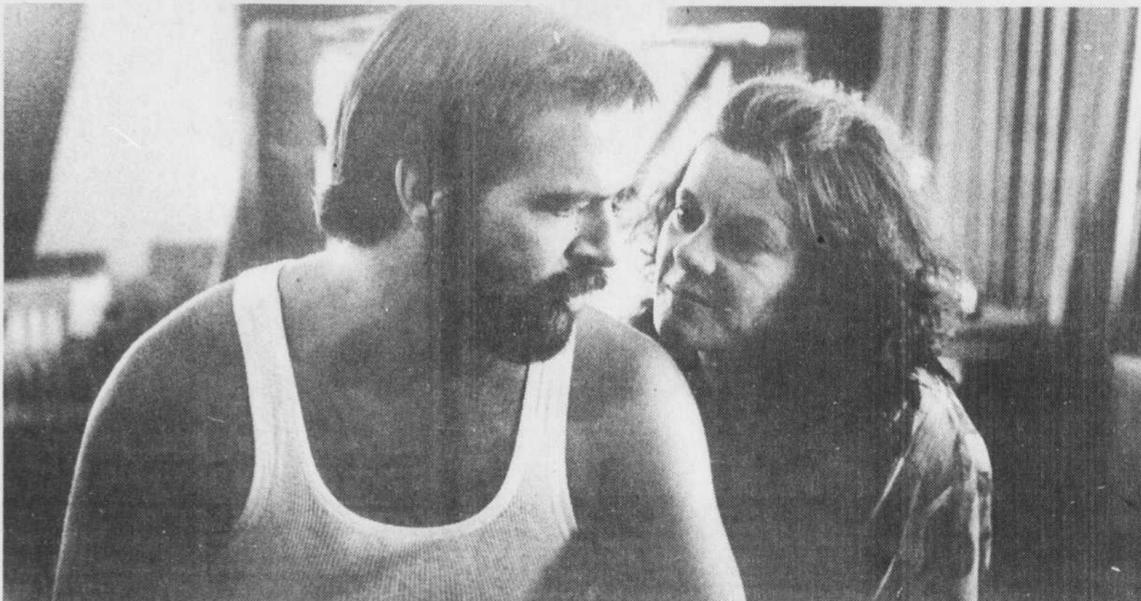
d'«invités»; il s'agit d'Andrei Zaharia et de Jean-Luc Bastien qui dirigeront respectivement les pièces de Tennessee Williams et de Jean Daigle.

L'apport de tous ces artistes au Trident comme au théâtre à Québec est incontestable et on se doit de le sou-

ligner. Mais cela ne saurait faire oublier la situation à laquelle sont confrontés les artistes locaux et la responsabilité sociale du Trident envers eux. Or, il y a deux ans une cinquantaine de comédiens (en grande majorité des artisans de Québec) se parta-

geaient les planches à l'enseigne du théâtre institutionnel. Aujourd'hui, le Trident ne fait appel qu'à vingt-sept d'entre eux. Une telle diminution dans l'utilisation des talents à la «grosse boîte» n'est pas sans affecter les comédiens locaux. Selon M. de Andrea, aucun théâtre n'a été épargné par ce genre de choses. «Que voulez-vous, les subventions restent les mêmes et les prix montent.»

En dépit d'une conjoncture économique peu prometteuse, M. de Andrea affirme qu'il fera tout pour que la situation ne se reproduise pas l'an prochain. Ce ne serait que justice, car, si le Trident boude les acteurs ces temps-ci à Québec, le public lui ne boude pas le Trident. La campagne d'abonnement a donné des résultats sans précédent et le nombre de personnes qui se sont procuré un billet de saison cette année a presque doublé par rapport à l'an dernier.



Germain Houde et Marie-Hélène Gagnon dans l'un des moments de *Le Paradis sur terre*, de Tennessee Williams. La photo a été prise lors des répétitions de cette première pièce de la saison 80-81 du Trident, qui prendra l'affiche à compter du 16 septembre au Grand Théâtre de Québec.

CRÊPERIE - GAUFRIERIE BRETONNE RESTAURANT

LA BOLÉE

98 sortes de crêpes différentes disponibles au froment ou au sarrasin. Variété d'omelettes, salades, poissons.

Gaufres de Pont-Aven (40 sortes)

«Grand Galop»

le succulent steak de cheval table d'hôte à partir de \$7.25

repas d'affaires du lundi au vendredi midi à partir de \$3.25

En venant à la Bolée, vous attrapez la gaufromanie!

Recommandé par Gault-Millau

825 est. Laurier (metro Laurier) 274-9179

Cartes de crédit acceptées

LA BOÎTE À ÉCHOS

Les artistes canadiens désireux de s'inscrire au concours Du Maurier «Search for Stars» ont jusqu'au 15 septembre pour ce faire. Pour avoir accès aux auditions qui se tiendront dans huit villes, dont Montréal, il faut être âgé de 18 ans et pratiquer, soit comme amateur, soit comme professionnel, un art d'interprétation. On se renseigne à Toronto (416) 598-4222 où sont disponibles des formulaires pour soumettre sa candidature.

Le Musée national de l'homme, à Ottawa, a obtenu la collaboration de 23 institutions pour réaliser une exposition de plus de 300 pièces d'orfèvrerie qu'on retrouvait chez

les Amérindiens, aux 18e et 19e siècles. L'exposition intitulée «La chaîne d'alliance» s'ouvrira le 25 septembre et se prolongera jusqu'au 16 novembre. Le Musée McCord (Montréal) présentera sans doute la même exposition à la fin de 1982!

Le groupe Téatram, en collaboration avec le Conventum et le Cinéma Parallèle présente *La Tentation de Saint Antoine* d'après Gustave Flaubert. La pièce sera présentée les 13 et 14 septembre et du 17 au 28 septembre au Cinéma Parallèle, 3682 rue St-Laurent, à 21 h 15, tous les soirs sauf le lundi.

Au musée régional de Rimouski, jusqu'au 28, deux expositions sont à l'affiche: une sur l'océanographie et l'autre sur Le Saint-Laurent: 1900-1960. De 10 h à 22 h, au 35 ouest de la rue Saint-Germain.

SELECTION OFFICIELLE — FESTIVAL DE MONTRÉAL 1980

HOMMAGE À GAUMONT

«Une chef-d'oeuvre de l'érotisme dans la façon du XVIIIe siècle» — L'express

DOMINIQUE SANDA *Le Voyage en Italie* GERALDINE CHAPLIN

18 ANS adultes

ÉLYSÉE 1 35 MILTON 842-6053

SAMEDI & DIMANCHE 1.05, 3.05, 5.05, 7.05, 9.05, SEMAINE 7.05, 9.05

NE MANQUEZ PAS! POUR TOUS

L'ÉVÈNEMENT DU FESTIVAL DE NEW YORK!

Version intégrale de 4 heures

Molière 4 Heures de Bonheur

écrit et mis en scène par ARIANE MNOUCHKINE

Sem.: 7 h 00 Sem. et dim. 1 h 30, 7 h 00

Cinéma 7art 722 0302 3180 rue BELANGER

«Premier prix» Festival de Locarno 18 ANS adultes

Selection officielle — Semaine de la critique Cannes 1980

Commentaire demain

Admission: \$3.50

Sem.: 7 h 00, 9 h 00 Dim.: 1 h 00, 3 h 00, 5 h 00, 7 h 00, 9 h 00

Immacolata et Concetta

Une jalousie différente

V.O. Italienne, S.T. Français un film de SALVATORE PISCICELLI

IDA DI BENEDETTO MARCELLA MICHELANGELI

Quimetscope 2 1204 est. Ste-Catherine Tél.: 525-8600

ARTS PLASTIQUES

«Cours du samedi»

Université du Québec à Montréal

ENFANTS DE 4 À 16 ANS

Date: 20-09-80 au 04-04-81

Lieu: Pavillon Judith-Jasmin, 5e étage

Heure: 10 hres à 12 hres

Activités: Peinture, dessin, modelage, etc.

Coût: \$35

POUR INFORMATION: 282-4115

Université du Québec à Montréal

Quand les «Yvettes» vont en Enfer.

— NATHALIE PETROWSKI, LE DEVOIR

La Cuisine Rouge

un film de Pauline Baillargeon et Frédéric Collier

Quimetscope

1204 est. rue St-Catherine, tél. 525-8600

semaine: 7h, 9h sam, dim: 1h, 3h, 5h, 7h, 9h

«Il s'agit d'un film savoureux, une production piquante qui procure une satisfaction inimmuable» — Dave Chenoweth, The Gazette

Après «Pain et Chocolat», le nouveau triomphe de l'Italie... Nino Manfredi, plus éblouissant que jamais!

POUR TOUS

FRANCO CRISTALDI NICOLA CARRAFO PRÉSENTENT NINO MANFREDI DANS UN FILM DE NANNI LOY

CAFFÈ EXPRESS

(Version originale italienne. Sous-titres anglais.)

AVEC ADOLFO CELI • VITTORIO MEZZOGIORNO • MARZIO C. HONORATO GIGI REDER • LUIGI BASAGALUPPI • MARISA LAURITO • VITTORIO MARSIGLIA

AVEC LA PARTICIPATION DE VITTORIO CAPRIOLI

PLAZA ALEXIS NIMON - 3 ATWATER - ETAGE MODES Sem.: 5.15-7.15-9.15 Sam-Dim.: 1.15-3.15-5.15-7.15-9.15 3h stationnement \$1.25 931 3313

LE PLUS GRAND AUTEUR DE COMÉDIE JOUÉ PAR LE PLUS GRAND ACTEUR COMIQUE!

POUR TOUS

LOUIS DE FUNES

dans

L'AVARE

de Molière

L'AVARE de MOLIERE, un film de LOUIS DE FUNES et JEAN GIRAULT produit par CHRISTIAN FECHNER

avec Bernard MENEZ Claude GENSAC Michel GALABRU Guy GROSSO Michel MODO

DÈS AUJOURD'HUI!

Le PARISIEN 4 LAVAL 2

486 STE CATHERINE 0 866-3856 CENTRE LAVAL 688 7776

PARISIEN: 12.45, 2.55, 5.00, 7.10, 9.20. SAM. DERNIER PROGRAMME 11.30, LAVAL: SAM. DIM. À 12.40, 2.50, 5.00, 7.10, 9.20. SEM.: 7.10, 9.20.

disques

Laure et Fury au pays de Fantastica

par Nathalie Petrowski

Pour une rare fois, la musique l'emporte sur le cinéma. Avant même que *Fantastica*, le film de Gilles Carle, ne soit sorti sur les écrans de la ville, le disque sera chez tous les disquaires et tournera de temps à autre vers les cinq heures du matin à la radio. En tout, dix chansons dont un mini-opéra, se retrouvent sur un microsillon qui fait figure de bande sonore et de beaucoup plus encore.

Lewis Furey, auteur et compositeur de la musique, reste fidèle à lui-même, défie les sentiers battus du rock et du disco, mêle les cartes et les idées. Des tangos un peu pervers aux airs d'accordéons erratiques, des coups d'archets secs qui se transforment en coups de couteaux, des mélodies voluptueuses aux symphonies, Furey a le don d'ubiquité. Il est partout à la fois et en même temps, il est nul part en particulier sinon dans son propre univers poétique et musical. D'inspiration classique, sa musique trouve le moyen d'être foncièrement accrocheuse sinon ratoureuse. Les rengaines un peu cyniques tirent la langue tout en souriant aux anges, mais ne se permettent finalement que quelques rares véritables émotions.

À l'exception de la chanson-thème qui fait plutôt fleur bleue et sirupeuse, *Fantastica* crée une atmosphère loufoque où le quotidien côtoie le fantastique. La voix grave et pleine de sous-entendus de Carole

Laure offre un contraste intéressant avec les chœurs schizophrènes. Furey explique d'ailleurs à ce sujet qu'il veut renouveler l'utilisation des chœurs afin de les rendre plus humains. Selon lui, chaque choriste doit incarner un personnage à l'intérieur du scénario musical. Il utilise d'ailleurs le procédé dans le mini-opéra en trois mouvements intitulé *Lorca*.

L'histoire, inspirée du scénario de Gilles Carle, raconte les aventures d'une femme déchirée entre l'amour et la mort, fourvoyée par un homme qui veut en faire son objet. L'opposition des voix de Laure, Furey et des choristes crée une sorte d'édifice dramatique voué aux forces contradictoires. Mensonges, alibis, faux-fuyants et ironies, les thèmes favoris de Furey, reviennent comme un leitmotiv. D'habitude froid et posé, Furey se laisse ici emporter par son émotion.

Les arrangements de violon décrivent des courbes folles à mesure que monte la tension. Furey termine cependant sur une note cynique comme pour tout effacer en déclarant «la chanson était terminée avant même qu'on ait eu le temps de commencer.» Avec ou sans film, Furey force la destinée de formes musicales pour mieux affirmer son autonomie de créateur.

C'est cela qui nous fait dire que la bande sonore de *Fantastica*, est un film en soi et que les images qui surgissent à l'écoute du disque ne sont pas forcément celles que l'on verra au cinéma.

J.-Y. Mercier: peindre avec des fibres végétales

par Marie Laurier

Peindre des tableaux avec des fibres végétales extraites des plantes de nos bois, voilà qui a mené depuis quinze ans de recherche le jeune Jean-Yves Mercier au rang de nos artistes les plus prometteurs.

Aussi pour la première fois affronte-t-il le public montréalais en lui offrant une exposition de ses œuvres à la Galerie Le Gobelet, du 16 au 27 septembre, sous le thème «Le langage artistique caché des plantes du Québec».

Originaire de Lévis il y a 31 ans, encore jeune adolescent, Jean-Yves Mercier a consacré tous ses loisirs à mettre au point sa technique, unique au monde et dont il ne livre le secret à personne. Il s'agit de l'utilisation de fibres végétales, extraites de certaines racines et préparées, mélangées, fixées à l'aide de résines selon des recettes personnelles qu'il a mises au point. L'artiste obtient ainsi, grâce à ce procédé artisanal biologique un matériel de base qu'il travaille à la main et qui, après séchage au four lui permet d'obtenir des teintes de plus en plus variées par l'effet des réactions chimiques des plantes entre elles.

Jean-Yves Mercier avoue lui-même ne pas connaître à fond le nom des plantes qu'il utilise. «Tout cet inventaire scientifique reste à faire, dit-il, et risque même d'orienter la botanique dans de nouveaux sentiers!»

Le jeune artiste-modèle n'a jamais étudié l'art de manière classique et formelle et n'a donc subi aucune influence extérieure. Aussi s'est-il consacré depuis quinze ans à l'intenses recherches, tout en devant gagner sa vie comme arpenteur. Mais cette année, grâce à une bourse du ministère des Affaires culturelles, il peut s'adonner presque exclusivement à son art et produire des œuvres de plus



Un tableau fait de fibres végétales et intitulé «Il a venté», de Jean-Yves Mercier.

en plus raffinées. C'est ce que le public pourra constater et certains se rappelleront avoir admiré et même acheté des œuvres signées Jean-Yves Mercier au Salon des métiers d'art de Montréal l'année dernière. De nombreux collectionneurs suivent ses progrès constants dont Hélène et

Pierre Chouinard, d'Outremont, qui ont été séduits par les œuvres de leur jeune protégé et enclins à l'encourager à perfectionner son talent.

Le vernissage de l'exposition Jean-Yves Mercier aura lieu le mardi, 16 septembre, à 20 heures, au Gobelet, 8405 boul. Saint-Laurent.

Le 6e festival de Deauville

DEAUVILLE, France (AFP) — Le 6e festival du cinéma américain s'est terminé hier à Deauville après la projection d'une trentaine de films, dont une douzaine en avant-première, sans compter ceux projetés dans le cadre d'hommages réservés à Danny Kaye, Clint Eastwood, Glenn Ford, Elia Kazan et Yul Brynner.

Le week-end dernier, le festival s'était ouvert par la remise d'un prix à l'acteur comique Danny Kaye. Ce prix, créé cette année, sera attribué tous les ans à un acteur comique. Cette récompense, un masque de théâtre, a été remise à Kaye par Michèle Morgan, membre du jury avec Gérard Oury, Edouard Molinaro, Claude Zidi et Marthe Mercadier.

«C'est le premier prix décerné à un comique, a fait remarquer le metteur en scène Gérard Oury. On en donne plutôt à des comédiens qui font pleurer qu'à des comédiens qui font rire, et jamais à ceux qui font pleurer et rire».

Auparavant, le maire de Deauville, Mme Anne d'Ornano, et M. Pierre Salinger, journaliste et écrivain, avaient fait l'appel de toutes les personnalités du cinéma américain, présentes à Deauville pour le festival. Mais beaucoup brillèrent par leur absence.

L'ouverture a également été marquée par la projection du film *Salem's Lot* (*Les Vampires de Salem*), interprété par l'acteur anglais James Mason. Mais la grande attraction fut *Fame*, un film d'Alan Parker, le réalisateur de *Midnight Express*. Ce film traite du problème d'une jeunesse qui veut se consacrer au spectacle. Réalisé sur un rythme très rapide, il est interprété par d'excellents comédiens, vrai-

semblablement une pépinière de futures vedettes.

D'autre part, Yul Brynner, invité d'honneur du festival du cinéma américain de Deauville, s'est demandé comment il est «encore une vedette» si les films présentés dans l'hommage qui lui a été rendu à Deauville sont représentatifs de sa carrière.

Tout vêtu de noir, le crâne aussi brillant que les chaînes en or qu'il porte autour du cou, Yul Brynner, qui parle parfaitement le français, s'est étonné avec humour qu'on ait choisi de programmer *Un cadeau pour le patron* et *Chérie, recommandons*, de Stanley Donen.

«Il aurait mieux valu, a-t-il dit, présenter des films dans lesquels j'avais fait quand même un certain travail d'acteur, comme *Les frères Karamazov*, *Anastasia*, *Le voyage au Westworld*...»

Le roi et moi, de Walter Lang, et *Le bruit et la fureur* de Martin Ritt étaient également au programme de cette rétrospective.

«Qu'on présente *Le roi et moi*, a ajouté Yul Brynner, me paraît bien plus normal. D'autant que je viens de reprendre la pièce pendant 15 mois à Londres, et que je vais l'emporter en tournée aux États-Unis.»

Yul Brynner, qui précise qu'il n'est pas Russo-

américain mais Suisse-Tzigane, a également évoqué sa rencontre avec Cecil B. De Mille pour *Les dix Commandements*: «Quand il est venu me proposer le rôle de pharaon, Cecil B. de Mille m'a simplement dit: "Voulez-vous tourner dans un film que vos petits-enfants verront sur les écrans du monde entier?!" Il avait raison: j'ai des petits-enfants et ils ont vu *Les dix Commandements*».

Le héros des Sept mercenaires est aujourd'hui âgé de 65.

POUR TOUS

NOUVELLEMENT ACCLAME AU FESTIVAL DU FILM DU MONDE

ISABELLE HUPPERT LILI MONORI JAN NÓWICKI MARTA MIESZAROS

Le PARISIEN 3

1.20, 3.15, 5.10, 7.05, 9.00, SAM. DERNIER PROG. 10.50 486 STE CATHERINE 0. 866-3856

JEAN COLBERT présente une production de ROBERT MÉNARD

POUR TOUS

LA PLUS GRANDE CONTROVERSE JUDICIAIRE DU SIÈCLE ENFIN PORTÉE À L'ÉCRAN!

Qui a condamné Wilbert Coffin? La JUSTICE ou le POUVOIR?

L'AFFAIRE COFFIN

Tout le monde en a entendu parler, maintenant voici les faits. A vous de juger...

avec AUGUST SCHELLENBERG dans le rôle de Wilbert Coffin dans un film de JEAN-CLAUDE LABRECQUE Scénario JACQUES BENOIT YVON DUFOUR • RAYMOND CLOUTIER • MICHELINE LANÇÔT Images PIERRE MIGNOT • Musique ANNE LAUBER • Distribué par LES FILMS MUTUELS

DÈS AUJOURD'HUI!

Le PARISIEN 1 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. SAMEDI, DERNIÈRE REPRÉSENTATION À 11.00 P.M. 486 STE CATHERINE 0. 866-3856

BRIDGE

Ce roi doit sauvegarder la manche

par Charles-A. Durand

Donneur: Sud
Vulnérables: Nord-Sud

Nord
♦ 9 2
♥ R 5 3
♦ R 5 2
♠ V 9 6 4 2

Ouest Est
♦ D 8 7 ♦ R V 10 6 5 4
♥ D 7 4 ♥ 10
♦ D V 10 ♦ 9 8 7 4
♠ R D 8 7 ♠ 5 3

Sud
♦ A 3
♥ A V 9 8 6 2
♦ A 6 3
♠ A 10

Les enchères:
Sud Ouest Nord Est
1 ♥ passe 2 ♥ passe
3 ♥ passe passe

Entame: La Dame de carreau par Ouest.

Il est un fait indéniable, c'est qu'une foule de jeux se réalisent par les levées franchies d'une longue suite. Encore faut-il que le déclarant en voit la possibilité dès les premières cartes.

Voici un cas qui se rencontre au point de se généraliser par l'axiome suivant: Gardez toujours dans la main du mort le plus grand nombre d'entrées possibles surtout lorsque celui-ci contient une longue suite qu'il faut nécessairement établir pour la réussite du contrat.

Dans cette donne le déclarant qui placera l'avenir de son contrat au hasard de voir tomber les 4 atouts adverses sur l'As et le Roi de cœur aura la déception malheureuse de subir la défaite.

l'exploitation de la couleur trèfle. L'As doit gagner une levée, le 10 et le Valet seront perdus aux Roi et Dame du joueur Ouest et la couleur sera franchie pour l'élimination des perdantes que comporte le jeu du déclarant. Tout ceci envers et contre la texture des mains et le nombre d'atouts que possèdent les adversaires.

Analysons comment sera jouée chacune des cartes et observons le minutage habile auquel le déclarant doit se soumettre. L'entame de la Dame de carreau est prise de l'As de Sud. Il joue son As de cœur pour avoir une vague idée de la distribution des atouts. Et tout de suite il pense à franchir 2 levées avec les trèfles. Jouant l'As, il le fait suivre du 10; Ouest s'en empare et joue un deuxième carreau dont le mort s'empare avec le Roi pour jouer le Valet de trèfle et écarter un carreau perdant dans sa main. Ouest après s'être emparé de cette levée retournera le 10 de carreau et Sud coupera cette carte, il jouera tout de suite atout vers l'entrée importante qu'est le Roi du mort. Ce qui lui permettra de jouer le 9 de trèfle pour écarter son pique perdant et la Dame de cœur maîtresse prendra une levée au bon vouloir de son possesseur.

Si nous supposons au troisième trèfle joué, une coupe de la part de Est, Sud surcoupera et la Dame d'atout restant seule sera prise par le Roi. Et si la coupe était de la Dame, Sud écartera une perdante comme le 3 de pique. Cette main demande une bonne manipulation de chacune des couleurs pour être menée au succès.

C'est une main-type qui mérite d'être jouée cartes sur tables.

LES CINÉMAS FRANCE FILM

L'AMÉRIQUE DES DÉPOSSÉDÉS

POUR TOUS

HARLAN COUNTY U.S.A.
(version anglaise, sous-titres français) st-denis 3
13:00 - 15:00 - 17:00 - 19:00 - 21:00 1590 RUE ST DENIS 845 3272

"Un excellent film. Un film sain, musclé, que l'on reçoit comme une bouffée d'air pur".

HUMANITE DIMANCHE

"Un petit chef-d'oeuvre et un grand film comique".

LIBERATION

"Yves Robert a réalisé un chef-d'oeuvre d'humour et d'esprit".

PARISIEN LIBRE

"Un humour délicat, un charme vivace dont la somme produit une sorte de miracle".

LE FIGARO

"Il est bien agréable de pouvoir enfin recommander un film à tous les spectateurs en étant sûr qu'ils ne seront pas déçus".

POUR TOUS

un film de FRANCE SOIR

YVES ROBERT

LA GUERRE DES BOUTONS

avec desjardins 1

12:30 - 14:15 - 16:00 - 17:45 - 19:30 - 21:15

"Le meilleur film de Godard, un film important".

F. Grimaldi, CBF Bonjour

"Godard réanime le plaisir du cinéma".

Le Devoir

"Un film différent, personnel, très controversé et, à mon avis, passionnant".

S. Dussault, La Presse

"Godard a réussi à retrouver une sorte d'équilibre tant sur le plan narratif qu'au niveau du style. On aime parce que ça reste du cinéma inimitable".

L. Perreault, La Presse

"Un film plein d'humour et d'une beauté à vous couper le souffle. M. Godard demeure l'un des plus originaux des plus actifs et des plus exubérants talents de la scène cinématographique internationale".

V. Canby, New York Times

GILLES BÉRALDI

SAUVE QUI PEUT LA VIE

3e sem.

JEAN-LUC GODARD

ISABELLE HUPPERT JACQUES DUTRONC NATHALIE BAYE

12:45 - 14:30 - 16:15 - 18:00 - 19:45 - 21:30 desjardins 2

Gurdjieff - A la recherche de la connaissance de soi

POUR TOUS

mise en scène PETER BROOK

avec Dragan Maksimović Terence Stamp Warren Mitchell

tourné en Afghanistan

RENCONTRES AVEC DES HOMMES REMARQUABLES

(version anglaise, avec sous-titres français) desjardins 4

12:45 - 14:30 - 16:15 - 18:00 - 19:45 - 21:30 BASILAIRE 1 288-3141

Grenier est candidat à la direction de l'UN et à l'investiture dans Mégantic

QUÉBEC (PC) — L'ancien député unioniste de Mégantic-Compton à l'Assemblée nationale, M. Fernand Grenier, sera candidat au leadership de l'Union Nationale dont la direction intermédiaire est assurée par le député de Gaspé, M. Michel LeMoignan.

Il sera en outre candidat à l'investiture unioniste dans Mégantic-Compton en prévision des prochaines élections, partielles ou générales.

La candidature de M. Grenier a été acceptée à Lac Mé-

gantic lors d'une assemblée pour le choix des délégués qui participeront au congrès de leadership du parti qui devrait se tenir les 11 et 12 octobre. C'est le député de Nicolet-Yamaska et président de l'Union Nationale, M. Serge Fontaine, qui présidait l'assemblée.

Dans une entrevue téléphonique, M. Grenier a précisé que l'assemblée de mise en candidature dans Mégantic-Compton devrait avoir lieu quelque part entre le premier

et le 15 octobre.

L'ancien député a d'autre part ajouté qu'il avait demandé aux dirigeants du parti de reporter le congrès au leadership à la fin de janvier ou au début de février de l'année prochaine.

M. Grenier est en effet vaincu que le premier ministre Lévesque ne déclenche pas d'élections générales avant le printemps de 1981.

Il croit plutôt que le gouvernement du Parti québécois se dirige allègrement vers des élections partielles à l'automne et qu'il est par conséquent moins urgent pour l'Union nationale de se choisir un chef.

«Le report du congrès nous permettrait de mieux nous concentrer maintenant sur les parties tout en nous laissant plus de temps pour choisir un chef», a-t-il dit.

M. Grenier estime que la démission récente de deux ministres du cabinet Lévesque, démission qui sera officielle

au moment où le chef du gouvernement le jugera opportun, n'est qu'un geste stratégique qui permettrait au Parti québécois de ne pas perdre complètement la face lors des élections partielles qui doivent se tenir au plus tard cet automne s'il n'y a pas d'élections générales.

La démission de MM. Couture et Joron, dit M. Grenier, permettrait au PQ de remporter deux comtés sur six lors des partielles, puisque les quatre autres comtés vacants étaient représentés par l'opposition.

Les comtés actuellement sans député à Québec sont Johnson, Mégantic-Compton, Brôme-Missisquoi et Outremont, respectivement représentés avant leur démission par les unionistes Maurice Bellemare, Fernand Grenier, Armand Russell et le libéral André Raynaud.

M. Fernand Grenier avait démissionné de son poste de député à l'Assemblée nationale pour se porter candidat

conservateur lors des dernières élections fédérales qui reportèrent les libéraux au pouvoir après le court règne du Parti progressiste-conservateur et de son chef, M. Joe Clark.

Avant sa démission, M. Grenier représentait les électeurs de Mégantic-Compton depuis 1976 et assumait les fonctions de whip de l'Union nationale. Il avait aussi été député unioniste de Frontenac de 1966 à 1970.

En annonçant sa candidature, M. Grenier devient le troisième candidat au leadership du parti de Maurice Duplessis puisque le chef intérimaire de cette formation, M. Michel LeMoignan, et l'actuel président de la Commission des normes du travail, M. Jean-Marc Béliveau, sont déjà en lice.

On sait que de fortes pressions sont exercées sur le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, pour qu'il accepte de se porter candidat à la direction de l'UN.

Même si l'injonction semble inexécutable...

Même si l'a suggéré une solution d'ordre pratique qui pourrait mettre fin à leurs problèmes, le juge André Nadeau, de la Cour supérieure, s'en tenant au strict plan juridique, s'est vu dans l'obligation hier d'imposer des amendes individuelles de \$200 à deux entrepreneurs, tandis que leur compagnie devra en verser une de \$1.000, pour avoir omis de se conformer à une injonction.

L'injonction, à laquelle ils se disent incapables d'obéir pour des raisons financières, leur avait ordonné il y a quelques semaines de parachever les travaux sur deux étages de leur immeuble, six au 1001, boulevard de Maisonneuve, pour y abriter les bureaux du Centre de services sociaux du Montréal métropolitain.

Selon MM. Maurice E. Archambault et Normand C. Gagnon, dirigeants de la compagnie G.A.L. Inc., les travaux exigés pourraient coûter environ \$140.000, somme qu'ils affirment ne pas avoir et être

dans l'impossibilité de se la procurer, même par emprunt, à cause de leur situation financière précaire.

Les deux promoteurs ont expliqué au tribunal que la partie des loyers qui leur est normalement due a déjà été affectée à des créanciers hypothécaires, tandis que les sous-traitants, à qui ils avaient confié certains travaux, refusent de continuer ceux-ci, à moins d'être payés pour ce qui leur est dû jusqu'à ce jour.

La faillite dans les circons-

tances pourrait peut-être être une solution, mais le juge Nadeau en a suggéré une autre.

Ainsi, le Centre des services sociaux, en ayant accès aux plans, devis et esquisses déjà préparés, tout en disposant lui-même de l'expertise requise, pourrait alors s'engager dans les travaux qu'il attend pour occuper les deux étages de l'immeuble, qu'il attend à retenir le paiement de son loyer jusqu'à ce que la somme dépensée pour les transformations soit remboursée.

Pour la prière

QUÉBEC (PC) — Dans son prochain programme électoral, le Parti libéral du Québec doit s'engager à réintroduire la prière à l'Assemblée nationale.

C'est du moins ce que propose l'un des conseillers municipaux de Québec, le docteur J.-Alphonse Charland, qui

vient par une lettre d'intercédé auprès du leader libéral Claude Ryan.

C'est avec l'arrivée au pouvoir du Parti québécois que cette tradition, vieille de plus d'un siècle, a été abandonnée au profit d'un moment de silence et de recueillement, rappelle le docteur Charland.

Avis publics

Voir autres Avis légaux, en page 14

AVIS DE NON RESPONSABILITÉ
Soyez avisés que André Cazes n'est pas responsable d'aucune dette contractée par Evelynne Langlois-Cazes pour quelques raisons que ce soit.

DATE À MONTRÉAL, Le 12 septembre 1980

André Cazes

Nous donnons avis que GLORIA DUMAS, domiciliée et résidant au 1088 rue Hôtel de Ville, district de Montréal, adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom pour celui de CLAUDE DUMAS.

AVIS
BHOUMATTI BADRI
Avis est donné que Bhoumatti Badri, secrétaire, résidant dans la ville et district de Montréal, Province de Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour un décret changeant son nom en celui de ANITA BADRI. MES. FISHER ET HANNA, Procureurs de la requérante

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571D du Code civil, que LOCATION DES JARDINS L.T.E.E., dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à BANQUE NATIONALE DU CANADA aux droits de La Banque Provinciale du Canada par acte daté du 16 février 1978 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2856942. BANQUE NATIONALE DU CANADA.

AVIS
PROVISIONS DUVERNEY INC., compagnie constituée en vertu de la première partie de la Loi des compagnies de la Province de Québec, demandera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies et à partir d'une date fixée par le Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières.

DATE: ce 28 août 1980.

GHISLAIN DOSTIE, Secrétaire

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571D du Code civil, que COMPTOIR AGRICOLE ST-LOUIS INC. dont la principale place d'affaires est située à St-Louis de Gonzague, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à BANQUE NATIONALE DU CANADA aux droits de Banque Canadienne Nationale par acte daté du 11 décembre 1978 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Beauharnois sous le numéro 17085. BANQUE NATIONALE DU CANADA.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:00 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

CUSSON, Wilbrod frère. — A Montréal, le 10 septembre 1980 à l'âge de 88 ans, est décédé le frère Wilbrod Cusson autrefois frère Emile F.E.C. Les funérailles auront lieu le samedi 13 septembre en la Chapelle du Foyer de Lasalle 300, Bord de l'Eau, Ste-Dorothee où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CÔTÉ, Jean abbé. — A St-Jean, le 10 septembre 1980 à l'âge de 75 ans, est décédé M. l'abbé Jean Côté. Il laisse ses 2 sœurs, Mme veuve Maurice Lalonde (Éléonore Côté), Mlle Thérèse Côté ainsi que plusieurs neveux et nièces. Exposé à la Résidence funéraire LeSieur & Frères Ltée, 114 rue St-Jacques, St-Jean. Les funérailles auront lieu samedi à 10 heures à la Cathédrale de St-Jean. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TASSÉ, Hélène. — A Montréal, le 9 septembre 1980 à l'âge de 86 ans, est décédée, Mme veuve Marie Tassé née Hélène Morin. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Paul (marguerite Cousineau), Marcelle (Mme Jean-Louis Boutet), Luc (Pierrette Cousineau), André (Claire Lafontaine). Elle laisse également ses petits-enfants: Paul, Pierre, Michel, Daniel, Gilles, Louis, Yves et Marc. Les funérailles auront lieu le vendredi 12 septembre. Le convoi funéraire partira du salon Urgei Bourgie, angle boul. Décarie et Notre-Dame-de-Grâce, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce où le service sera célébré à 11:00 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DÉCÈS



Père Eugène Ruel, c.s.c.

Le père Eugène Ruel, religieux de la Congrégation de Sainte-Croix, est décédé à la Résidence, Côte-des-Neiges, le 11 septembre 1980, à l'âge de 83 ans.

Né à Mégantic, le 2 novembre 1896, de Joseph Ruel et de Marie-Anne Gagnon, il fait ses études élémentaires à l'école des Frères du Sacré-Coeur de Mégantic; commerciales, au collège de Saint-Laurent; secondaires, au séminaire Sainte-Croix; philosophiques, au collège de Saint-Laurent; théologiques, au grand séminaire de Québec; au séminaire du Mans, France et de 1921 à 1924, à l'Angelicum, Rome.

Entré au noviciat de la congrégation le 11 octobre 1917, il prononce ses vœux perpétuels le 12 octobre 1921 et est ordonné prêtre à Rome le 19 avril 1924.

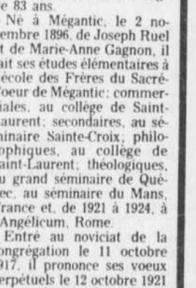
De retour au pays, le père Ruel remplit les obligations les plus variées: professeur au collège de Saint-Laurent (1924-25); professeur et directeur des philosophes à l'université Saint-Joseph, N.-B. (1925-31, 1932-34); supérieur et économiste au séminaire de théologie Notre-Dame-de-Sainte-Croix, Montréal (1931-32); professeur de philosophie au collège de Saint-Laurent (1934-39); directeur-fondateur des prédicateurs (1939-42); administrateur et curé de Montford, Lisbourg (1942-45); supérieur et professeur à l'Externat classique Sainte-Croix (1945-49); économiste provincial (1949-56); supérieur de la maison Notre-Dame-des-Champs, Paris (1956-57); économiste provincial et directeur des prédicateurs (1957-64); travail à la procure de l'Oratoire Saint-Joseph (1964-1966); résident à la Maison Moreau (1969-72) et, depuis 1972, à la Résidence Côte-des-Neiges.

Le défunt laisse dans le deuil deux frères, Jean-Baptiste (et sa belle-sœur) et Marius, frère du Sacré-Coeur, ainsi que plusieurs neveux et nièces.

La dépouille mortelle est exposée au 4994, chemin de la Côte-des-Neiges. La messe des funérailles sera célébrée à l'Oratoire Saint-Joseph, le samedi, 13 septembre, à 10h.

VAUTELET, René C.B.E. — A Toronto, le dimanche 7 septembre 1980 à l'âge de 83 ans, est décédé, Mme veuve Henri Vautelet née René Geoffron. Elle laisse ses enfants: Elise (David Black, Cloverdale, Cal.), Anne (Me Roland Durand, Rosemere, Qué.), son frère Me Guillaume Geoffron, Montréal et 3 petits-enfants. Les funérailles ont eu lieu le mercredi 10 septembre à l'église St-Léon de Westmount. Inhumation au cimetière Côte-des-Neiges.

NÉCROLOGIE



Frère Mellus-Émile, é.c. Wilbrod Cusson

Les Frères des Ecoles chrétiennes de Montréal et la famille Cusson recommandent à nos prières l'âme du frère Wilbrod Cusson, décédé à l'Hôpital de la Santé à Ville-Laval, le 10 septembre 1980 à l'âge de 88 ans et un mois.

Né à la paroisse du Sacré-Coeur de Montréal, le 8 août 1892, du mariage de Phyllis Cusson et de Alzire Vaillancourt, il entra au Petit-Noviciat de Maisonneuve le 31 mars 1908, puis au Noviciat le 2 janvier 1909, où il prit l'habit religieux le 2 février 1909. Il s'engagea définitivement par la profession perpétuelle, le 13 juillet 1921.

Il enseigna longtemps à St-Jacques de Montréal (1922-31), au Collège de Longueuil (1933-40 et 1954-61) enfin à Alfred (1941-52).

Il laisse dans le deuil sa sœur, Mme Joseph Lebeau, (née Antoinette Cusson) de nombreux neveux et nièces, de nombreux amis et anciens élèves.

La dépouille mortelle est exposée au 300, Bord-de-l'eau, Laval où les funérailles auront lieu le samedi, 13 septembre 1980, à 10 heures. Inhumation au cimetière de la Côte-des-Neiges, à Montréal au lot des F.E.C.

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

DACTYLO-RÉCEPTIONNISTE

Importante maison d'impression, de distribution et d'édition canadienne-française recherche une dactylo-réceptionniste; bonne présentation, facilité d'expression et connaissance de la console téléphonique seraient un atout.

Faire parvenir curriculum vitae à 955, rue Amherst, Montréal H2L 3K4



COMMISSION SCOLAIRE CRIE

URGENT

La COMMISSION SCOLAIRE CRIE est un organisme indien (cri) reconnu par le Ministère de l'Éducation du Québec.

Nous avons un urgent besoin d'enseignants dynamiques et qualifiés pour combler les positions suivantes:

ENSEIGNANTS

Paint Hills
6e année Titulaire
Pour fournir l'enseignement nécessaire aux étudiants cris en anglais, leur deuxième langue. Seulement des enseignants légalement qualifiés avec expérience doivent appliquer.

Mistassini
Trapper III — Éducation spécialisée (récupération — 7e Année).
Pour fournir l'enseignement nécessaire aux étudiants cris en anglais, leur deuxième langue. Seulement des enseignants légalement qualifiés avec expérience doivent appliquer.

Chisasibi (Fort George)
Secteur anglais — Niveau secondaire
Commerce
Cuisine professionnelle
Pour fournir l'enseignement nécessaire aux étudiants cris en anglais, leur deuxième langue. Seulement des enseignants légalement qualifiés avec expérience doivent appliquer.

Si vous êtes intéressés, veuillez appeler ou envoyer votre curriculum vitae à:

Mme Ginette Frackleton
Service du personnel
Commission scolaire Crie
C.P. 1210
Val, d'Or, Québec, J9P 4P8
Tél.: 819-824-2764 poste 18



CENTRE HOSPITALIER RESTIGOUCHE RESTIGOUCHE CENTER

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

CENTRE HOSPITALIER RESTIGOUCHE INC. CAMPBELLTON

Le Centre Hospitalier Restigouche Inc., un établissement psychiatrique de 478 lits situé dans le nord du Nouveau-Brunswick, est présentement à la recherche d'un directeur général adjoint.

FONCTIONS: le candidat choisi rendra compte au directeur général. Ses fonctions l'amèneront à participer à la planification, à l'organisation et à l'administration des opérations courantes de l'hôpital. Il sera également responsable de la coordination du secteur paramédical de l'hôpital.

CONDITIONS REQUISES: diplôme d'études universitaires au niveau de la maîtrise en administration hospitalière et une expérience de travail connexe comportant des responsabilités croissantes dans le domaine de l'administration des hôpitaux; ou l'équivalent. Une bonne connaissance des deux langues officielles est essentielle.

Le salaire peut être négocié et est fonction de la formation et de l'expérience du candidat.

Numéro du concours CHRHC 80-015.

Les intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 24 septembre 1980 à:

M. Gilbert St-Onge
Directeur général
Centre Hospitalier Restigouche Inc.
C.P. 10
Campbellton, Nouveau-Brunswick
E3N 3G2



COMMISSION SCOLAIRE CRIE

URGENT

La COMMISSION SCOLAIRE CRIE est un organisme indien (Crie) reconnu par le Ministère de l'Éducation du Québec.

Nous avons un urgent besoin de personnel dynamique et qualifié pour combler les positions suivantes:

EASTMAIN

● Un directeur d'école

Pour prendre la direction du secteur français et anglais à partir de la pré-maternelle jusqu'au Secondaire II inclusivement.

Doit parler couramment le français et l'anglais. Expérience serait un atout.

COMPLEXE SCOLAIRE DE CHISASIBI (FORT GEORGE)

● Chef de cuisine et cafeteria

L'emploi de chef de cuisine et cafeteria comporte l'exercice des fonctions de la gestion requises pour coordonner les activités techniques, administratives et manuelles ayant trait à l'organisation, au fonctionnement et à la maintenance de la cuisine et cafeteria tel que requis selon les normes et standards de qualité applicables aux repas des étudiants.

Cet emploi comporte la direction et l'évaluation des employés de l'organisme affectés à ces activités.

Qualifications requises: diplôme de secondaire V avec option se rapportant à l'alimentation et cinq (5) années d'expérience pertinente ou diplôme d'études collégiales avec option appropriée et quatre (4) années d'expérience pertinente.

Doit parler couramment l'anglais, la connaissance de la langue crie serait un atout.

● Technicien en Audio-Visuel

Le rôle principal et habituel de l'employé de ce corps d'emplois consiste à procurer une assistance technique aux différents services de l'école en participant au choix d'appareils et d'instruments audio-visuels ou autres et en assurant le fonctionnement et l'utilisation rationnelle de ceux-ci. De plus, l'employé de ce corps peut être appelé à exécuter une variété de travaux techniques dans le domaine de la production audio-visuelle.

Qualifications requises: Détenir un diplôme d'études collégiales avec un champ de spécialisation appropriée, ou détenir un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

Doit parler couramment l'anglais et le français.

Si vous êtes intéressés, veuillez appeler ou envoyer votre curriculum vitae à:

Mme Ginette Frackleton
Service du personnel
Commission scolaire Crie
C.P. 1210
Val d'Or, Québec J9P 4P8
Tél.: 819-824-2764 Poste 18



Centre Hospitalier des Laurentides

Établissement public à soins multiples de 568 lits, situé à l'Annonciation dans le nord des Laurentides, à environ 160 kilomètres de Montréal, recherche:

CHEF DU SERVICE ALIMENTAIRE

FONCTIONS: Le service alimentaire étant responsable des activités relatives à l'élaboration des menus, à la préparation des mets, dans le but d'assurer aux bénéficiaires, au personnel et aux visiteurs de l'établissement une alimentation adéquate.

Le titulaire sous l'autorité du directeur des services auxiliaires est responsable de coordonner, diriger et contrôler ces activités.

Il est assisté dans sa tâche par un chef de production alimentaire et une diététiste professionnelle.

EXIGENCES: A) Scolarité: Le ou la candidat(e) devra posséder une formation administrative de niveau universitaire ou une formation professionnelle en hôtellerie (administration de cuisine) ou l'équivalent.

B) Expérience: Le ou la candidat(e) devra posséder une expérience d'au moins deux (2) à trois (3) ans en gestion.

Une considération sera accordée aux candidats possédant de l'expérience dans un domaine relié à l'alimentation.

SALAIRE: Selon la politique de rémunération du Ministère des Affaires Sociales et selon les qualifications et l'expérience.

Les candidats(es) intéressés(es) doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 26 septembre 1980, au:

Directeur du personnel
CENTRE HOSPITALIER DES LAURENTIDES
L'Annonciation, Québec J0T 1T0



Centre Hospitalier des Laurentides

Établissement public à soins multiples de 568 lits, situé à l'Annonciation dans le nord des Laurentides, à environ 160 kilomètres de Montréal, recherche:

Candidats(es) à temps plein pour occuper différentes fonctions "CADRE INTERMÉDIAIRE" dans le domaine des Soins Infirmiers.

Les postes ouverts sont les suivants:

CHEF D'UNITE PSYCHIATRIE

"Long Terme"

CHEF D'UNITE CHRONIQUE PHYSIQUE

(Gériatrie-Gérontologie)

EXIGENCES:

A) Scolarité: Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en Techniques infirmières; Formation additionnelle en Administration et/ou une formation dans le champ d'activités postulé.

B) Expérience: Entre deux (2) ans et trois (3) ans d'expérience pratique; Six (6) mois d'expérience de gestion. Cette expérience peut varier selon la fonction en titre.

SALAIRE: Selon la politique de rémunération du Ministère des Affaires Sociales et, selon les qualifications et l'expérience.

Les candidats(es) intéressés(es) doivent faire parvenir leur curriculum vitae d'ici le 26 septembre 1980, au:

Directeur du personnel
CENTRE HOSPITALIER DES LAURENTIDES
L'Annonciation, Québec J0T 1T0



L'Alliance des Professeurs de Montréal

OFFRE D'EMPLOI

Conseiller syndical en Relations de travail

FONCTIONS: Dans le cadre des mandats qui lui sont confiés par le Secrétaire général, le(la) Conseiller(ère) syndical(e) exerce la fonction suivante:

- voit à l'application et à l'interprétation de la convention collective, des lois et règlements, et conseille les membres sur ces questions
- agit comme personne-ressource dans le domaine des relations de travail auprès des instances
- peut agir comme personne-ressource auprès de ses collègues à l'information, au secteur pédagogique, ou à la vie syndicale
- peut agir comme arbitre syndical de griefs
- peut agir comme ressource dans des opérations d'interventions dans les écoles
- peut agir comme ressource dans des dossiers particuliers
- peut être appelé(e) à participer à des réunions, sessions, etc.
- enquête et participe à la plaidoirie des plaintes, griefs et arbitrages.

Le(La) Conseiller(ère) syndical(e) fait partie d'une équipe de quatre conseillers qui se voient confier des responsabilités complémentaires.

- Formation en relations industrielles, en droit du travail ou expérience équivalente pouvant suppléer à un diplôme.
- Expérience syndicale pertinente.
- Connaissance du monde syndical et du monde de l'éducation.
- Capacité de faire des représentations et de défendre ses dossiers.
- Capacité de travail en équipe.
- Capacité d'analyse et esprit de synthèse.

CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE TRAITEMENT: Selon la convention collective des permanents (à partir de \$26 775).

Adressez votre offre d'emploi, accompagnée d'un curriculum vitae à:

Le Secrétaire général
ALLIANCE DES PROFESSEURS DE MONTRÉAL
4455, St-Hubert, Montréal, Qué. H2J 2X1

Votre demande doit être parvenue aux bureaux de l'Alliance avant le jeudi 18 septembre 1980 à 16h30.

Le pari polonais

La victoire éclatante des grévistes, le 31 août, et le limogeage sans ménagement de M. Gierek, le 5 septembre, n'ont pas mis fin à la crise polonaise. Une douzaine d'entreprises, dans différentes villes du pays, sont encore en grève et tous les travailleurs veulent obtenir les mêmes avantages que leurs collègues des ports baltes qui furent à l'origine du mouvement. Plus grave encore aux yeux du «grand frère» soviétique, incrédule devant tant d'audace, les travailleurs polonais semblent décidés à faire appliquer les promesses de leurs dirigeants.

Dès l'origine du mouvement, les grévistes avaient mis en tête de liste de leurs vingt et une revendications la création de syndicats «libres», indépendants ou autogérés, ces trois termes recouvrant en fait une même réalité puisqu'il s'agit d'organisations qui ne seraient tout simplement plus la courroie de transmission du parti unique, comme c'est le cas actuellement avec le conseil central syndical officiel. Les comités inter-entreprises (MKS), créés au cours de la grève, se transformant donc, les uns après les autres, en syndicats autogérés dont les dirigeants sont élus par les travailleurs, contrairement aux syndicats officiels qui procédaient par cooptation et recrutaient de fidèles disciples du parti et du gouvernement.

La transformation des structures syndicales constitue à elle seule un bouleversement dans l'organisation traditionnelle des pouvoirs dans un pays communiste. Il est clair que la création de syndicats autogérés constitue une atteinte à la toute-puissance du parti unique, en l'occurrence le Parti ouvrier unifié polonais. Pour les rendre acceptables aux dirigeants du pays, les grévistes ont été obligés de reconnaître que les nouveaux syndicats ne remettraient pas en question l'organisation socialiste de l'Etat. Il s'agit donc d'une concession majeure — il ne pouvait pas faire autrement — de la part du parti mais elle est assortie de limites très strictes au-delà desquelles l'action des syndicats libres ne sera pas tolérée.

Le premier discours du nouveau secrétaire

général du parti, le numéro un polonais, M. Kania, a permis de savoir que les syndicats libres devaient être «un rouage de la démocratie socialiste». Il ne pouvait être plus explicite tout en restant habilement dans le vague pour ne pas provoquer les travailleurs. Jusqu'à présent, rien ne permet de croire que les nouveaux dirigeants vont tout faire pour dénaturer les concessions faites aux grévistes sur ce plan.

Mais, dans les entreprises, les résistances semblent fortes à tout changement dans l'organisation syndicale. Et ces résistances viennent autant de la part des dirigeants du syndicat officiel, qui craignent à juste titre de perdre leur influence auprès de travailleurs qu'ils ont toujours trompés, que de la part des cadres nommés par le parti à tous les niveaux de direction des entreprises. L'inefficacité de l'économie nationale étant en partie due à la pléthore de cadres incompétents, des ouvriers ont déjà demandé la réduction des effectifs dans l'encadrement. On cite ainsi le cas d'une entreprise où les travailleurs ont exigé le départ de 67 des 70 cadres...

S'il n'en tenait qu'aux syndicats libres, qui les considèrent comme des parasites, les bureaucrates installés à tous les échelons de l'économie et de l'administration ne conserveraient pas longtemps leurs postes. Malheureusement, les privilèges du système socialiste ne se laisseront certainement pas bousculer très longtemps car ils disposent de pouvoirs très importants pour empêcher le déclenchement d'une «révolution culturelle» dont ils seraient les premières victimes.

Outre le recours à l'inertie, qui tue toute volonté de changement dans les pays socialistes, les bureaucrates comptent sur les difficultés d'organisation et de fonctionnement que devront affronter les nouveaux syndicats. Mais ils n'écarteront pas non plus le procédé très classique qui consiste à «noyauter» une association dont on veut prendre le contrôle indirectement et subrepticement. Le quotidien du parti unique, Trybuna Ludu, conseillait la semaine dernière aux membres du parti de s'inscrire aux syndicats libres. Ces derniers sont donc avertis.

S'agit-il pour autant de vider de leur sens toutes les concessions obtenues par les grévistes? Pas nécessairement, mais les dirigeants du parti, même ceux animés des meilleures intentions, veulent éviter de perdre le contrôle de la situation et de se faire brutalement rappeler à l'ordre par Moscou.

Pour sa part, le Kremlin ne voit certainement pas les choses de la même façon. Après une violente campagne de presse contre «les éléments anti-socialistes» qui auraient été à l'origine des grèves et des revendications «inacceptables», les Soviétiques reçoivent maintenant une délégation polonaise de haut niveau. Le vice-premier ministre qui a négocié avec les grévistes, M. Jagielski, a eu un entretien avec l'idéologue du Parti communiste de l'Union soviétique, Mikhaïl Souslov, ce qui est extrêmement significatif dans le contexte actuel. M. Souslov est en effet considéré comme le gardien de l'orthodoxie léniniste. On peut donc imaginer ce qu'il a pu dire à son interlocuteur polonais et surtout ce qu'il a pu lui conseiller de faire!

Il est évident que Moscou fera toutes les pressions nécessaires, y compris un accroissement de son aide économique à Varsovie, pour dissuader les dirigeants polonais de laisser fonctionner des syndicats indépendants et d'alléger la censure sur la presse. Pour le Kremlin, il s'agit d'arrêter, quand il en est encore temps, une évolution qu'il estime dangereuse pour l'ensemble des pays du bloc soviétique et qui pourrait se transformer en un nouveau «printemps de Prague».

Plus encore que la fronde des travailleurs, ce qui semble inquiéter Moscou c'est la tentative de certains dirigeants du parti polonais de donner eux aussi un «visage humain» à leur socialisme. Le Kremlin n'a sans doute guère apprécié une phrase du discours de M. Kania qui disait vouloir «restaurer la confiance de la classe ouvrière et de tous les travailleurs dans le parti». C'est un genre de préoccupation qui doit paraître très suspect aux dirigeants soviétiques.

Bertrand DE LA GRANGE

REBIQUE

La grève des permanents de la CSN

par Madeleine Parent

Syndicaliste militant au Québec depuis de nombreuses années, Madeleine Parent est aujourd'hui secrétaire-trésorière du Syndicat canadien des travailleurs du textile et des produits chimiques; elle est aussi membre du bureau de direction de la Confédération des syndicats canadiens, petite centrale créée en 1988 et regroupant une quinzaine de syndicats qui comptent plus de 30,000 cotisants. Elle répond ici à l'analyse que M. J. Godbout, professeur à l'Université du Québec (INRS-Urbainisation), a signée dans nos pages le 26 août sur la grève des permanents de la CSN.

La grève des permanents de la CSN est une suite de sérieux inquiétudes dans le mouvement ouvrier canadien, et pas seulement au Québec.

Je crains que M. Godbout, au lieu d'éclairer la question, n'ait plutôt contribué à la compliquer en faisant la nature même de cette grève, à savoir, qu'il se serait agi d'un conflit entre patrons et ouvriers. M. Godbout dit: «On est en face de deux partenaires ayant des intérêts légitimes, mais divergents (...). Et, plus loin, (...) un problème traditionnel entre gouvernants et gouvernés».

D'autres commentateurs ont aussi voulu, dans les médias, faire croire que la grève des permanents de la CSN se pose dans la même optique qu'une grève dans une industrie ou dans un service de l'Etat.

Or, il n'y a pas de commune mesure entre les relations de travail au sein d'une organisation syndicale et les relations de travail entre «employeurs et employés». Quant à l'analyse que M. Godbout qualifie de «marxiste» voulant que le capitaliste soit un «intermédiaire» entre le pro-

ducteur et le consommateur, elle relève de la plus haute fantaisie et je ne m'y arrêtera pas.

Ce qu'il faut expliquer, c'est que la CSN est un organisme dont le but est de défendre les intérêts de ses membres. Les relations entre le syndicat des permanents et les responsables élus de la centrale n'ont rien à voir avec les rapports de production qui existent dans la société industrielle qui est la nôtre.

Les travailleurs d'une usine, d'une mine ou d'un service produisent un bien, une marchandise ou un service dont la vente est rentable, c'est-à-dire profitable, pour le propriétaire de l'usine, de la mine ou du service, qu'il s'agisse d'une entreprise privée ou de l'Etat.

Les revendications salariales des travailleurs visent une répartition plus équitable des profits créés par leur travail. C'est là le fondement des négociations syndicales dans notre société.

Or, un syndicat ne fait pas de profits. Il n'y a donc pas, entre ses employés et lui, de relations d'exploitation du sens propre du mot. M. Godbout contribue, par son analyse, à perpétuer l'illusion que les patrons voudraient bien nous faire accepter, à savoir, que les syndicats sont des entreprises comme les autres, que l'on combat d'égal à égal entre patrons et syndicats et qu'il serait aussi important, pour l'équilibre social, de limiter les pouvoirs des syndicats que de limiter les pouvoirs des grands monopoles. Il est pourtant évident qu'une telle «égalité» ne saurait exister dans un système fondé sur la propriété et le pouvoir d'un petit minorité face à la non propriété et à l'absence de pouvoir chez la grande majorité.

Cependant, quand M. Godbout parle d'un «certain discours technocratique-professionnel», il touche à un problème réel et d'actualité, même si le terme est inutilement obscur. Quand un syndicat

emploie un nombre considérable de — professionnels ou personnel de soutien — ces gens ont des conditions de travail dont il est parfaitement normal qu'ils souhaitent la normalisation et qu'ils les négocient avec les responsables élus du syndicat.

Ce dont M. Godbout ne parle pas, c'est que cette nouvelle affluence de professionnels du syndicalisme tend à refouler ceux des syndicats qui, autrefois, sortaient des rangs pour être quelques temps organisateurs ou négociateurs, et retrouvaient ensuite leur travail dans l'industrie. Ce procédé permettait aux travailleurs de participer plus directement aux négociations qui les intéressaient au premier chef. Il s'établissait ainsi de meilleures relations entre la base et les représentants, de meilleures communications entre les ateliers ou les mines et les élus syndicaux.

Si M. Godbout a raison de dénoncer l'élitisme et de préconiser le respect de tous les intérêts légitimes, il nous a semblé que les chefs du syndicat des permanents, tout en déplorant le manque de débat entre la «direction» de la centrale, ne favoriseraient guère eux-mêmes ce débat avec la base quand il s'agissait de leurs propres «dissidents».

Où nous mènent ces analyses? À mon avis, la grève des permanents de la CSN est essentiellement une conséquence de l'influence croissante du syndicalisme d'affaires.

À vouloir être grand et puissant, on vise «l'efficacité» avant le service des membres; on vise à être économiquement fort avant de se porter défenseurs des plus opprimés et des moins bien payés, qui sont les moins rentables.

Si l'on veut savoir jusqu'où peut aller l'influence du syndicalisme d'affaires, il suffit de citer la loi 89 que vient d'adopter le gouvernement de l'Ontario, avec l'approbation du NPD et de quelques chefs des grands syndicats américains. Cette

loi accorde la formule Rand (retenue syndicale obligatoire), comme le fait la loi 45 au Québec, mais elle assortit cette concession d'un train de mesures qui, en fait, compromettent l'efficacité d'une grève. Ainsi, pour toucher plus de cotisations, on a accepté de sacrifier l'arme ultime des travailleurs.

Ce n'est donc pas sans raison que les syndicalistes canadiens s'alarment devant cette montée des tendances bureaucratiques et affairistes. C'est pourquoi la grève des permanents les a inquiétés car ils voient dans la CSN la seule grande centrale ouvrière authentiquement nationale, en dehors de notre centrale plus modeste, la Confédération des syndicats canadiens, qui compte un peu plus de 30 000 membres, du Québec à la Colombie-Britannique.

Y a-t-il une leçon à tirer de tout ceci?

À mon avis, il faut renforcer l'action des droits des membres à la base. Seuls les membres sont qualifiés pour décider ce que doit faire leur organisation, qui elle doit employer pour leur servir, quelles doivent être les conditions de travail et de salaires des permanents, les priorités d'organisation, etc.

Dans les premiers temps de l'action syndicale, — quand ce n'était ni «d'affaires», ni rentable! — il existait un principe, encore en vigueur dans notre centrale, suivant lequel le salaire d'un permanent syndical doit correspondre à celui qu'il ou elle gagnerait dans son métier dans l'industrie.

Il me semble que ce genre de principe aiderait à limiter une partie de ces «discours technocratiques-professionnels» dont parle M. Godbout et à redonner aux membres de la base des droits et des responsabilités qui leur échappent de plus en plus. C'est du moins ce que me confirme l'expérience syndicale des 40 dernières années.

LETTRES AU DEVOIR

La loi 101 et les anglophones

Ce que Me Sheppard semble vouloir ignorer, c'est que le Québec par la loi 101, a concrétisé et officialisé le fait français au Québec et ainsi créé une remise en valeur sur tous les plans de notre langue commune.

Me Sheppard semble oublier que six millions de francophones vivent au sein d'une agglomération de plus de 250 millions d'anglophones, a besoin de se donner des cadres relativement solides pour assurer l'existence réelle de cette communauté autrement que sur le plan folklorique.

La loi 101 cherche à clarifier et normaliser les situations touchant l'immigration, l'accessibilité des francophones aux cadres des entreprises, le service à la clientèle, le droit au travail dans sa langue, etc...

Me Sheppard semble oublier qu'à Montréal, Gaspé, Chicoutimi ou Sherbrooke la présence culturelle anglophone est partout manifeste sur nos ondes, que plusieurs médias anglophones sont accessibles partout ainsi que l'information gouvernementale etc... allez voir ailleurs au Canada si cette accessibilité est aussi facile à nous francophones, quand il faut des fois plus de dix jours pour lire LE DEVOIR ou encore se battre comme pas un pour recevoir de Radio-Canada des émissions francophones aussi étendues et aussi variées que celles dont vous jouissez ici même au Québec.

Me Sheppard s'offense lorsqu'il sent que le libre choix de la langue est soumis à certains contrôles, alors qu'aujourd'hui même j'ai dû attendre plus de 15 minutes au cours d'un appel urbain afin de m'adresser à quelqu'un qui puisse comprendre le français à l'université McGill!

Sur un ton humaniste, Me Sheppard énonce naïvement que les francophones hors Québec devraient jouir de cette grande et noble liberté dans le reste du Canada, quand on connaît le sort qu'on leur fait et qu'on regarde les démarches interminables que M. Forest a dû effectuer parce qu'à St-Boniface même, on colle à la population des contraventions unilingues anglaises! Allons-nous éternellement rêver en couleur!

Roberpierre MONNIER

Sherbrooke, 3 septembre

Sur les droits individuels

Les Elliott-Trudeau et les Ryan savent très bien ce qu'ils font. Une technique publicitaire éprouvée, personnaliser l'approche: c'est à toi seul que je m'adresse. Cela empêche de trop penser et d'y voir clair et on va en chercher un bon paquet.

Ceux qui sont pour les droits individuels à la libérale au Québec, j'en ai rencontrés en recensant pour la liste électorale. Il y avait de ces immigrés dont un Grec qui ne parle et ne comprend ni le français ni l'anglais, mais qui a sa carte de citoyenneté canadienne. Il y avait de ces Anglo-Saxons qui m'écoutaient tout ravis puis ensuite exploser et me dire: «I don't speak French». Il y avait ces anglicisés dont certains baragouinent encore l'anglais et qui ont changé jusqu'à l'orthographe française de leur nom.

En ce qui concerne les Québécois de souche, fidèles à leur origine et conscients de leur capacité, tel cet homme au nom qui remonte au deuxième voyage de Cartier, soit tout près de quatre siècles et demi, je ferais le pari que la plupart sont en faveur des droits collectifs. Des droits collectifs qui respectent les droits individuels, mais pas de ces droits individuels qui permettent à des marginaux d'agir collectivement pour narguer — chez elle — une majorité, voire la saper.

Jean LEWIS

Saint-Laurent, 7 septembre

Que Québec intervienne

(Lettre adressée à M. Denis de Belleval, ministre des Transports du Québec.)

Il n'existe aucun moyen pour les cyclistes de traverser légalement le fleuve St-Laurent, entre Montréal et la Rivière-Sud. La situation est plus que choquante, elle est intolérable. Tous les ponts, en effet, qui relient Montréal à la Rivière-Sud sont réservés aux citoyens automobilisés seulement.

C'est pourquoi nous avons cherché auprès des autorités de la CTCUM le portage dont nous avons besoin, à bord du métro, prioritairement sur la ligne Berri-Longueuil, en dehors des heures de pointe. Nous nous fondons sur les exemples de transporteurs publics de villes comme New York (PATH), San Francisco, Londres, Oslo, Berlin, Sydney Austr., Liverpool, Manchester, qui acceptent les bicyclettes depuis des années sans problèmes. Même M. Hanigan a reconnu ces faits.

Pourtant, M. Hanigan demeure très lent à ajuster ses vues à cette solution pratique intégrant le vélo au transport public, comme moyen de transport des plus promoteurs pour l'avenir. Après plusieurs années de discussions, de correspondance et de pressions publiques, et malgré le fait qu'en aucun endroit dans le règlement 18 de la CTCUM, le mot «bicyclette» n'est précisé, pour l'en interdire, les cyclistes se voient systématiquement infliger des directives discriminatoires les enjoignant de quitter le métro avec leurs vélos.

Il suffirait, pour éclaircir toute l'affaire, de simplement ajouter le mot «bicyclette», à l'énumération incluant les toboggans et les skis de fond, dans l'article 10, article qui se veut une précaution particulière visant les heures de pointe, et auquel nous nous plions volontiers.

Nous désirons par la même occasion, vous signaler deux autres expériences très intéressantes qui se pratiquent ailleurs, et qui vont dans le même sens. Il s'agit des vélos-bus de San Diego et de Seattle, qui sont des autobus dotés de supports à bicyclettes, adaptés à l'arrière ou à l'avant du véhicule. Le chargement est rapide et sûr, et les supports peu coûteux. Il y a cependant un amendement à apporter à la Loi concernant la longueur des autobus, nous signalions nos interlocuteurs de la CTRS.

À notre avis, les deux systèmes exposés ci-dessus nous paraissent des solutions excellentes, éprouvées, flexibles, qui devraient être instaurées sans délai sur les lignes principales d'autobus urbains, sur tous les ponts et tunnels, et sur tous les autobus inter-urbains. Il s'agit là de change-

ments très peu coûteux, très simples, avec des retombées bénéfiques garanties.

Nous croyons — et nous constatons — que la bicyclette est le moyen de transport de l'avenir. Après la grande noirceur de l'ère automobile, avec son triste cortège de morts et de blessés, de pollution, de bruit, d'énergie gaspillée, d'endettement des gens, de temps perdu en embouteillages, d'espace perdu en stationnements, etc. c'est l'aube de l'époque dorée de la bicyclette, reine éclairée des rues et des routes, mariée à un transport public enfin rationalisé, efficace, confortable, prestigieux.

Nous vous demandons d'intervenir auprès des autorités concernées.

Claire MORISSETTE, Michel THIBAUT, Robert SILVERMAN

Montréal, 24 juillet

Pour améliorer la qualité de vie

(Lettre adressée à M. le maire de Saint-Hubert.)

Nous sommes un groupe de citoyens des rues Marseille, Monaco, Milan, Madrid et Mexico qui désirons soumettre à votre attention trois problèmes qui nous préoccupent grandement.

Le premier y a de la vie même de nos enfants. Actuellement des travaux sont en cours au coin du boul. Champlain et de la rue Marseille et sur de nouvelles rues en construction. Des dizaines de camions circulent sur nos rues à vive allure et menacent la sécurité de nos enfants. C'est pourquoi nous vous demandons que le boulevard Champlain soit ouvert d'ici le 15 septembre 1980 à la circulation des camions et des autobus scolaires qui transporteront les enfants à la nouvelle école de la zone 18. Il suffira d'un peu de bonne volonté, d'un nivelage et de quelques voyages de gravier... En ouvrant le boulevard Champlain, nous ménagerons les autres rues pavées qui nous coûtent une fortune et qui se font endommager présentement par ces camions.

Le second est l'absence d'endroits de récréation pour nos enfants... ils n'ont que la rue avec tous les risques que cela comporte. C'est pourquoi nous vous demandons que dès le mois de décembre 1980, une surface glacée soit aménagée à proximité de notre secteur. Il suffit encore là d'un peu de bonne volonté, de quelques planches et de beaucoup d'eau...

Le troisième est lié à l'ouverture de la nouvelle école de la zone 18. Plusieurs terrains vagues la bornent. Nos enfants s'y aventurent à leurs risques et périls et n'ont que des tas de terre et des trous à découvrir. C'est pourquoi nous vous demandons l'aménagement d'un parc sur ces terrains dès le mois de mai 1981. Là encore il faut une volonté politique d'améliorer la qualité de vie de vos concitoyens, quelques équipements sportifs et deux moniteurs de terrains de jeux.

Ont signé: Pierre LEGROS, Christiane CARDINAL, Pierre DANDURAND, Pierre CHAREST, Philippe TREMBLAY, Jacques PESANT, tous membres du Comité des résidents.

Pour le 10e anniversaire des mesures de guerre

(Lettre adressée aux exécutifs de la Ligue des droits et libertés, de la Fédération des travailleurs du Québec, de la Confédération des syndicats nationaux de la Centrale de l'enseignement du Québec.)

Le 16 octobre prochain, il y aura 10 ans que le gouvernement fédéral aura eu recours à la Loi des mesures de guerre contre le peuple du Québec. Cette loi suspendait les libertés civiles au Québec, permettait l'occupation militaire du territoire et l'arrestation arbitraire de centaines de Québécois. Comme l'affirmait la Ligue des droits et libertés, cette loi «continue d'être suspendue telle l'épée de Damoclès au-dessus de la tête des Québécois, car nous pourrions recourir à la Loi des mesures de guerre, il n'est pas nécessaire de prouver qu'il y a insurrection: la preuve de «l'insurrection» réside dans l'affirmation du ministre qu'elle existe de façon réelle ou appréhendée; le gouvernement est alors habilité à suspendre pour une période indéfinie la Déclaration canadienne des droits et peut édicter tous les règlements qu'il désire pour le maintien de l'ordre public au Canada».

Le gouvernement Trudeau qui avait promis en 1971 d'abroger cette loi, propose aujourd'hui, 9 ans plus tard, d'enchasser dans une nouvelle «constitution» des dispositions qui rendraient en fait, la loi des mesures de guerre permanente.

En 1970, les organisations ouvrières et démocratiques avaient été à l'origine de la formation d'une coalition pour riposter aux attaques de l'Etat fédéral. Aujourd'hui, au nom des 225 participants du Rassemblement national des 13 et 14 juin, réunis à Montréal pour discuter des moyens de lutter contre l'oppression nationale au lendemain du référendum, nous vous lançons un appel pour l'organisation d'une manifestation de masse le 16 octobre du peuple québécois et des travailleurs. Nous pensons qu'à nouveau, c'est la Ligue des droits et libertés, la FTQ, la CSN et la CEQ qui sont les organisations de masse les mieux placées pour prendre ensemble cette initiative.

Des centaines de militants à travers le Québec, nous en sommes convaincus, souhaitent et sont prêts à participer à la mobilisation et à l'organisation d'une telle manifestation qui répondrait à l'attente du peuple québécois et des travailleurs. Nous sommes, quant à nous, disposés à contribuer dès maintenant à la réalisation d'une telle initiative.

Normand GUFFREMENT
Secrétaire du Rassemblement national des 13-14 juin
Montréal, 5 septembre

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Québecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$70,00 par année; six mois, \$38,00; trois mois, \$27,00. À l'étranger: \$75,00 par année; six mois, \$41,00; trois mois, \$29,00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1,50 par semaine. Tarif de l'abonnement sera par la poste aérienne sur demande Courrier de deuxième classe. Enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361
(lignes groupées).

MEMOIRAGE

Littérature, édition et télématique

par Hérard Jadotte

Directeur des Éditions Nouvelle Optique, l'auteur répond à un article de Denis Monière, publié dans LE DEVOIR du 27 août et intitulé: «Les écrivains et la télématique».

Le cri d'alarme lancé par Denis Monière sur le devenir de la littérature face aux développements récents et à venir de la télématique, n'en est vraiment pas un. Au lieu de clarifier, il obscurcit. Les mécanismes de la dégradation étant ce qu'il s'agit de la prospective outrancière.

Il semble, en effet, pour Denis Monière, que la littérature est menacée par la télématique, que «le livre aura tendance à disparaître», à devenir de plus en plus un support archaïque de la production littéraire, ou à tout le moins «un objet de consommation de luxe».

Il y a là, à n'en pas douter, une étrange confusion entre information et littérature. Une œuvre littéraire n'est pas une somme «d'informations réductibles à un nombre «x» de bits d'ordinateurs. Aucune innovation technologique ne pourra éliminer cet individu singulier, en chair et en os, qui produit et crée une œuvre littéraire. Il sera toujours possible de mettre au point un système de codification des six mille pages de matériau ayant servi à la composition de L'homme sans qualités. Mais seul Robert Musil a

pu faire le travail de création qui leur ajoute ce supplément d'âme qui les font entrer dans le patrimoine culturel universel. À ce niveau de la création, la littérature n'a rien à voir avec la télématique. Pas plus d'ailleurs que les formes d'expression non écrites.

Est-ce à dire que l'expansion de la télématique n'aura aucune conséquence sur un des facteurs qui conditionnent la création littéraire, c'est-à-dire le marché des formes d'expression écrites? Bien sûr que non. Une première question de départ s'impose. Quels sont les types de produits qui circulent à l'intérieur de ce marché? Ils sont, grosso modo, les ouvrages de littérature générale (fiction et non-fiction); les ouvrages pratiques et les manuels scolaires. Dans un article daté de 1960, et utilisant probablement des données sensiblement antérieures, Robert Escarpit en était arrivé à la conclusion qu'au niveau de la littérature générale, le tri historique faisait disparaître près de 90% de la production éditoriale après un an et 99% après vingt ans. Dans les cas des ouvrages pratiques et scolaires, il ne s'agit pas seulement de tri historique, mais de désuétude des informations qui y sont contenues. L'accessibilité quasi-instantanée à une masse d'informations actualisables et diversifiées par la télématique laisse peu de place dans l'édition pour des produits qui se réduisent à une mise en forme statique de cet élément-là. Pourquoi collectionnerais-je les éditions an-

nuelles successives du Guide de l'automobile quand un simple jeu de claviers me donne à un coût moindre les fiches techniques des véhicules se situant dans le champ de mes possibilités financières, les résultats des tests les avantages comparatifs et mis à jour, etc...?

Le livre pratique est sûrement condamné à terme par la télématique, et sera vite remplacé — qui s'en plaindrait? — par le vidéotexte. Les éditeurs de livres pratiques devront se reconvenir. Ce qui est dit ici du livre pratique est aussi valable pour le manuel scolaire, à quelques différences de degrés près. Même à l'intérieur de la catégorie des ouvrages de littérature générale, le pourcentage de déchet sera énorme. Moins peut-être au niveau de la fiction (poésie/roman), et sûrement plus au niveau de la non-fiction (essai/document/étude spécialisée). À la limite, on peut dire que ne pourra trouver les chemins de l'édition que le manuscrit qui conjugue l'appropriation originale du patrimoine culturel et scientifique universel, et ce supplément d'âme ou cette créativité que nous évoquons plus haut.

Cette situation-limite constituera le moment de vérité des politiques culturelles. D'abord de la politique culturelle relative à la télématique. Si celle-ci est bien ce formidable instrument d'emmagasinement et de redistribution personnalisée de l'information que l'on nous présente, il est évident qu'aucun pays ne peut se permettre de laisser le contrôle de

l'entrée à une culture autre. Ensuite, la politique culturelle relative aux formes d'expression écrite. Le remplacement du livre par le vidéotexte entraînera-t-il un affaiblissement du marché du livre? S'agit-il véritablement d'une opposition simple, du type l'un (le livre) ou l'autre (le vidéotexte)? Ou plus simplement d'une restructuration du marché des produits culturels? Je crois qu'il faut en toute prudence privilégier cette dernière hypothèse.

En effet, la possibilité pour le livre de devenir un «moyen de communication marginal» n'est pas une donnée «irréversible» qu'il faudrait accepter sous peine de devenir un passiviste et un «néo-luddiste». Le patrimoine culturel et scientifique universel s'est exprimé, en grande partie, dans le livre, et le refus d'appropriation et d'assimilation de cet héritage est un acte collectif, ment suicidaire pour une culture donnée. L'avenir est à la coexistence d'une pluralité de formes d'expression. Nous avons tout intérêt à hâter la venue de cette pluralité non hiérarchisée, ne serait-ce que pour mieux enrichir le patrimoine universel de l'apport immense des cultures qui se sont exprimées autrement.

L'avenir du livre comme lieu de création littéraire, culturelle et scientifique n'est pas derrière nous, mais devant nous. Et c'est l'enrichissement et l'approfondissement de l'espace de liberté individuelle et collective qu'il a contribué à construire qui est en jeu.

Le rapport Harvey

2) Les nouveaux arrivants

Dans une première tranche, nous présentons hier un extrait du rapport du père Julien Harvey, s.j., portant particulièrement sur les immigrants clandestins. Nous publions aujourd'hui les extraits portant sur les solutions envisagées et les exigences de l'accueil.

Il faut reconnaître dès le départ qu'une des raisons qui ont motivé la présente enquête est la multiplication des arrivées de clandestins depuis quelques mois. Les journaux ont plusieurs fois signalé les problèmes posés par l'arrivée, parfois en nombre considérable, par les deux vols hebdomadaires directs d'Air Canada, de «touristes» qui n'ont pas de ticket de retour, n'ont pas d'argent raisonnablement suffisant pour assurer leurs dépenses de séjour et qui souvent présentent de faux noms et de fausses adresses d'amis ou de parents qui devraient les accueillir. L'afflux considérable semble avoir été causé en partie, de l'avis de plusieurs personnes que j'ai consultées, par un rumeur qui se serait répandue récemment en Haïti, disant que le Canada se préparait à offrir une amnistie générale à tous les immigrants clandestins.

La réaction de l'immigration canadienne a été parfois assez vive et a provoqué des protestations dans les journaux. On a reproché aux officiers d'agir de façon discriminatoire à l'égard des citoyens haïtiens demandant un visa de touriste à l'aéroport, de demander trop de preuves, de prolonger indûment les procédures, de loger trop de personnes dans trop peu d'espace à l'hôtel réservé aux arrivants sujets à une enquête, de ne pas permettre de communication téléphonique ou autre avec des gens de l'extérieur. Tout cela est sans doute en partie le résultat d'une trop grande surcharge d'un service et on m'a assuré, dans les groupes consacrés à l'aide aux immigrants, que la situation s'est déjà améliorée et que les plaintes sont peu nombreuses.

Il reste que l'afflux de touristes qui deviennent en bonne partie des clandestins pose un problème. D'autant plus que l'immigration des États-Unis a commencé à manifester de l'impatience devant le fait que nos aéroports servent d'entrée à des personnes qui par la suite deviennent des clandestins américains!

J'ai déjà signalé, dans la première partie de ce rapport, que je crois non fondée la théorie qui dit que le Canada est tellement responsable de la détresse des Haïtiens que sa frontière devrait demeurer ouverte pour les accueillir lorsqu'ils fuient un régime politique qui génère la misère économique à un tel point. Je crois par conséquent que nous devons intervenir pour modifier la situation actuelle. On m'a signalé de plus, au cours de l'enquête, d'autres raisons d'intervenir, en particulier le fait qu'une immigration «forcée», mettant le Canada devant le fait accompli et faisant que, même si on n'était pas un réfugié politique au départ d'Haïti, on le devient une fois

qu'on a atteint Mirabel, puisque le refus de l'immigration entraînerait de graves dangers pour sa vie, qu'une telle immigration par la force risque de favoriser seulement les plus forts et les plus aisés, au détriment de tous les autres cas qui seraient aussi justifiés ou même plus clairs. De plus, cette immigration par la force favorise tous les commerces illégaux et on m'en a cité plusieurs au cours de l'enquête: lettres d'invitations vendues par des Haïtiens vivant déjà ici et assurant telles recommandations, fausse publicité d'agences improvisées à Port-au-Prince, faisant payer de fortes sommes pour des papiers qui n'ont aucune valeur, ruses concernant l'état civil, amenant des ruptures tragiques dans les familles, etc.

Au chapitre des solutions, les choix ne sont pas très vastes. Un groupe a suggéré, sans doute avec un peu d'humour, de recommander la cessation de tout vol direct entre Port-au-Prince et Mirabel; puisque les États-Unis réclament toujours un visa, même des passagers en transit pour le Canada, le rôle de classificateurs sera reporté sur leurs officiers. Ceci me semble drastique mais un peu sommaire! Partout ailleurs, on a parlé d'imposer un visa au départ d'Haïti. Il y a des avantages certains à le faire: en particulier, les enquêtes, lorsque requises, sont plus objectives et plus faciles lorsque la demande est faite dans le pays de départ. Ensuite, les commerces irréguliers de documents sont enravés ou du moins rendus très difficiles. Enfin, les demandes de refuge politique ne sont pas plus difficiles qu'elles ne le sont actuellement, la demande pouvant se faire dans des conditions normales de discrétion.

Il y a aussi des inconvénients, dont il faut peser la gravité. D'abord, on reconnaît que lorsque le Canada impose un visa à tous, les demandes de refuge politique deviennent pratiquement nulles. Ensuite, il devient difficile aux plus pauvres et aux moins instruits de se procurer le visa. Enfin, la discrétion requise est difficile à assurer: s'approcher de l'ambassade canadienne est déjà un risque (quoiqu'il est difficile d'affirmer qu'il soit plus grand que celui de s'approcher de l'aéroport et plus encore du comptoir d'Air Canada), faire sa demande est un plus grand risque (je dois avouer que plusieurs fois au cours de l'enquête on a mis en doute la discrétion du personnel haïtien de l'ambassade canadienne).

Plusieurs ont suggéré des mesures qui permettraient de réglementer l'entrée au Canada tout en protégeant mieux les éventuels réfugiés politiques. En particulier, on a parlé de visa optionnel. Dans ce cas, la recommandation serait que l'am-

bassade canadienne et la délégation québécoise en Haïti rappellent le plus clairement possible que toute personne songeant à venir au Canada, à quelque titre que ce soit, doit prendre ses renseignements auprès de l'ambassade canadienne ou auprès d'un organisme canadien autorisé, et non pas auprès des agences de voyage. À toutes les personnes qui demanderaient des renseignements, on rappellerait que la façon normale de se présenter est d'avoir obtenu un visa au départ d'Haïti. Cependant, on peut acheter son ticket et quitter pour le Canada sans visa, mais en prenant sur soi tous les risques de se le voir refuser à l'arrivée, si on ne peut pas prouver alors qu'on est un réfugié politique ni un touriste de bonne foi. En d'autres termes, on pourrait risquer le départ sans visa, à condition d'envisager le risque réel d'être refoulé.

Une autre théorie qui m'a été recommandée est celle du visa avec note confidentielle, dans le cas des réfugiés politiques. Tous devraient demander le visa (touristes, étudiants, travailleurs temporaires), mais celui ou celle qui désirerait demander l'entrée au Canada comme réfugié politique le ferait confidentiellement, recevrait un visa de touriste indiscernable des autres, mais l'ambassade transmettrait, par voie diplomatique, une note spéciale, avant l'arrivée de la personne concernée, qui ferait qu'elle serait accueillie à ce titre, sans que les officiers des ports d'arrivée puissent mettre en question cette décision de leurs collègues de l'ambassade canadienne en Haïti.

Enfin, je dois ajouter que quelques groupes ont refusé d'engager la discussion sur ce point, disant qu'il n'appartient pas à des groupes d'aide aux Haïtiens de restreindre l'accès de leurs compatriotes au Canada. Il y a là, implicitement, une recommandation favorable au statu quo. Et à ce moment, on a généralement fait planer la menace d'une action en retour d'Haïti, qui imposerait le visa à tous les touristes canadiens. J'avoue que cette menace ne me semble pas très grave ni menaçante pour l'industrie touristique haïtienne.

Il ne me semble pas qu'on devrait considérer l'imposition du visa dès le point de départ comme un geste hostile à l'égard d'un pays avec lequel nous entretenons des relations amicales, malgré les réserves que j'ai exprimées dans la première partie de ce rapport; nous demandons des visas de tous les visiteurs de pays africains, alors que nous entretenons avec eux des relations cordiales, à la fois au niveau gouvernemental et à celui de l'entreprise privée.

Naturellement, l'exigence d'un visa au départ ne règle pas tous les problèmes; il demeurera toujours possible d'obtenir un visa de touriste, d'entrer au Canada pour un temps limité et... de disparaître dans le décor au terme de ce temps limité. Sans doute. Mais nous retombons ici dans le problème commun à tous les immigrants clandestins de toutes les nations qui vivent chez nous.

Il est plus important de savoir si d'imposer à tous un visa au départ, marquerait la fin de l'immigration haïtienne au Canada. Nous n'en sommes pas là. Même si cette immigration régulière a fluctué depuis quelques années, elle demeure la plus importante depuis 1973, en ce qui concerne les immigrants admis au Québec. Il n'entre pas dans l'objectif de ce rapport de parler de nombres, de «quotas», mais on ne voit pas pourquoi le courant en marche, une fois régularisé, ne continuerait pas au même rythme, sans clandestins cette fois, surtout au titre du parrainage familial, un titre qui représente actuellement les trois quarts de l'immigration haïtienne chez nous et qui augmenterait sans doute si on acceptait bientôt la notion de famille élargie de l'immigration américaine.

Je soumets donc les recommandations suivantes, étant bien conscient qu'elles représentent un moindre mal, mais qu'elles sont en même temps de nature à faire de l'immigration haïtienne au Canada un processus où les deux partenaires sont responsables. Cette responsabilité des deux parties me semble indispensable si nous voulons que les bonnes relations continuent entre les deux groupes. Par ailleurs, un prolongement de la situation actuelle ne peut que créer du mécontentement dans la population, un mécontentement dont le groupe canadien d'origine haïtienne serait le premier à souffrir.

— 14° Que le ministre de l'immigration du Québec recommande au ministre de l'immigration du Canada d'exiger un visa de toute personne quittant Haïti en direction du Canada. Que cette mesure entre en vigueur au moment de la promulgation de toute opération de régularisation du statut des immigrants haï-

tiens irréguliers, ou même un peu à l'avance.

— 15° Que les demandes d'asile politique soient traitées de façon à rendre concrètement possible le recours à cette catégorie. En particulier, que le Canada exerce une vigilance très ferme sur le personnel de l'ambassade, pour que les demandes soient traitées avec une discrétion absolue; que le visa accordé dans ces cas soit identique à celui des touristes; qu'une note concernant chacun de ces cas soit transmise par la voie diplomatique et acheminée au port d'arrivée en temps opportun; qu'enfin la personne qui aura obtenu un tel visa soit assurée de son acceptation par les officiers canadiens à l'arrivée au Canada.

— 16° Que l'ambassade canadienne en Haïti se soucie de répandre le plus possible des renseignements clairs et complets sur toute la question de l'immigration au Canada, pour empêcher le plus possible la diffusion de renseignements erronés par des agences de voyages et autres sources intéressées.

Dans le contexte de l'accueil des citoyens haïtiens dans les ports d'arrivée canadiens, plusieurs observations m'ont été faites. Quelques-unes méritent de retenir notre attention. En particulier, on m'a signalé que dans quelques cas des personnes, ne pouvant répondre de façon satisfaisante à l'enquête faite lors de leur arrivée à l'aéroport, avaient été persuadées de consentir à un «départ volontaire» et avaient quitté pour Haïti dans le premier vol disponible. Une opération aussi sommaire semble à plusieurs favoriser des malentendus et même des injustices. Il serait très souhaitable qu'on puisse toujours communiquer alors avec un organisme de protection des droits de la personne, pour s'assurer du bien-fondé de la décision de refouler la personne sans plus tarder.

On m'a également signalé que les communications sont parfois difficiles lors de l'arrivée des vols en provenance d'Haïti, peu d'officiers canadiens comprenant le créole et moins encore pouvant le parler. On m'a fait remarquer que la présence d'un interprète serait très utile et peu coûteuse. Cela me semble une suggestion juste.

On m'a également parlé des problèmes d'aide juridique, au moment de l'arrivée et aussi par la suite, lorsqu'une démarche d'appel doit être faite. Sans vouloir ici suggérer de nouvelle institution, car il semble que l'Aide juridique actuelle fournit de bons services en général, il serait

sans doute bon que cet organisme s'assure de la collaboration de conseillers spécialisés dans le cas des immigrants haïtiens.

LES EXIGENCES DE L'ACCUEIL

Comme le mandat que j'ai accepté comportait la recherche de moyens de faciliter l'établissement au Québec des immigrants haïtiens irréguliers et aussi des suggestions à ce propos au cours de l'enquête. Je dois dire que c'est dans ce domaine que les réflexions ont été le plus savoureuses et le plus difficiles à interpréter.

De ces réflexions, je retiens quelques points qui me semblent indubitables. D'abord qu'il y a un problème. Les témoignages sur l'adaptabilité sont croyables, mais ils ne font pas le poids devant les témoignages sur la difficulté d'adaptation. Je retiens que les néo-québécois d'origine haïtienne doivent apprendre à se faire aimer des autres Québécois et inversement que les Québécois de vieille souche doivent apprendre à aimer les Haïtiens devenus Québécois. Si nous ne réussissons pas à le faire, en particulier à Montréal, où se concentre la presque totalité de la communauté haïtienne, nous avons raison de prévoir des lendemains amers à l'accueil que nous recommandons aujourd'hui. C'est le sens des recommandations qui suivent.

— 17° Que le ministre de l'immigration du Québec, à l'occasion de la présente opération de régularisation du statut des immigrants clandestins, réexamine, au profit des personnes visées par l'opération et aussi des immigrants futurs, les mécanismes d'adaptation des Haïtiens à la vie au Québec. En particulier, que l'on envisage d'imposer à tous, en liaison avec le permis de travail et en collaboration avec les associations nationales du groupe haïtien, une initiation, par des moyens variés, dont le thème central serait «Vivre au Québec».

— 18° Que le ministre de l'immigration du Québec encourage concrètement les associations nationales haïtiennes parmi nous à mieux faire connaître la culture haïtienne dans le Québec, en subventionnant des initiatives en ce sens.

— 19° Que le ministre de l'immigration patronne et subventionne, en tout ou en collaboration avec les universités, quelques recherches scientifiques sur l'adaptabilité et l'a-

daptation concrète des Haïtiens à notre culture et à notre milieu, dans le but d'éliminer certains préjugés et d'aider les Haïtiens québécois à mieux s'adapter.

Plusieurs fois, au cours de cette recherche, on m'a parlé de problèmes linguistiques. Je l'ai déjà signalé au sujet de l'accueil à l'arrivée. Dans plusieurs entretiens, on m'a fait part de malentendus persistants. En particulier, on m'a signalé que bien des retards scolaires, qui ont d'ailleurs été étudiés en partie déjà, sont dus au fait qu'on présume trop facilement que les Haïtiens savent tous un peu ou beaucoup le français. On m'a signalé qu'aux États-Unis, en particulier à New York, on avait eu du succès en enseignant l'anglais à partir du créole et on m'a dit qu'il faudrait faire ici la même expérience pour l'enseignement du français. Je crois que c'est une suggestion valable.

— 20° Que le ministre de l'immigration du Québec considère l'introduction, dans certains COFI, de cours de français à partir du créole.

Je signale pour terminer qu'on a souhaité, dans certains groupes que j'ai rencontrés, pour le bien de la communauté haïtienne, que l'on puisse assurer, au niveau des services sociaux du ministère de l'Immigration du Québec, un suivi des cas d'engagements de Haïtiens et Haïtiennes comme travailleurs temporaires. Ceci permettrait d'empêcher l'exploitation de ces travailleurs, dans certains cas, à la faveur de leur statut relativement précaire.

On m'a également fait part, dans plusieurs milieux, du souci que l'on a devant la grande place qu'occupent les problèmes internes de la communauté haïtienne dans les médias, en raison des divisions de cette communauté et d'un intérêt considérable pour la publicité. On m'a fait remarquer par exemple qu'une bibliographie qui ne prétend même pas être exhaustive a relevé 325 articles de journaux, entre janvier 1973 et mars 1975 sur la question des changements à la loi canadienne de l'immigration au regard des Haïtiens.

En présentant un rapport comme celui-ci, je ne puis que souhaiter que ses recommandations soient acceptées et réalisées. Je suis en même temps conscient du fait que pour certains ces recommandations seront trop généreuses, pour d'autres pas assez. Je souhaite en particulier que l'on applique ces recommandations à la situation présente et qu'on n'en fasse pas une politique à trop long terme, qui risquerait à la fois de laisser pourrir la situation actuelle et d'autre part de figer la question de l'immigration haïtienne dans un des moments, sans doute difficile mais non permanent, de son histoire. Enfin, je tiens à avouer, en terminant, un principe latent de ce rapport. C'est qu'un pays doit d'abord laisser diriger son immigration par son intérêt national et par sa sagesse politique; mais qu'un pays doit aussi avoir un cœur. Dans le cas qui nous occupe, en plus de l'intérêt et de la sagesse politique, le Québec et particulièrement Montréal doivent aussi faire appel à leur cœur.

Le Québec vu par un Français

par Jacques Cousineau

Le père Cousineau, S.J., a été professeur dans six facultés universitaires du Canada français de 1942 à 1975.

Paris-Match, un périodique français genre Life qui a un tirage de plus d'un million, a publié dans son édition du 6 juin un article de 7 grandes pages sur le Québec intitulé «Le Québec revient de loin». La présentation affirme qu'il y a 20 ans, c'était une province arriérée, obscurantiste et colonisée. Et pourtant les faits i.e. les statistiques révèlent qu'en 1960, par habitant ou proportionnellement, le PNB du Québec était au moins deux fois plus élevé que celui de France, qu'au Québec, il y avait au-delà de quatre fois plus de récepteurs de radio et de télévision qu'en France, que les universités y étaient nettement plus fréquentées, et que le Québec par rapport à Ottawa n'avait subi rien de pareil au sursaut de l'Indochine ou de l'Algérie contre la France colonisatrice.

Mais arrivons à l'article lui-même, écrit par M. Yves de Saint-Agnès, déjà passé chez nous en 1973 et qui est revenu quelques jours en 1980, sur le chemin de Hong-Kong à Paris. L'article commence par une longue citation de Vers Demain, un hebdomadaire publié par les «bérêts blancs», qui seraient, au témoignage de l'auteur, «un groupe marginal de fanatiques religieux qui relèvent d'un musée de paléontologie sociale». La citation, qui est un cri d'indignation contre ce qui passe dans les écoles publiques du Ministère de l'Éducation nationale, est présentée comme extraite d'un éditorial récent («Publier cela en 1980», s'exclame l'interlocuteur, réel ou fictif, du journaliste). Or, après des recherches longues, on a fini par découvrir la source du passage cité: il s'agit d'extraits d'un article signé, paru p. 16 dans le numéro de novembre 1967 (vous lisez bien 1967). Une telle supercherie en 1980 est à peine croyable.

Mais en fait d'imposture journalistique, le pire était encore à venir. Au cours de son papier, comme on dit ici, M. de Saint-Agnès dit s'être fait raconter par M. Hector Grenon «la tragique histoire de Guy Bord survenue au cours des années 20». Surpris, j'ai téléphoné à ce M. Grenon, un avocat retiré qui connaît bien notre petite histoire; il m'a affirmé que son interlocuteur effectivement rencontré à tout compris de travers. Comme les gens un peu instruits sa-

vent, Joseph Guibord (c'est ainsi que son nom s'est toujours écrit) est mort en 1869; le procès qu'a intenté l'Institut de Montréal au nom de sa veuve s'est terminé en 1874, quand le Conseil privé de Londres a cassé le jugement prononcé par les deux tribunaux supérieurs québécois et ordonna d'enterrer Guibord sans cérémonie religieuse dans le cimetière de la Côte-des-Neiges. Ces événements, qui ont fait du bruit en leur temps, se sont passés au milieu du XIXe siècle, et non vers 1920; de plus, Joseph Guibord était membre de l'Institut et typographe, et non «petit employé de la bibliothèque», comme le prétend l'article. Il faut conclure qu'il est difficile de pousser plus loin l'ignorance des faits ou leur distorsion.

Redresser chacune de ces erreurs exigerait un trop long article. Que penser par exemple de cette affirmation qu'on reprocherait sévèrement à un apprenti de la sociologie: «De 1960 à 1966 le Québec fait un bond de deux siècles.»! Heureusement que l'auteur, ne sait pas que le gouvernement responsable de cet énorme bond en avant a été renversé en 1966. De plus, les gens d'ici apprendront avec stupeur qu'ils étaient en 1960 des analphabètes (l'article parle des «ex-analphabètes» qui «grattent leurs guitares»), alors qu'on y célébrait le 50ième anniversaire de fondation du DEVOIR.

Il ne faudrait pas croire que M. de Saint-Agnès est représentatif des Français. Son tort consiste, en voulant magnifier la maturité du Québec obtenue en 1960, et surtout en 1976, à mépriser son passé; il n'aboutit qu'à mettre en relief son ignorance des faits humains et son incompréhension des phénomènes sociologiques. Personnellement, j'ai séjourné deux ans à Paris pour fin d'études universitaires de 1937 à 1939 et depuis, les contacts avec plusieurs milieux divers de France m'ont permis d'y connaître des vues plus justes et plus sympathiques sur le Canada français. Ce qui est troublant, c'est qu'un périodique tel que Paris-Match ait publié un pareil tissu de faussetés. Et je ne parle pas des interprétations de situations politiques ou autres. Si Paris-Match sonne aussi faux, quand il parle de faits qui nous sont proches et donc vérifiables, que devient sa crédibilité, quand il parle de faits qui nous échappent?

Paris-Match n'est pas la France certes. Pas plus que M. Yves de Saint-Agnès. Mais ici, on se souvient de Voltaire avec «ses arpens de neige» et de l'abandon des élites françaises de 1763.

AVIS PUBLIC



CONFÉRENCE CONSTITUTIONNELLE

JACQUES MORENCY,

assisté de 4 journalistes,

Mychel St-Louis

Denis Labrecque

Jacques Millette

Jean Rivard

vous informent sur la conférence constitutionnelle des Premiers Ministres à Ottawa du 8 au 12 septembre.

Reportages complets et en direct dans tous nos bulletins d'information

Émission Spéciale le vendredi 12 septembre de 17 H45 à 18 H30

CKAC 73
en premier!

CKCH 97 CKCV 1280 CHLT 63 CHLN 55 CJMT 1420

LE PLUS IMPORTANT RÉSEAU D'INFORMATION AU QUÉBEC

COURS DE LECTURE RAPIDE

- Gagnez du temps
- Lisez 3 à 10 fois plus vite avec une bonne compréhension
- Améliorez votre mémoire
- Facilitez vos études et vos recherches

Un soir par semaine — 8 semaines

PRIX ÉTUDIANT

Début du prochain cours
Fin septembre

À proximité des universités
Renseignements, inscriptions:

Centre de lecture rapide
Permis cult. pers. MEO 389 525

MONTRÉAL: 681-4545
QUÉBEC: 872-8427
OTTAWA: 745-6390

Parizeau tire à boulets rouges sur la proposition économique d'Ottawa

par Michel Vastel

OTTAWA — «Gouverner, c'est faire de la discrimination en faveur des siens», a lancé hier le ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau. Or, comme toutes les provinces sont venues à Ottawa avec la ferme intention de ne diminuer en rien leur marge de gouvernement, il n'est pas question pour elles de renoncer à la moindre parcelle de leur pouvoir de discrimination.

Ainsi après s'être toutes affirmées en faveur des vertus fédérales de l'union économique, aucune, à l'exception de l'Ontario, ne s'est montrée prête à accepter quelque contrainte que ce soit. Comme prévu, c'est un front commun de neuf provinces qui a accueilli hier la proposition fédérale de renforcer l'union économique en enlevant certains pouvoirs aux provinces.

Mais il y a plus. Les provinces «pauvres» de l'Est du pays ne veulent pas entendre parler de marché commun aujourd'hui parce que leur pauvreté relative est justement une conséquence du marché commun canadien qui a favorisé la croissance des économies du Canada central (Québec-Ontario) aux dépens de leurs propres économies. «Il est trop tôt pour parler de marché commun», a lancé M. Richard Hatfield du Nouveau-Brunswick, qui a rappelé que la construction européenne s'est vraiment précisée après le boom économique des années 60 et après que les diverses économies de

l'Europe eussent atteint un degré minimum de développement. Ça n'est pas encore le cas ici, a ajouté M. Hatfield qui veut conserver son pouvoir de biaiser les lois du marché en faveur de sa province afin de lui permettre de rejoindre la prospérité des autres provinces.

Quant aux provinces de l'Ouest, elles ont laissé aller toutes leurs frustrations contre la «National Policy» qui serait, selon elles, responsable de leur sous-développement actuel. De plus, ont rappelé quelques premiers ministres de l'Ouest, l'union économique exigerait de transférer certains pouvoirs à Ottawa. Or, la façon dont Ottawa depuis 113 ans a géré l'économie canadienne n'incite pas ces provinces à lui faire davantage confiance, ni à lui confier plus de responsabilités.

Autrement dit, le tir de barrage contre un renforcement de l'union économique fut complet, et l'Ontario a très vite reconnu qu'elle était en train de perdre la partie.

Le premier intervenant sur cette question qui a occupé la moitié de la journée d'hier fut M. Parizeau. Il a fort habilement rappelé de nombreux exemples où le gouvernement fédéral, au nom de l'intérêt national, se livre à la discrimination: la ligne Borden, qui restreignait l'accès de l'Ontario au pétrole importé — moins cher à l'époque que le pétrole canadien, — c'était de la discrimination. De même, lorsque le gouvernement fédéral a refusé de subventionner l'ouverture de

mines de sel aux Iles-de-la-Madeleine pour protéger des mines dans d'autres provinces, ce fut encore de la discrimination.

Le projet fédéral, a conclu M. Parizeau, est fondé sur une mauvaise prémisse qui voudrait que la discrimination soit bonne lorsqu'elle vient du pouvoir central et mauvaise lorsqu'elle vient des provinces. Le ministre des Finances, du Québec, reconnaît que le gouvernement fédéral a des problèmes à gérer l'économie et la monnaie. Mais ce sont là des problèmes spécifiques qui n'ont rien à voir avec la constitution et qui réclament des solutions spécifiques.

Même la proposition de la Saskatchewan — pourtant peu contraignante pour les provinces — répugne à M. Parizeau puisqu'elle obligerait chaque jour les provinces à contredire un principe qu'elles affirment solennellement dans la constitution. La Saskatchewan propose en effet de réaffirmer le principe de l'union économique mais sans retirer aux provinces aucun de leurs pouvoirs d'en fausser les règles du jeu.

Quant à M. Richard Hatfield, après avoir rappelé que les problèmes économiques de sa province venaient justement de l'existence d'un marché commun au Canada, il a insisté sur le fait qu'en raison des disparités économiques énormes entre les provinces, le Canada n'est pas mûr encore pour un vrai marché commun. En passant, M. Hatfield a également rappelé à l'Ontario qu'elle réclame

de la discrimination lorsqu'elle demande un prix «canadien» pour le pétrole plutôt que le prix mondial.

Le premier ministre de la Saskatchewan, M. Allan Blakeney, est peut-être, des neuf chefs de gouvernement opposés au renforcement de l'union économique celui qui est le plus réservé dans son opposition. Le chef néo-démocrate a lui-même fait une proposition qui pourrait, à la dernière minute, aider Ottawa à sauver la face. Cette proposition ne changerait rien à la situation actuelle sinon que, couplée avec une proposition des provinces de créer un mécanisme politique d'arbitrage, elle éviterait les abus les plus flagrants. M. Allan Blakeney a déclaré au DEVOIR qu'il n'avait pas d'opposition de principe à ce mécanisme d'arbitrage sur le fonctionnement du marché commun et ce pourrait être le terrain où le gouvernement fédéral et les provinces vont se rejoindre. Ce sera, de toute manière, dans le secret du huis clos demain.

Il semble que, pour sauver la face de MM. Jean Chrétien et William Davis qui se sont le plus battus pour cette union économique, M. Pierre Trudeau tentera quand même un ultime effort pour amener les provinces à accepter au moins une vague énoncé de principe. Et M. Allan Blakeney pourrait alors devenir son allié. D'autant plus que M. Blakeney a été bien servi dans la discussion sur le contrôle des ressources et que, de tous les premiers ministres, il est peut-être celui qui doit le plus au gouvernement fédéral à la fin de cette négociation.

◆ Québec

d'aujourd'hui, mais le ton n'était ni convaincant ni optimiste.

En fait, le gouvernement Lévesque compte que le parlement britannique va refuser le rapatriement de la constitution si le Québec s'y oppose mais admet que cette hypothèse ne repose que sur les déclarations de quelques parlementaires britanniques, sans plus.

Le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, devait d'ailleurs confirmer hier, au cours d'un entretien imprévu avec quelques journalistes, que le Québec n'avait eu aucune conversation à ce sujet avec les autorités britanniques et qu'il ne pouvait se fier qu'à ce qu'il a lu dans les médias.

Visiblement inquiet de la tournure de la conférence, sinon démoralisé, M. Morin a ajouté que «ce n'était pas de la faute de son gouvernement si les Québécois avaient voté NON au référendum et que ce vote enlevait pratiquement toute capacité de négociation à l'avantage de la province».

Convaincu d'avoir fait tout ce qui pouvait être fait depuis le début de cette nouvelle ronde de négociations, le ministre n'en a pas moins reconnu qu'il se pourrait très bien que la réforme interviennne sans que le Québec y trouve son avantage, même dans une perspective fédéraliste et que la possibilité de nouveaux changements devienne de plus en plus lointaine et aléatoire.

A cet égard, la principale crainte du Québec est qu'une fois le rapatriement effectué, le gouvernement fédéral et ceux de la grande majorité des provinces anglophones qui auront, elles, obtenu l'essentiel de ce qu'elles réclamaient au cours de cette ronde de négociations, se désintéressent de la question et repoussent au calendrier grecques toute reprise du processus de réforme.

Cette crainte est également à l'origine du refus de M. Claude Ryan de procéder au rapatriement hâtif de la constitution, même si le chef libéral ne l'a jamais exprimé tout à fait dans ces termes.

Quoi qu'il en soit, la volonté maintes fois exprimée d'Ottawa de rapatrier la constitution, unilatéralement au besoin, et l'appui qu'il vient maintenant de recevoir de la majorité des provinces anglophones n'aura qu'accentuée au cours de la journée d'hier le caractère défensif de la stratégie québécoise.

M. Lévesque se comporte en effet depuis le début de cette conférence à la manière d'un gardien de buts dont l'équipe a perdu la rondelle et qui n'a maintenant d'autre souci que de limiter les dégâts.

Nettement moins en forme qu'à l'accoutumée et ne disposant d'aucun véritable «bargaining power», le premier ministre du Québec est apparu depuis quelques jours comme un homme résigné qui s'attend au pire.

Bien sûr, il a clairement exposé les positions du Québec et proféré de sévères mises en garde, notamment au sujet des droits linguistiques, mais il semble évident, à mesure que les jours passent que le cœur n'y est plus.

Hier cependant, l'intervention remarquée du ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, au sujet des pouvoirs économiques, aura jeté une bouffée d'air frais sur la grisaille et la morosité qui se sont emparées de la délégation québécoise depuis le début de cette conférence.

◆ Appui

n'en retirerait plus de pouvoirs.

«Mais dans un autre sens, a-t-il poursuivi, notre rapatriement ne serait pas neutre. Il serait inspirant et substantiel surtout pour les francophones sans cependant déplacer des pouvoirs». M. Trudeau faisait alors évidemment allusion au Canada bilingue dont il parle depuis des années.

Le premier ministre Trudeau a qualifié de sophisme la position défendue par le Québec, à savoir qu'il faut attendre d'avoir tout réglé avant de rapatrier. Selon M. Trudeau, le paquet n'est jamais ficelé, ni fini, puisqu'il y a toujours des élections en vue quelque part et qu'il y a toujours un premier ministre qui s'en va ou qui s'en vient.

Poursuivant son raisonnement, M. Trudeau soutient qu'il ne peut y avoir de meilleure occasion que maintenant pour procéder à ce rapatriement. Le premier ministre William Davis de l'Ontario partage complètement cette opinion, ainsi que son collègue du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield, qui proclamaient très clairement hier: «Nous sommes rendus au point où il faut faire des compromis».

De manière plus ou moins nuancée, les chefs des autres gouvernements ont, eux aussi, indiqué que le temps semblait venu de procéder à ce rapatriement. C'est M. Peter Lougheed de l'Alberta qui a suggéré de déposer à Charlottetown, comme dans un musée, cette loi britannique qui depuis 1867 a servi de loi fondamentale et constitutionnelle au Canada. M. Trudeau a trouvé la suggestion «heureuse».

AMÉRIQUE

Abitibi, Témiscamingue, Pontiac, vallées de la Gatineau et du Lièvre: ensoleillé avec passages nuageux, maximum 19. Samedi: nuageux.

Réservoirs Cabonga et Gouin, Laurentides: ensoleillé, maximum 19. Samedi: nuageux.

Outaouais: ensoleillé, maximum 19. Samedi: nuageux, quelques averses en après-midi.

Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: ensoleillé, maximum 20. Samedi: nuageux, quelques averses en après-midi.

Québec, Estrie et Beauce: dégelage en matinée, ensoleillé et passages nuageux par la suite, vent modéré, maximum 19. Ennuagement.

Lac-St-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides, Rivière-du-Loup, La Malbaie, Rimouski, Matapédia: ciel variable, maximum 16. Samedi: généralement ensoleillé.

Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Gaspé, Baie-Comeau: ciel variable et possibilité d'averses en matinée, vent modéré, maximum 15. Samedi: dégelage.

Sept-Îles, Basse-Côte-Nord, Anticosti: ciel variable et possibilité d'averses, vent modéré, maximum 14. Samedi: dégelage.

Diplomate cubain assassiné

NEW YORK (Reuter) — Un diplomate cubain, représentant son pays aux Nations Unies, a été assassiné hier soir à New York, au volant de sa voiture dans le quartier de Queens.

Un porte-parole de l'ONU a déclaré qu'il s'agissait de M. Felix Garcia Rodriguez, qui avait rang d'attaché. On pense qu'il est le premier diplomate de l'ONU à être assassiné à New York depuis la mise en place de l'organisation mondiale, en 1945.

Le meurtre a été revendiqué par un coup de téléphone anonyme à la presse par une organisation anti-castriste clandestine Omega 7.

La police a rapporté que le diplomate a été atteint à la nuque de trois balles de revolver de calibre 45. Il est mort sur le coup.

M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'ONU a été informé de l'attentat et devrait publier un communiqué aujourd'hui.

tante, et vitale, aide de l'Occident. L'O.C.D.E. s'est ainsi engagée à verser un milliard 160 millions de dollars cette année. De leur côté, le Fonds Monétaire International (FMI) a promis un milliard 625 millions de dollars étalés sur trois ans, la Banque Mondiale 600 millions de dollars cette année et l'Arabie Saoudite 250 millions de dollars.

Le prêt du FMI, le plus important jamais accordé par l'organisation, a été concédé à la condition que le gouvernement impose de sévères mesures d'austérité et réduise son intervention dans l'économie.

◆ Pinochet

dent à 0800 hier. Ils ont fermé à 1600 h.

L'adoption du projet de constitution devrait être annoncée vers minuit aujourd'hui.

Il y a désormais six ans que la junte militaire a commencé à préparer les 120 articles destinés à remplacer l'actuelle constitution, en vigueur depuis 1925, et coupable aux yeux des militaires d'avoir facilité «l'inflation du marxisme dans la vie politique chilienne».

Pour soutenir son projet, le général Pinochet a vanté les résultats obtenus par la junte. Il a complaisamment souligné que le taux d'inflation avait été ramené à quelque trente pour cent contre cinq cent à la fin du gouvernement Allende.

Le gouvernement Pinochet a également parlé de «boom économique», mais ses affirmations n'ont guère convaincu ses adversaires. Ceux-ci ont souligné que le peuple chilien a dû payer trop cher la relative stabilité économique: le chômage frappe douze pour cent de la population, des millions de personnes sont privées des équipements médicaux, les libertés civiles et individuelles ont été complètement supprimées, et des dizaines de milliers de personnes ont été assassinées, ont «disparu» ou ont été contraintes à l'exil.

Politiciens et économistes de gauche expliquent en outre que les adversaires du président Allende, soutenus par la C.I.A. n'ont jamais permis au gouvernement d'unité populaire de faire ses preuves.

A l'étranger, le référendum a été dénoncé hier par le Conseil de l'Europe et l'Internationale socialiste. Des manifestations ont été organisées devant les ambassades du Chili à Madrid (quatre députés des Cortes étaient présents) et à Londres. Mais au Chili même, le général Pinochet a superbement ignoré ces critiques.

L'ancien président Frei qui demandait la formation d'un gouvernement composé de civils et de militaires pour une période de transition de trois ans sanctionnée par des élections, le chef de la junte a répondu qu'il n'était pas question que l'armée remette le pouvoir aux civils.

A Santiago, hier, l'état d'urgence, toujours en vigueur, a fait merveille. En rangs serrés, les habitants de la capitale se sont rendus aux urnes sous la surveillance de policiers, casqués et armés, et de militaires, le fusil ou l'arme automatique en bandoulière.

◆ Turquie

que. En décembre dernier, l'armée avait adressé une sévère mise en garde à la classe politique l'invitant à mettre fin à ses querelles. Depuis, maints généraux ont exprimé publiquement leur impatience devant la dégradation de la situation.

Le mois dernier, le parti de la justice, formation du premier ministre, M. Souleyman Demirel, avait soumis au parlement une motion en faveur de l'organisation d'élections anticipées cette année, plutôt qu'à la date prévue de juin 1981.

M. Demirel entendait ainsi profiter des difficultés de la principale force d'opposition, le Parti républicain du peuple de l'ancien premier ministre M. Bulent Ecevit. Le chef du gouvernement, qui ne disposait pas de la majorité absolue au parlement, souhaitait également élargir son assise parlementaire afin de se doter des moyens de lutter efficacement contre les extrémistes et aussi d'appliquer une politique économique encore plus rigoureuse.

En dépit des incertitudes pesant sur la stabilité politique de la Turquie, M. Demirel était parvenu à obtenir une impor-

12 septembre

par la PC et l'AP

1970: des Palestiniens font sauter trois avions détournés en Jordanie.

1964: des officiers sud-vietnamiens, leur tentative échoue.

1953: John Kennedy, sénateur du Massachusetts, épouse Jacqueline Lee Bouvier à Newport.

1931: le Mexique entre à la Société des Nations.

1919: Gabrielle d'Annunzio s'empare de Fiume.

1890: la compagnie sud-africaine britannique fonde Salisbury dans le Rasho-naland, Rhodesie.

1848: la Suisse adopte une nouvelle constitution.

1801: le tsar Alexandre Ier annonce l'annexion de la Georgie.

Il y a 12 ans, le 12 septembre: François Ier (1494-1547); Maurice Chevalier (1888-1971).



◆ Échange

constitution. Quant à la question des ressources du plateau continental, il n'est pas question que le gouvernement fédéral cède un pouce de terrain. Il faut comprendre que, dans quelques décennies, la plupart des ressources canadiennes seront situées aux large des côtes — dans l'Atlantique, dans la mer de Beaufort, etc. — et le ministre fédéral de l'Énergie, qui a connu tant de problèmes avec le pétrole et le gaz de l'Ouest, ne veut surtout pas se préparer les mêmes ennemis pour l'avenir. On tient tellement à garder le contrôle des ressources au large des côtes qu'on se passera, s'il le faut, du consentement de la province de Terre-Neuve pour le rapatriement de la Constitution.

Des quatre sujets de la «série pour le peuple» dont M. Trudeau et ses stratèges avaient dit qu'elle constituait un tout «non négociable», le gouvernement fédéral aura sauvé l'essentiel, c'est-à-dire la Charte des droits et le rapatriement avec une formule d'amendement.

Même avant l'ouverture de la séance hier matin, le déblocage était tellement évident que les délégués avaient peine à le cacher.

Le premier arrivé dans la salle du Centre des conférences, M. Richard Hatfield, se présentait pour la première fois, dans une humeur charmante. Il mettait cela sur le compte du homard thermidor et du veau marenço, mais il ajoutait aussi qu'on «va avoir assez d'ententes pour surprendre tout le monde... Il y a eu hier soir un changement d'attitude qui me rend optimiste».

Quelques instants après, le premier ministre de la Saskatchewan affirmait qu'on «est sur la voie d'un accord». Le premier, il parlait d'un «package» et il trouvait que la série de cartes déjà sur la table permettait d'être optimiste.

Plus précis encore, son collègue du Manitoba énumérait carrément les éléments de ce «modest package»... Et il y inscrivait le rapatriement. Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse pour sa part osait «espérer un rapatriement» et évoquait la «solution» que les onze premiers ministres pourraient trouver pour «permettre à M. Trudeau d'agir».

Et, comme pour confirmer ce point tournant de la conférence, le négociateur fédéral, M. Jean Chrétien, arrivait au Centre de conférences de mauvaise humeur et restait réservé. De toute évi-

Aujourd'hui

À 9 h 15, rencontre organisée par le YMCA Saint-Laurent intitulée «Tous les secrets de la mise en conserve», au 1745, boul. Décarie à Saint-Laurent. Une garderie sur place sera disponible.

À 18 h, assemblée spéciale du conseil municipal de Longueuil afin d'étudier la nomination d'un directeur aux travaux publics et à l'ingénierie, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300 ouest, rue Saint-Charles.

À 19 h 30, spectacle mettant en vedette Michel Rivard, Diane Tell et Plume dans le cadre des fêtes de la Henriette 80 à l'Université de Montréal. Rendez-vous au Stade d'hiver, angle Edouard-Montpetit et Vincent-d'Indy.

À 20 h, rencontre au Centre interculturel Monchani, 4917, rue Saint-Urbain. Un échange sur son implication dans la société pluraliste québécoise est à l'ordre du jour.

Jusqu'à samedi se poursuit le congrès annuel des registraires du Québec, à l'hôtel Windsor.

Jusqu'à samedi, on peut voir une exposition sur la Communauté urbaine de Montréal, au Complexe Desjardins.

À compter d'aujourd'hui et jusqu'à dimanche se déroule un congrès intermédiaire de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec, au Mont-Gabriel.

Jusqu'à mardi se poursuit la XIe Assemblée générale de l'Association internationale des parlementaires de langue française sous la présidence d'honneur de Mme Jeanne Sauvé, présidente de la Chambre des communes et de M. Jean Marchand, président du Sénat.

Il y a collation de sang de la Croix-Rouge à la Caserne des pompiers de Saint-Lambert, 55, rue Argyle, de 15 à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30, et à la compagnie Northern Telecom de Lachine, 150, boul. Montréal-Toronto, de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 16 h.

dence, M. Trudeau venait de prendre personnellement les choses en main, commençant à lâcher trop de lest au goût de ses stratèges et s'appretait à sacrifier les pouvoirs en matière économique. Un négociateur de l'Ontario confirmait d'ailleurs hier matin cette interprétation. M. William Davis, comme M. Trudeau, tient trop au rapatriement pour le sacrifier, même si leurs technocrates jugent encore plus important une réorganisation du marché commun canadien.

Dans la délégation du Québec, on était d'une humeur massacrante. M. René Lévesque, lorsqu'un journaliste évoqua le «modest package» bondit «il n'y a rien de changé pour l'instant. Je ne le vois pas le «modest package», comme vous dites!».

Le cas du Québec ne semble pas poser un grave cas de conscience au gouvernement fédéral. Tout se passe comme si Ottawa avait décidé que c'est à M. Lévesque de bouger maintenant: que la délégation québécoise revise sa tactique, décide de prendre le train en marche et de participer à la grande opération de relations publiques qui se prépare pour samedi prochain entre les huit provinces anglaises et M. Trudeau. Dans ce cas, le miracle surviendrait, avec une entente sur le Préambule et peut-être même la Cour suprême. Mais on ne l'envisage pas trop et c'est peut-être pourquoi on parlait plus volontiers hier de «modest package» et de six ententes au lieu de neuf, comme la semaine dernière.

Pour confirmer ce «momentum» qui se dessinait dès hier matin, les premiers ministres décidaient, en début de séance, de prolonger la conférence. «On reste parce qu'on sait maintenant qu'on peut passer pour un succès honorable, «semblaient répéter plusieurs premiers ministres. M. William Bennett affirmait: «on a maintenant une bonne base pour une entente, surtout sur le rapatriement. On a un «package» à portée de main. On peut encore avoir des compromis à faire...» M. Allan Blakeney, évoquant le désastre que constituerait un échec, se disait d'accord pour rester jusque samedi et ajoutait: «il faut trouver un ensemble d'ententes qui nous justifie de parler d'un succès.»

Le mot était lâché: les chefs de gouvernement venaient de cesser d'être des négociateurs et se retrouvaient, premier ministres, plus soucieux de leur image politique.

Les premiers ministres des provinces anglaises se préoccupent de ce qui arrivera au Québec. Mais certains envisagent maintenant un appui de M. Ed Broadbent et de M. Joe Clark, aux Communes, à un rapatriement qui recueillerait tant d'appuis. Ils espèrent que cela contrebalancera les remous que ne manquera pas de constituer cet accord réalisé sans la participation du gouvernement du Québec.

Des douze points à l'ordre du jour, six feront sans doute l'objet d'une entente ce soir, quatre posent encore un point d'interrogation et deux sont irrémédiablement sacrifiés.

La propriété des ressources: un accord est considéré comme acquis. M. Peter Lougheed a déclaré que le gouvernement fédéral n'allait pas assez loin mais qu'il ne jouerait pas, malgré tout, le «méchant garçon» sur ce point. M. Blakeney a vu le problème de sa potasse réglé et, comme il le disait hier soir, «le gouvernement fédéral est revenu à son projet de février 1979. Il semble préoccupé par la formulation mais, ce qui compte pour moi, ce sont les principes.» Autrement dit ce matin on parlera beaucoup plus de vocabulaire que de principes.

Le gouvernement fédéral reconnaît le droit de propriété des ressources, leur ouvre le champ de la taxation indirecte, leur donne un droit concurrent de légiférer. Reste le fameux pouvoir déclaratoire pour lequel le gouvernement trouvera peut-être... un autre mot.

Communications: le gouvernement fédéral faisait face à un front commun des provinces sur ce sujet et elles ne se sont pas contentées, lundi dernier, de ses nouvelles propositions. Il semble que M. Trudeau aura encore quelques cartes à mettre sur la table aujourd'hui et l'entente deviendrait alors possible. M. Blakeney l'évoquait d'ailleurs hier soir.

Le droit de la famille: c'est une affaire qu'on évoquera à peine ce matin entre premiers ministres. Un comité de fonctionnaires s'en est déjà chargé. Il n'est d'ailleurs pas sûr que l'entente acceptée par le gouvernement fédéral satisfasse totalement les revendications du Conseil consultatif canadien sur le Statut de la femme.

La péréquation: l'accord était évident avant même le début de la conférence et le sujet fait peut-être partie d'une série de «petits» sujets qui, finalement et grâce à l'arithmétique de la négociation, rendront le «modest package» encore un peu plus acceptable politiquement.

La Charte des droits: la discussion de mercredi a permis à l'ensemble des chefs de gouvernement de s'élever à la hauteur d'un débat très digne. M. René Lévesque a d'ailleurs personnellement félicité M. Trudeau pour avoir suscité, depuis 1978, un tel débat au Canada. On ne saura ja-

mais ce que M. Trudeau avait personnellement prévu. Son entourage prétend qu'en «suppliant» personnellement M. Lévesque d'accepter la garantie des droits linguistiques, il «obligerait» six à sept provinces anglophones à se rallier. D'autres affirment que, de toute manière, M. Trudeau ne se souciait pas tellement de la minorité anglophone du Québec mais bien plus de la minorité francophone de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. Quoi qu'il en soit, ces deux provinces se sont ralliées et la «petite Charte», comme on l'appelle, est maintenant acceptable pour M. Trudeau.

Le rapatriement et la formule d'amendement — même si huit provinces au moins ont donné leur accord et se satisfont de la formule de l'Alberta ou de la «formule de Vancouver», les stratèges fédéraux sont loin d'être satisfaits. Comme le disait hier M. Jean Chrétien, «la faiblesse de cette formule est qu'elle revient à une sorte d'unanimité». En effet, les deux formules de l'Ouest — l'Alberta et la Colombie tiennent à leur droit de veto autant que l'Ontario et le Québec — autorise des provinces à se soustraire à un amendement si celui-ci touche à la propriété de leurs ressources ou à leur pouvoir de légiférer. Autrement dit, les amendements ne seront pas beaucoup plus aisés dans l'avenir qu'aujourd'hui, sinon que la formule restreint la marge de manoeuvre des provinces de l'Est et du Manitoba. Il y aura une entente, mais elle prendra encore de longues heures de discussion aujourd'hui.

La nouvelle Chambre haute: seule la Colombie-Britannique tenait vraiment à une réforme du Sénat. La conférence des ministres proposait la formation d'un Conseil des provinces où chacune aurait trois représentants. Le projet reconnaît même, en toutes lettres, le principe de la «dualité» pour les questions touchant à «la langue et la culture française». Mais le projet ne semble vraiment pas mûr. Est-ce que les onze premiers ministres trouveront une formule «transitoire» pour répondre aux aspirations de la Colombie-Britannique qui a bien démontré hier à quel point elle est mal représentée dans les institutions fédérales?

La Cour suprême: alors que, tout au long de l'été, on a cru une entente possible, elle a bloqué à la dernière minute, à cause d'une prise de position très ferme de M. Allan Blakeney contre la reconnaissance du principe de la dualité. Certaines provinces acceptaient une représentation de cinq juges pour le Québec contre six pour les provinces anglaises. La charge de M. Blakeney a poussé plusieurs provinces à reculer, au grand désappointement de M. Trudeau d'ailleurs. On ignore si un renversement est encore possible. Mais le Québec a précisé qu'il n'ira pas plus loin que cette répartition de six à cinq. Il semble d'ailleurs que l'unanimité n'était pas faite au sein du cabinet québécois sur ce compromis. À cause de ce blocage sur le principe de la dualité, M. Blakeney et quatre autres provinces refusent une réforme qui, notamment, leur donnait le pouvoir d'approuver la nomination des juges et surtout la possibilité de réformer des causes directement à la cour sans suivre la filière judiciaire habituelle.

Les pêches: c'est un sujet où M. Brian Peckford a été très vite isolé parce que le gouvernement fédéral avait, quasiment en poche, une entente administrative avec la Nouvelle-Écosse. On ignore les raisons de ce durcissement d'Ottawa mais une explication pourrait être qu'en cédant sur les pêches on créait un précédent qui aurait rendu la pression encore plus grande pour céder sur les ressources au large des côtes. C'est toute la suprématie d'Ottawa sur tout ce qui touche aux relations internationales qui était sans doute en cause dans cette question et le poids politique de M. Brian Peckford ne représente sans doute pas grand chose face à l'immense machine qu'est le Secrétariat d'État à Ottawa.

Les pouvoirs en matière économique: la principale préoccupation du gouvernement fédéral n'est pas tellement d'en arriver à une entente que de sauver la face à M. William Davis, et surtout à M. Jean Chrétien, qui a très habilement mené toute l'opération. On s'attend au mieux à une affirmation du principe en faveur de l'union économique mais à rien de contraignant pour les provinces: elles l'ont fait clairement comprendre hier. Il se pourrait cependant que le premier ministre de la Saskatchewan serve de médiateur sur cette question et que, finalement, ce sujet fasse l'objet d'une entente surprise.

Le préambule: c'est une affaire à régler, essentiellement, entre MM. Trudeau et Lévesque. Il semble que M. Trudeau tienne encore à une entente avec le Québec et il a fait hier une concession importante — pour lui — en accordant au Québec la reconnaissance qu'il constituait une «société distincte». L'entente serait peut-être encore possible si, en plus, M. Trudeau allait jusqu'à reconnaître, d'une manière ou d'une autre, le droit à l'autodétermination.